



HAL
open science

Reconnaisances

Pierre-Éric Fageol, Gilles Gauvin

► **To cite this version:**

Pierre-Éric Fageol, Gilles Gauvin. Reconnaisances. CCEE La Réunion, 2022, La Réunion d'hier à aujourd'hui. hal-03537357

HAL Id: hal-03537357

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03537357v1>

Submitted on 28 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

COLLECTION
LA RÉUNION
D'HIER À AUJOURD'HUI

GUY FONTAINE

“
RECONNAISSANCES
”

PIERRE-ÉRIC FAGEOL
GILLES GAUVIN

numéro
2

LA RÉNYON LÉ LA!

COLLECTION

LA RÉUNION D'HIER À AUJOURD'HUI

“RECONNAISSANCES”





INTRODUCTION


RECONNAISSANCES : UNITÉ ET DIVERSITÉ DE L'IDENTITÉ RÉUNIONNAISE

Pierre-Éric FAGEOL & Gilles GAUVIN

LA QUÊTE DE RECONNAISSANCE, UNE MATRICE AUX REVENDICATIONS DE LA SOCIÉTÉ RÉUNIONNAISE

Les débats en cours dans les DROM sur la reconnaissance des spécificités identitaires de chaque territoire s'inscrivent dans une continuité de pensée et d'actions engagées depuis la période coloniale. Les ambiguïtés initiales de la politique d'assimilation expliquent en partie cette quête de reconnaissance et son actualité encore prégnante malgré la mise en œuvre d'une dynamique menant vers l'égalité comme nous avons pu l'étudier dans le premier volume de cette collection (FAGEOL & GAUVIN, 2021). Encore aujourd'hui, dialoguer autour des questions d'identité et d'équité républicaine ne constitue pas un acte neutre.

Devenue un département français en 1946, La Réunion n'a eu de cesse de revendiquer une reconnaissance des droits inhérents à une citoyenneté partagée avec les autres composantes de la nation française et une reconnaissance de ses spécificités, en lien notamment avec la dimension multiculturelle de la société réunionnaise (GHASARIAN, 2002). Cette double reconnaissance de similarité et de singularité constitue une condition politique essentielle pour comprendre le contexte réunionnais. Il s'agit d'une condition permanente héritée du passé et définissant comme une constante la société réunionnaise, pour reprendre dans un autre contexte les termes de Marcel Gauchet (GAUCHET, 2005). La permanence de ce désir de reconnaissance ne signifie pourtant pas invariance. Plus précisément, s'il y a invariance du désir de reconnaissance, il y a variation des formes dans lesquelles il se présente. Pour notre propos, cela signifie que ce besoin de reconnaissance reste une condition politique invariable même si ses manifestations au sein de société réunionnaise ont pu connaître des mutations importantes au fil du temps.



Dans ce contexte de reconnaissance, il s'agissait d'instaurer des normes et des pratiques qui prennent en considération les spécificités culturelles et identitaires des Réunionnais quelle que soit l'influence de la doxa plutôt jacobine et centralisatrice. Cette reconnaissance est tardive et s'appuie notamment sur des cadres de référence spécifiques que ce soit dans le domaine politique, économique, social et culturel. Les effets de contextualisation de certaines pratiques dites « adaptées » à la situation réunionnaise mettent en évidence des logiques complexes d'ajustements.

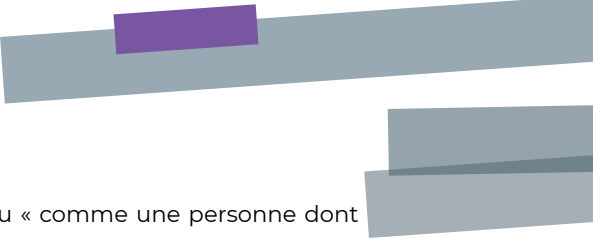
LA RECONNAISSANCE DANS LA DIFFÉRENCIATION

Cette reconnaissance se construit dans la différenciation par rapport à l'autre, à travers différents jeux de miroirs : la langue, les origines ethniques, la couleur de peau, les croyances religieuses, le statut économique, et bien d'autres formes de reconnaissance sociétale qui interagissent avec des formes d'identité plus personnelles comme l'identité familiale ou sexuelle.

Ce besoin de se découvrir soi-même par rapport à l'autre suppose notamment un « parcours de la reconnaissance » qui, selon Paul Ricoeur (RICOEUR, 2004), implique un temps d'identification de l'autre avant celui d'une reconnaissance de soi-même par rapport à l'autre pour aboutir à une reconnaissance mutuelle. Cette confrontation à l'autre implique de se positionner par rapport à lui et aboutit à une nouvelle compréhension de soi-même. Se définir ainsi par rapport au groupe et envisager ce que l'on représente dans le groupe implique de passer de l'état de sujet à l'état d'objet. Ce que tentent de faire les auteurs de cet ouvrage à travers les différentes thématiques proposées. Cette question des regards de soi sur l'autre et de l'autre sur soi demeure complexe et bien souvent peu consciente mais est présente dans le quotidien de chacun.

LA RECONNAISSANCE, UN « BESOIN HUMAIN VITAL »

Le désir de reconnaissance est une motivation latente dans la société. Il interfère dans les pratiques de chacun par des effets parfois psychoaffectifs qui guident inconsciemment les pratiques des Réunionnais. Si, comme le souligne Charles Taylor, « l'exigence de reconnaissance » est un « besoin humain vital », la « lutte pour la reconnaissance » est ainsi perçue comme légitime (TAYLOR, 1994). C'est notamment le cas pour renforcer l'estime que l'on peut




avoir de soi-même, c'est-à-dire d'être reconnu « comme une personne dont les capacités ont une valeur constitutive pour une communauté concrète » (HONNETH, 1992). Ce besoin de reconnaissance est cependant une constante qui se décline différemment en fonction de l'estime et du respect de l'identité que les Réunionnais portent sur eux-mêmes et entre eux. La compréhension et la reconnaissance de l'altérité diffèrent ainsi selon les personnes et se comprennent selon des temporalités spécifiques. La demande de reconnaissance, pour reprendre les termes d'Axel Honneth, n'est rien d'autre ici qu'une attente de confirmation de capacités et de valeur par les autres.

LES DIFFÉRENTES FORMES DE RECONNAISSANCE

Les autrices et auteurs qui contribuent à cet ouvrage ont choisi, à la manière d'un *tapimandian*, de proposer leurs analyses et réflexions sur quelques aspects des combats pour la reconnaissance identitaire de La Réunion. Le lien au passé, à l'histoire et aux mémoires, est évoqué par la question du rapport de la société réunionnaise à son lourd passé esclavagiste, mais aussi, à travers le débat sur la statue de Mahé de Labourdonnais (Gilles GAUVIN), héritage de la colonisation de l'espace urbain par les statues des « grands personnages » qui caractérise le XIX^e siècle. Le rapport de « petite patrie » à la « Mère Patrie », qui s'est concrétisé par le sacrifice de milliers de Réunionnais dans les Guerres mondiales, mais aussi coloniales, est approfondi par l'étude du monument de la Victoire, lieu incontournable des commémorations nationales à La Réunion (Pierre-Éric FAGEOL). Le rapport entre le département d'outre-mer et sa « Métropole » connaît également un tournant avec l'alternance politique de 1981 qui ouvre une nouvelle page de la reconnaissance multidimensionnelle de La Réunion (Wilfrid BERTILE). L'évolution dans le temps de la question des liens politiques entre l'île et la France, de la colonisation à nos jours, peut enfin être observée à travers le prisme de marqueurs d'identité politiques révélateurs (Gilles GAUVIN).

La patrimonialisation de certaines pratiques culturelles participe aussi de ce mouvement de reconnaissance et de valorisation de l'identité réunionnaise. Que ce soient les pratiques corporelles patrimoniales comme la Danse du Lion (Idriss SOUNE-SEYNE & Nathalie WALLIAN) ou le moring (Delphine BODY, Willy HAGEN, Nathalie WALLIAN), la promotion d'un art culinaire créole (Laurence TIBÈRE) ou la reconnaissance des singularités musicales de La Réunion, du quadrille créole à l'inscription du maloya au patrimoine culturel immatériel



de l'UNESCO (Arno BAZIN & Guillaume SAMSON). Traversant toutes ces singularités culturelles, la langue créole réunionnaise a été, et reste encore, l'objet de polémiques politiques et sociétales malgré de nombreuses avancées, qu'il s'agisse de la place qu'elle occupe à l'École (Laurence DALEAU-GAUVIN, Isabelle TESTA) ou de son passage du statut de « patois miel-vert » à celui de « langue régionale appartenant au patrimoine de la France » (Axel GAUVIN & Roger RAMCHETTY).

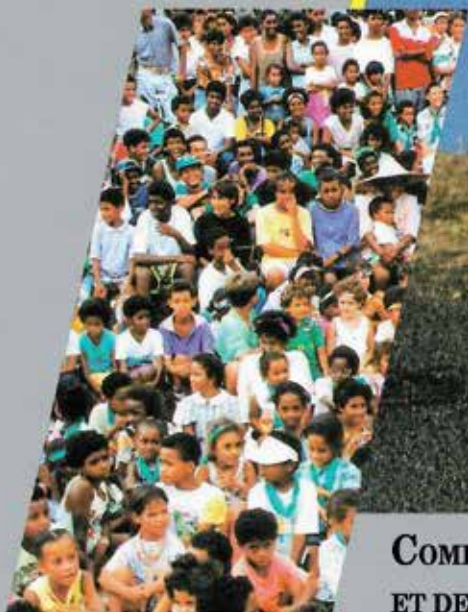
La reconnaissance de l'identité réunionnaise se construit aussi dans son rapport à la modernisation et à la mondialisation, qu'il s'agisse de « sa mise en sport » dans les années 1970 (Mario SERVIABLE), de son ouverture au monde à travers l'audiovisuel (Gora PATEL & Dominique PICARDO), de son entrée dans l'ère du tourisme (Guy FONTAINE) ou dans la société de consommation (Jules DIEUDONNÉ). La transformation de l'espace insulaire induite par cette pression démographique et économique a conduit depuis deux décennies à la reconnaissance de La Réunion comme « point chaud de la biodiversité mondiale » à protéger (Guy FONTAINE). Enfin, la science, qui offre aujourd'hui des outils indispensables pour mesurer et essayer de faire face aux impacts des dérèglements provoqués par les activités humaines, offre aussi à La Réunion le moyen d'en savoir plus aujourd'hui sur les singularités génétiques produites par son peuplement (Jean-Marc PÉCONTAL). Toutes les évolutions auxquelles est soumise la société réunionnaise sont vécues de manières diverses, en fonction du sexe et du genre, et il était donc essentiel de souligner la place réservée aux femmes dans le long combat qui reste à mener pour leur reconnaissance pleine et entière (Mathilde LEBON, Lamia MOUNAVARALY, Françoise WONG PIN, Guy FONTAINE).

Ces différents regards reposent, comme pour le premier volume de la collection (« Vers l'Égalité ») sur un document iconographique présenté, décrit et analysé permettant d'ouvrir la réflexion plus largement à travers une mise en perspective. Ils sont enrichis par le point de vue de dessinatrices et d'une artiste peintre (Natacha ELOY, Muriel GHAOUTI, KITSUNE et Edwina LECLERC).

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Pierre-Éric FAGEOL & Gilles GAUVIN (dir.), *Vers l'Égalité*, Collection « La Réunion d'Hier à Aujourd'hui » dirigée par Guy FONTAINE, Saint-Denis, CCEE Éditions, 2021, 178 p.
[en ligne sur <https://ccee.re/ouvrage-vers-egalite/>].
- Christian GHASARIAN, « La Réunion : acculturation, créolisation et réinventions culturelles », *Ethnologie française*, vol. 32, n° 4, 2002.
- Marcel GAUCHET, *La condition politique*, Paris, Gallimard, 2005.
- Axel HONNETH, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Éditions du Cerf, 2010 (édition originale, 1992).
- Jean-Michel LENIAUD, *Les archipels du passé : le patrimoine et son histoire*, Paris, Fayard, 2002
- Paul RICOEUR, *Parcours de la reconnaissance*, Paris, Éditions Stock, coll. « Les Essais », 2004.
- Charles TAYLOR, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Paris, Aubier, 1994.

Pour un développement du socio-éducatif à la Réunion



COMITE DE LA CULTURE DE L'EDUCATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT





C C E E
La Réunion

PRÉAMBULE

LE CCEE ET SON COMBAT POUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Mickaël MAILLOT et Saravanan RANGARADJOU (CCEE)

L'ÉDUCATION POPULAIRE, UNE APPROCHE HUMANISTE !

Des enfants jouant avec un vélo dans une allée puis un groupe d'enfants assistant à un spectacle : deux images retenues en première de couverture de la publication en 1992 de « Pour un développement du socio-éducatif à La Réunion », du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement, encore comité à cette époque où le CCEE interpelle les candidats à l'élection régionale de cette année-là sur les questions d'éducation populaire à La Réunion.

Au niveau national, à ses origines, dans l'immédiat après-guerre, à côté de l'instruction publique, le bureau de l'Éducation Populaire porte de grandes ambitions républicaines : l'éducation politique des jeunes adultes et le développement de leur esprit critique, la formation des citoyens et rien moins que l'émancipation humaine. Jean GUEHENNO prolonge la réflexion de CONDORCET commencée dès 1792 et poursuivie par la Ligue de l'Enseignement et le mouvement ouvrier au XIX^e siècle. Il propose « l'instruction des citoyens pendant toute la durée de la vie », pour que « le genre humain ne soit pas partagé en deux classes : celle des hommes qui raisonnent et celle des hommes qui croient, celle des maîtres et celle des esclaves ».

Avec la création conjointe d'un ministère de la Jeunesse et des Sports et du ministère des Affaires culturelles, et l'apparition du clivage entre culturel et socioculturel, commence la dilution des fondamentaux de l'Éducation populaire. Au point qu'il apparaît difficile aujourd'hui de donner une définition unique de son champ d'action. Marie-George BUFFET, dans la préface du livre blanc de l'éducation populaire (2001), précise ainsi que « l'éducation populaire se définit en complément de l'enseignement scolaire formel et par rapport aux notions voisines d'Éducation permanente et d'animation socioculturelle ».

Malgré cela, les acteurs de l'éducation populaire se retrouvent autour de projets de démocratisation de l'accès aux savoirs, de diffusion de la connaissance au plus grand nombre. Tous souhaitent former des citoyens actifs et responsables par une pédagogie adaptée favorisant la créativité, et actent le mot « populaire » au sens politique du terme : il signifie que tous les citoyens, forment un peuple réuni par les liens d'appartenance à la cité, construisent ensemble des valeurs démocratiques.



S'ENGAGER EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION POPULAIRE : UNE ANTIENNE DU CCEE DE LA RÉUNION.

Le CCEE a toujours jugé primordial que ces valeurs pertinentes soient retenues pour l'élaboration d'un projet (socio-) éducatif pour La Réunion car il est important de rénover, voire de redéfinir les pratiques de l'éducation populaire et de les faire vivre de telle sorte qu'elles permettent à chacun de prendre part au débat sur les enjeux de notre société.

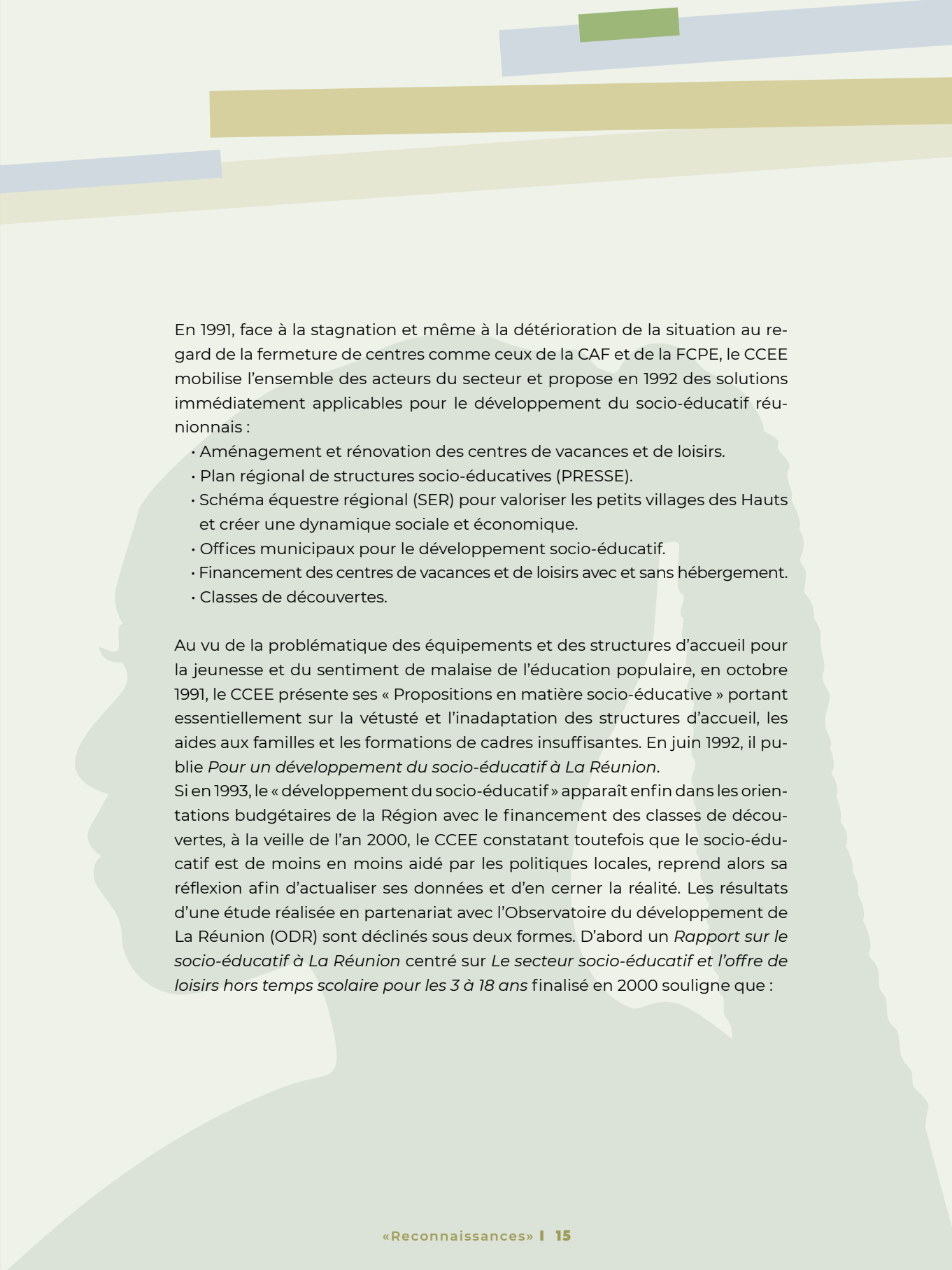
Comptant de nombreux acteurs du secteur de l'Éducation populaire, au sein de sa commission « cohésion sociale », le CCEE avait un intérêt naturel et légitime pour ce secteur et ce dès les premières années de son installation en 1984. Il a ainsi publié de 1986 à 2010, un certain nombre de travaux relatifs au domaine de l'Éducation populaire, du Socio-éducatif et de l'Animation. En 1986, il répond à sa première saisine spécifique qui aboutit à sa *Proposition en vue de l'élaboration d'une politique régionale sportive, socio-éducative et culturelle à La Réunion*. Cette contribution permet une « prise de conscience locale des élus » sur des secteurs majeurs de la société et de l'économie réunionnaise et pose les jalons méthodologiques des autosaisines qui seront par la suite menées par le CCEE.

Dans le cadre de la préparation du Plan régional 1984-1988, le président de la Région, Pierre LAGOURGUE, en vue d'un état des lieux des secteurs sportifs et socioculturels, saisit, en mai 1986, le CCEE, le Comité régional olympique et sportif (CROS) et la Direction régionale de la jeunesse et des sports (DRJS) afin d'en dresser le bilan, recenser les besoins et établir une liste de priorités.

Le CCEE consulte alors des acteurs et des animateurs sportifs, socio-éducatifs et culturels ainsi que les municipalités, associations, fédérations et mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Dans son rapport en 1986, il plaide pour une politique socio-éducative en définissant les pratiques socio-éducatives ou socioculturelles selon deux aspects : d'une part une dimension sociale parce qu'elles émanent de groupes associatifs qui gèrent des activités individuelles et collectives et d'autre part, une dimension éducative ou culturelle car développant les expressions ludiques, artistiques et culturelles. Le CCEE y déploie ses propositions avec le constat des retards au niveau des infrastructures sportives, situation d'autant plus criante que le tissu associatif est jeune et que la multiplication des associations appelle à la mise en place de cadres structurels en matière d'équipement d'une part, en matière d'animation socioculturelle d'autre part.

Il propose donc, budget prévisionnel à l'appui, une politique régionale d'équipements socioculturels selon quatre axes fondateurs :

1. Permettre aux neuf enfants sur dix qui ne partent pas en vacances à La Réunion de le faire, en rendant optimales les conditions d'accueil.
2. Terminer le programme CASE-MJC en veillant à fournir du matériel technique spécialisé et encourager les centres d'accueil pour la jeunesse (auberges de jeunesse, points d'accueil jeunes).
3. Soutenir une politique de centres de ressources régionaux ou d'arrondissement afin d'aider les initiatives et prêter du matériel adapté dans les domaines comme la musique, l'image et le son, le plein air, la logistique, l'informatique, le spectacle et les scènes, les activités scientifiques et techniques, etc.
4. Financer les demandes en équipements administratifs et en formation des associations et organismes en complément des autres activités.



En 1991, face à la stagnation et même à la détérioration de la situation au regard de la fermeture de centres comme ceux de la CAF et de la FCPE, le CCEE mobilise l'ensemble des acteurs du secteur et propose en 1992 des solutions immédiatement applicables pour le développement du socio-éducatif réunionnais :

- Aménagement et rénovation des centres de vacances et de loisirs.
- Plan régional de structures socio-éducatives (PRESSE).
- Schéma équestre régional (SER) pour valoriser les petits villages des Hauts et créer une dynamique sociale et économique.
- Offices municipaux pour le développement socio-éducatif.
- Financement des centres de vacances et de loisirs avec et sans hébergement.
- Classes de découvertes.


Au vu de la problématique des équipements et des structures d'accueil pour la jeunesse et du sentiment de malaise de l'éducation populaire, en octobre 1991, le CCEE présente ses « Propositions en matière socio-éducative » portant essentiellement sur la vétusté et l'inadaptation des structures d'accueil, les aides aux familles et les formations de cadres insuffisantes. En juin 1992, il publie *Pour un développement du socio-éducatif à La Réunion*.

Si en 1993, le « développement du socio-éducatif » apparaît enfin dans les orientations budgétaires de la Région avec le financement des classes de découvertes, à la veille de l'an 2000, le CCEE constatant toutefois que le socio-éducatif est de moins en moins aidé par les politiques locales, reprend alors sa réflexion afin d'actualiser ses données et d'en cerner la réalité. Les résultats d'une étude réalisée en partenariat avec l'Observatoire du développement de La Réunion (ODR) sont déclinés sous deux formes. D'abord un *Rapport sur le socio-éducatif à La Réunion* centré sur *Le secteur socio-éducatif et l'offre de loisirs hors temps scolaire pour les 3 à 18 ans* finalisé en 2000 souligne que :

Le réel dynamisme, l'enthousiasme et la foi militante de certains acteurs permettent au secteur socio-éducatif de faire reconnaître son savoir-faire et la valeur de son rôle. Mais l'immaturité d'une part des intervenants, surtout vis-à-vis des principes de l'évaluation des actions entreprises sur fonds publics, nuit à son développement.

Des pistes de projets structurants sont alors proposées comme la « création d'un centre de ressources de l'Éducation populaire : mise à disposition de documents qui touchent l'éducation populaire, comme la pédagogie ». L'interrogation des pratiques professionnelles du secteur de l'éducation populaire reste le point marquant de cette étude. Ensuite, un focus est établi sur *La problématique du développement socio-éducatif à La Réunion* axé sur les centres de vacances et de loisirs publié en 2001 dans la collection « Esquisses » du CCEE.

Ces travaux montrent principalement que si les loisirs sportifs sont en hausse et que si les loisirs ludiques font leur apparition, les loisirs culturels stagnent voire diminuent et que les problèmes recensés par les structures socio-éducatives concernent à la fois leur fonctionnement interne et leurs rapports à l'extérieur, que les attentes sont fortes en termes de locaux, de moyens financiers, d'outils pédagogiques et de formation professionnelle. Les recommandations visent à obtenir un budget de fonctionnement de l'État, à trouver d'autres partenaires et surtout que soit reconnu le coût réel de l'éducation populaire, de dialoguer avec les élus pour plus de coordination, de revoir le statut de bénévole, l'emploi, de permettre plus de formations dans l'administration et l'encadrement et de disposer de plus de moyens humains qualifiés et spécialisés, sont les priorités. Ce rapport cherche à dégager des pistes susceptibles de provoquer des débats et guider les élus politiques dans leurs choix.




Si les faibles taux de remplissage ne permettent pas d'atteindre un équilibre financier, ce qui n'incite pas à la construction de nouveaux centres, l'absence de politique générale concertée, une médiatisation inadéquate, des locaux peu ou pas adaptés, une concurrence avec les associations paramunicipales et les prestataires de services, expliquent le faible nombre d'enfants allant en vacances.

Puisque les activités socio-éducatives sont de véritables passerelles pour les jeunes entre la famille, l'école et la société, le CCEE invite les instances à mettre en place une politique en faveur du socio-éducatif à partir des principes fondamentaux de l'éducation populaire. Compte tenu du rôle social que les mouvements d'éducation populaire jouent au sein de la société réunionnaise, le CCEE demande aux responsables politiques et aux acteurs institutionnels de leur accorder une plus grande reconnaissance et de prendre des mesures pour renforcer l'action des associations.

Le CCEE multiplie les espaces de dialogues pour que l'éducation populaire ait toute sa place. En 2002, une table ronde, intitulée *L'Éducation populaire, les élus : construire ensemble*, témoigne d'une réelle volonté des militants associatifs et des élus de construire ensemble un projet social global à l'échelle de La Réunion et de redonner du sens à l'éducation populaire. Au colloque inter-CCEE en Martinique de la même année, le CCEE de La Réunion présente un état des lieux de l'éducation populaire sur son territoire en s'appuyant sur les conclusions de cette table ronde.

Ainsi, c'est enrichi de ces définitions et problématiques que le CCEE relaye également ses propositions à la Région dans son *Avis sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2003*. Il argue des incompréhensions entre associatifs et politiques, des incohérences, du manque de transparence sur la fermeture de centres alors que moins de trois enfants sur dix y participent et que l'on enregistre une baisse régulière de la participation financière des collectivités territoriales dans le coût de la journée par enfant.

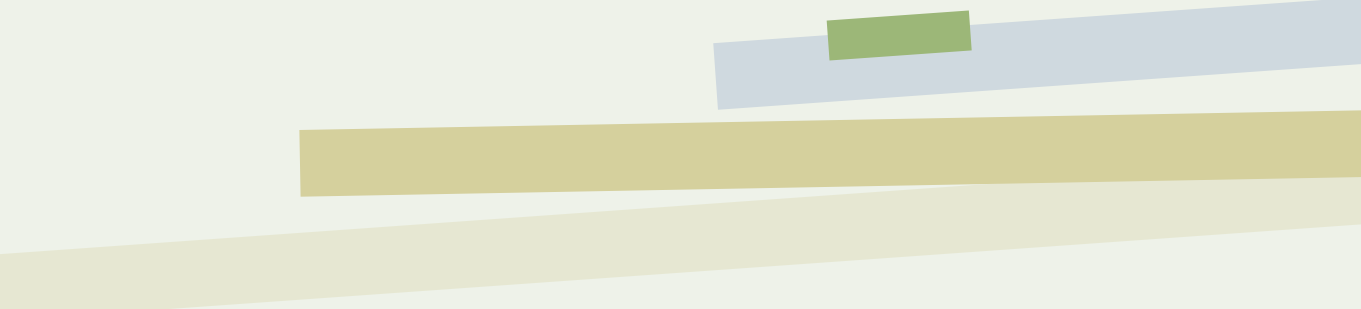


Pour le CCEE, les priorités devraient se concentrer sur la construction d'un projet commun, la recréation du sens et de l'action collective, la recherche de partenariats divers mais réels (associations entre elles, associations et institutions) et la mise en place de véritables synergies.

Cet axe politique permettra finalement aux associations d'en finir avec la situation de perpétuels quémandeurs soumis aux aléas conjoncturels et politiques et instaurerait une sérénité indispensable à une plus grande efficacité, mais également une efficience accrue des actions à moyen et long termes.

La création du Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) en avril 2003, en présence du président du Comité national des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP), est vécue comme une étape forte. Il regroupe un premier noyau de dix-huit associations : FCPE, FOL, Jeunesse et Plein Air, FEDAR, Léo Lagrange, Scouts de France, UDAF, FUAJ, ATTAC, ACE enfant créolise, ADPEP, ARCV / UFCV Réunion, ATD quart-monde, CEMEA, FRAEP, Francas, JPA, Petits Débrouillards.

CCEE et CRAJEP lancent en 2009 une étude sur *Le champ associatif de l'éducation populaire à La Réunion* pour évaluer la place, le rôle, l'action et le fonctionnement du champ associatif de l'éducation populaire et cerner les spécificités réunionnaises qui mettent ainsi à jour les enjeux de l'éducation populaire réunionnaise du XXI^e siècle : débat sur les valeurs de l'éducation populaire, besoin de reconnaissance, absence de projet commun, confusion entre portage politique et vie associative, clientélisme, segmentation des publics, détournement du projet d'éducation « du peuple par le peuple », champ de l'éducation populaire « désarticulé ». Si les acteurs proposent une participation active des populations, l'éducation populaire continue d'évoluer « en ordre dispersé » et sans soutien politique. Outre ce manque de reconnaissance officielle, on constate une véritable « amnésie archivistique » de la mémoire écrite de l'éducation populaire à La Réunion qui rend la traçabilité de ses mouvements pratiquement nulle.




En 2012, le CCEE organise un colloque intitulé *L'Éducation populaire : pour une démocratie citoyenne et solidaire* afin de partager les constats et les préconisations de l'étude avec l'ensemble des acteurs des secteurs. L'objectif principal du colloque, qui s'est tenu en octobre à Saint-André, était de faire prendre conscience, aux édiles réunionnais notamment, de la nécessité de définir des politiques publiques pertinentes et adaptées aux réalités de La Réunion et de les doter de moyens financiers à la hauteur des enjeux identifiés. *La déclaration de Saint-André* acte que l'Éducation populaire est, au même titre que l'Éducation nationale, une école de la République. Elle apprend, tout au long de la vie, à lire et à comprendre la réalité du monde, à écrire et à favoriser le vivre-ensemble, à compter les uns sur les autres et à unir les hommes dans un destin partagé, en dehors de tout obscurantisme. Elle permet de conserver les acquis scolaires tout en axant l'action sur la préparation des Français à jouer, sur la base de valeurs fondamentales et intemporelles, leur rôle de citoyens dans la République. Tolérante, laïque, révolutionnaire et pacifiste, son objet est de contribuer à l'édification d'une société émancipée, humaniste et solidaire, en rupture avec la marchandisation du monde.

Aussi, les associations d'Éducation populaire demandent :

- L'inscription d'un grand projet de civilisation comme objectif national, avec l'Éducation populaire comme dispositif éducatif permanent pour former les citoyens, acteurs de la transformation sociale.
- La reconnaissance d'un quatrième secteur économique de production de savoirs et de liens sociaux. Ce secteur quaternaire, identifié comme tel dans les comptes publics, devait être le pilier de la construction de la citoyenneté.

Cette déclaration devient un des piliers des mouvements ultramarins de l'éducation populaire. Le CCEE poursuit, quant à lui, sa réflexion pour parvenir à une véritable reconnaissance de l'éducation populaire. Il définit en 2013 une approche méthodologique pour un schéma vertueux de gestion de




l'éducation populaire autour des organismes de tutelle, des champs concernés, des acteurs et des objectifs. En mars 2014, c'est un partenariat sur la thématique de l'éducation populaire qui est officiellement établi entre le CCEE et le CESER, afin de définir l'instance de coordination qui sera en mesure d'accompagner le mouvement associatif local. D'où l'organisation en 2015 du colloque inter-CCEE intitulé *Refonder l'Éducation populaire pour un nouveau contrat social !*

À l'issue de ce colloque, la *Résolution de L'Étang-Salé*, approuvée à l'unanimité par l'ensemble des CCEE, pose les fondations d'une nouvelle dynamique. L'axe d'intervention du CCEE portant sur la structuration de l'éducation populaire rejoint par la même occasion la démarche de l'État encourageant, dans la continuité de la charte signée en 2001 entre l'État et les associations, la signature d'une charte nationale d'engagements réciproques incluant les collectivités locales en 2014.

La circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015 portant sur la vie associative, visant une relance opérationnelle de la déclinaison de la charte nationale jusque-là restée sans réel effet sur la vie associative et territoriale - ce que le CCEE avait acté - invitait les préfets à promouvoir la charte à l'échelle de leur territoire. Le contexte était donc devenu porteur en 2016 pour réengager une démarche d'appui à la structuration de l'éducation populaire.

Dans ce cadre, le CCEE a impulsé l'idée d'un *Mouvement associatif régional*, pressenti pour être, entre autres, le signataire de la charte des engagements réciproques au nom du tissu associatif réunionnais. L'objectif était alors que ce mouvement puisse regrouper l'ensemble des principaux collectifs locaux d'associations afin de garantir une représentation équilibrée des différents champs de la vie associative locale. Ce mouvement devait représenter en toute impartialité les intérêts et assurer la promotion et le développement de l'action associative quel que soit le champ concerné (sport, médico-social, éducation populaire...).



Le Mouvement associatif de La Réunion (MAR) s'est constitué le 31 mai 2017 et regroupe cinq coordinations associatives régionales : le CROS, la LR-FOL, l'UDAF, le CRAJEP, l'URIOPSS qui forment le collège des membres fondateurs ; des coordinations associées telles que GRANDDIR ; les deux conseils consultatifs de la Région Réunion, le CCEE et le CESER et enfin la CRESS. Il positionne les associations comme un corps intermédiaire et renforce le CRAJEP comme association coordonnatrice œuvrant en faveur de la cohésion sociale, du socio-éducatif et de la jeunesse. Pour le CCEE, la mise en place de ce Mouvement associatif régional est l'aboutissement de son engagement pour une reconnaissance des associations d'éducation populaire, avec pour mission première l'élaboration d'un plan stratégique et d'un plan d'actions en cohérence avec la charte d'engagements réciproques.

Comme suggéré par le Conseil, un rapprochement a été opéré avec le Mouvement associatif national afin de bénéficier de son accompagnement en phase d'initialisation et en vue d'une labellisation officielle.

Le CCEE s'est également mobilisé pour La charte des engagements réciproques déclinée au niveau régional et son plan d'action, signée le 21 décembre 2017 par 16 collectivités - Conseil régional, Conseil départemental, communauté intercommunale des Villes solidaires (CIVIS), les communes de Cilaos, l'Entre-Deux, Petite-Île, la Possession, Saint-André, Saint-Benoît, Saint-Denis, Saint-Paul, Saint-Pierre, Sainte-Rose, Salazie et Trois-Bassins, l'État, l'Association des maires (AMDR) et le Mouvement associatif.

En 2017, le CCEE a participé aux côtés de la DJSCS, à l'organisation d'une conférence régionale pour l'engagement, dans la continuité des travaux menés autour de la charte et en cohérence avec le plan d'actions partagé. Plus récemment, en 2019, il a été à nouveau partenaire de la DJSCS, aux côtés du Mouvement associatif de La Réunion (MAR), dans l'organisation de la conférence régionale de la vie associative et de l'engagement solidaire qui visait à faire un point d'étape sur la mise en œuvre de la charte des engagements réciproques, au niveau local.

UN ENGAGEMENT PERMANENT POUR LE MONDE ASSOCIATIF, FONDEMENT ESSENTIEL DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE !

Pour le CCEE, les différentes évolutions, mutations et crises intervenues au cours de ces dernières années, devraient constituer pour nos sociétés, l'opportunité de réinterroger sous le prisme de l'Éducation populaire, nos modèles économiques et sociaux afin d'adapter des modes de vie et de fonctionnement qui sont bien éloignés de la logique de soutenabilité tant recherchée.

Aussi, le Conseil pose à nouveau la question de la reconnaissance d'un quatrième secteur économique de production de savoirs et de liens sociaux. Ce secteur quaternaire, identifié comme tel dans les comptes publics se donnerait pour objectif d'être le pilier de la construction de la Citoyenneté.


En sa qualité de processus qui œuvre à la transformation sociale et politique, travaille à l'émancipation des individus et du peuple, l'Éducation populaire doit faire l'objet dans nos sociétés, d'un déploiement à grande échelle dans l'ensemble des secteurs. Pour le CCEE, la formation de citoyens libres, éclairés, dotés du libre arbitre et soucieux des grands équilibres, lui paraît comme une démarche vertueuse indissociable de l'objectif lié à la création d'une société plus résiliente, plus juste, plus solidaire et apte à opérer les transitions nécessaires.

Enfin, les récents mouvements de contestations populaires ainsi que l'abstention de plus en plus importante enregistrée aux différentes échéances électorales, tendent à suggérer que les modes de participation et de représentation démocratiques en vigueur dans notre société, ne semblent plus être véritablement en phase avec les aspirations d'un certain nombre de nos concitoyens. La défiance croissante d'une partie de la population vis-à-vis de la démocratie représentative ajoutée à la crise de légitimité des élus, fait ainsi de la gouvernance un véritable enjeu.

Dans la perspective de bâtir une société équitable, l'éducation populaire doit constituer la démarche la mieux adaptée à l'expression du pouvoir d'agir des individus, en investissant le champ de la démocratie participative et en promouvant les organisations favorisant l'intelligence collective.



BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

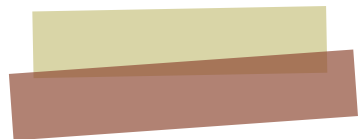
- *Proposition en vue de l'élaboration d'une politique régionale sportive, socio-éducative et culturelle à La Réunion, Comité de la culture de l'éducation et de l'environnement. Région Réunion avec la collaboration de la direction régionale de la jeunesse et des sports, juillet 1986.*
 - *Pour un développement du socio-éducatif à La Réunion. Comité de la culture de l'éducation et de l'environnement, Région Réunion, juin 1992.*
 - *Rapport sur le socio-éducatif à La Réunion (Le secteur socio-éducatif et l'offre de loisirs hors temps scolaire pour les 3 à 18 ans), commande du Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement de La Réunion, réalisation de l'Observatoire du développement de La Réunion, juillet 2000.*
 - *Rencontre pour l'avenir de l'éducation populaire. Les actes du colloque, Maison de la culture du Lamentin, Direction départementale de la jeunesse et des sports de Martinique, juillet 2000.*
 - *La problématique du développement socio-éducatif à La Réunion, Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement de La Réunion, collection « Esquisses », août 2001.*
 - *L'éducation populaire. États des lieux et perspectives. Recueil des actes Colloque inter-CCEE Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement Région Martinique, 2001.*
 - *Table ronde sur L'éducation populaire, les élus : construire ensemble, Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement de La Réunion, septembre 2002.*
 - *Le champ associatif de l'éducation populaire à La Réunion. Aspects historiques, problématiques actuelles et perspectives, étude commandée par le Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement de La Réunion dans le cadre d'un partenariat avec le CRAJEP et réalisée par ESOI, AD2R et IRFD, novembre 2011.*
- 

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- *L'éducation populaire : pour une démocratie citoyenne et solidaire, colloque du Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement de La Réunion réalisé en octobre 2012.*
- *30 ans du Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement de La Réunion. 1984-2014. Histoire d'un conseil consultatif ultramarin, Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement de La Réunion, juillet 2015.*
- *Les CCEE : 30 ans d'existence, de préservation, d'affirmation de l'identité et de la culture des outre-mers, Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement Région Martinique, 2005.*
- *Refonder l'Éducation populaire pour un nouveau contrat social, actes du colloque inter-CCEE de 2015, Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement de La Réunion, novembre 2016.*
- *Bilan de la mandature 2011-2017, Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement de La Réunion, décembre 2017.*
- *Synthèse du séminaire du Mouvement Associatif de La Réunion, décembre 2018.*
- *Christian CHEVALIER et Jean-Karl DESCHAMPS, L'éducation populaire, une exigence du XXI^e siècle, Les avis du CESE, mai 2019.*
- *L'éducation populaire. Commission éducation, formation professionnelle et apprentissage, Conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation de Martinique, septembre 2020.*
- *Pierre-Éric FAGEOL & Gilles GAUVIN (dir.), Vers l'égalité, Collection « La Réunion d'hier à aujourd'hui » dirigée par Guy FONTAINE, Saint-Denis, CCEE Éditions, 2021, 178 p.*
- *Marie-Claire MARTEL et Jean-François NATON, Engagement bénévole, cohésion sociale et citoyenneté, Les avis du CESE, juin 2022.*
- *Saravanan RANGARADJOU, Synthèse de l'action du CCEE de La Réunion en faveur de l'éducation populaire et du tissu associatif réunionnais (1986-2021), CCEE de La Réunion, juin 2023.*



Illustration : EDWINA LECLERC



LISTE DES AUTEURS/RES ET ARTISTES

LES AUTEURS/RES

Arno BAZIN, Collecteur du patrimoine musical de l'océan Indien

Wilfrid BERTILE, Professeur des Universités en Géographie, retraité

Delphine BODY, Enseignante

Laurence DALEAU-GAUVIN, Agrégée en langue créole, docteure en science du langage

Jules DIEUDONNÉ, Auteur-citoyen

Pierre-Éric FAGEOL, Agrégé, Maître de Conférences en Histoire. Université de La Réunion

Guy FONTAINE, Professeur des Universités en Géographie, retraité

Axel GAUVIN, Président de Lofis la lang kréol La Rényon

Gilles GAUVIN, Agrégé, Docteur en Histoire contemporaine

Willy HAGEN, Animateur socio-culturel et moniteur de Moringue

Mathilde LEBON, Co-fondatrice de l'Association Aujourd'hui les Citoyennes

Mickaël MAILLOT, Directeur du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion

Lamia MOUNAVARALY, Co-fondatrice de l'Association Aujourd'hui les Citoyennes

Gora PATEL, Journaliste

Jean-Marc PÉCONTAL, Médecin, auteur

Dominique PICARDO, Vice-président du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion

Roger RAMCHETTY, Président du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement

Saravanan RANGARADJOU, Chargé de mission du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion

Guillaume SAMSON, Chargé de l'observation au Pôle Régional des Musiques Actuelles de La Réunion

Mario SERVIABLE, Membre du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion

Idriss SOUNE-SEYNE, Doctorant sur la Danse du Lion, Université de La Réunion

Isabelle TESTA, Membre du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion

Laurence TIBÈRE, Professeure des Universités en sociologie, Université Toulouse II

Davy VALLÉE, Chargé de mission Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion

Nathalie WALLIAN, Professeure des Universités en sciences de l'éducation, Université de La Réunion

Françoise WONG PIN, Directrice Association de Développement Rural Réunion

LES ARTISTES

Natacha ELOY, Illustratrice

Muriel GHAOUTI, Artiste-peintre

KITSUNE, Illustratrice / carnettiste / intervenante

Edwina LECLERC, Illustratrice jeunesse

LISTE DES THÉMATIQUES – AUTEURS/RES ET ARTISTES

Introduction : Reconnaissances : unité et diversité de l'identité réunionnaise

Pierre-Éric FAGEOL / Gilles GAUVIN

Préambule : le CCEE et son combat pour la reconnaissance de l'éducation populaire

Mickaël MAILLOT / Saravanan RANGARADJOU

SOMMAIRE

1. Quel regard porter sur le passé esclavagiste de La Réunion ? p.31

Gilles GAUVIN / KITSUNE

2. Quelle reconnaissance pour les soldats réunionnais ? p.41

Pierre-Éric FAGEOL

3. Reconnaissance : le tournant de l'alternance politique de 1981 p.49

Wilfrid BERTILE

4. Quels marqueurs d'identité politique pour La Réunion ? p.59

Gilles GAUVIN / Edwina LECLERC

5. Connaître la culture sinoise pour se re-connaître : la danse du lion p.67

Idriss SOUNE-SEYNE / Nathalie WALLIAN / Natacha ELOY

6. Se souvenir, s'affirmer, partager... pour se reconnaître ?
Le moring réunionnais, pratique mémorielle, combat danse et/ou sport p.77

Delphine BODY / Willy HAGEN / Nathalie WALLIAN

7. Le rougay sosis, la reconnaissance d'un plat emblématique p.85

Laurence TIBÈRE / KITSUNE

8. De l'édition des premiers quadrilles créoles à l'inscription du maloya à l'Unesco : une reconnaissance musicale plurivoque p.93

Arno BAZIN / Guillaume SAMSON / Edwina LECLERC

9. La reconnaissance du créole à et dans l'école à La Réunion de 1960 à 2022 p.101

Laurence DALEAU- GAUVIN / Isabelle TESTA

10. Du patois «Miel vert» à la langue réunionnaise p.111

Axel GAUVIN / Roger RAMCHETTY / KITSUNE

11. La mise en sport de La Réunion p.121

Mario SERVIABLE

12. En quoi l'audiovisuel public a-t-il contribué à la reconnaissance et au rayonnement de La Réunion ? p.131

Gora PATEL / Dominique PICARDO / Davy VALLÉE / Natacha ELOY

13. La Réunion destination touristique reconnue p.141

Guy FONTAINE

14. Les promesses du développement : de l'import substitution à l'import distribution et après ? p.149

Jules DIEUDONNÉ

15. La Réunion reconnue point chaud de la biodiversité mondiale mais menacée p.159

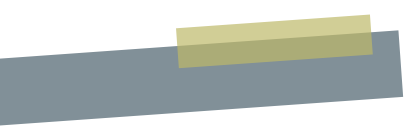
Guy FONTAINE avec la collaboration du Parc National de La Réunion (PNR) / Muriel GHAOUTI

16. L'histoire de La Réunion au chevet de la recherche génétique p.169

Jean-Marc PÉCONTAL

17. Femmes réunionnaises, reconnaissance et société p.177

Guy FONTAINE / Mathilde LEBON / Lamia MOUNAVARALY / Françoise WONG PIN / Muriel GHAOUTI



THÉMATIQUE 1

QUEL REGARD PORTER SUR LE PASSÉ ESCLAVAGISTE DE LA RÉUNION ?

Gilles GAUVIN





Mahé de Labourbonnais

Dessin au crayon de papier réalisé par David d'Eurveilher pour l'album *Bal Kabar* de Davy Sicard afin d'illustrer la chanson «Mahé » (2020).

QUEL REGARD PORTER SUR LE PASSÉ ESCLAVAGISTE DE LA RÉUNION ?

Gilles GAUVIN

► CONTEXTE

LE DÉBOULONNAGE DES STATUES HÉRITÉES DE LA COLONISATION ET DE L'ESCLAVAGE

Aut-il y voir la conséquence d'une plus grande sensibilité de la population sur la thématique des discriminations raciales ou celle des « abus de la mémoire », toujours est-il que le meurtre en mai 2020 de l'Afro-Américain George Floyd a déclenché un mouvement de colère populaire aux États-Unis, puis dans le monde, en particulier sous la forme d'une destruction de statues de personnalités politiques impliquées dans la pratique de l'esclavage ou ayant joué un rôle dans la colonisation européenne. Les Antilles françaises, mais aussi La Réunion, ont été touchées par ce mouvement *Black Lives Matter*. Cependant, les contestations dans les Outre-mer avaient débuté bien avant. En 2011, à l'occasion des dix ans de la « loi Taubira », la statue de Mahé avait déjà été bâillonnée et recouverte d'un panneau « je suis raciste ». Le 12 mai 2015, le visage de la statue était recouvert d'un drap blanc, et affublé d'un panneau avec le même slogan. Une pétition recueillant 1 380 signatures avait alors été lancée pour demander le retrait de la statue. En août 2020, suivant cette fois le mouvement mondial d'indignation, une nouvelle pétition était mise en ligne et un courrier envoyé à l'association des maires pour demander de « mettre en place une commission publique d'études et de concertation sur les noms des rues et des places publiques, sur les noms des écoles, des lycées, des collèges et des universités, sur les édifices publics ainsi que sur la place et les lieux des statues honorifiques afin que nous parvenions à un équilibre vis-à-vis de la représentation de l'histoire et de

et de la mémoire de ce pays ». En octobre 2021, la statue était cette fois recouverte entièrement de rose, sans que l'on sache s'il fallait y voir un lien avec le mois « d'octobre rose » consacré à la lutte contre le cancer du sein. La maire de Saint-Denis, Ericka Bareigts, ancienne ministre des Outre-mer, engageait alors une action visant à faire déboulonner « proprement » la statue.

► ANALYSE

UN REGARD DÉCENTRÉ QUI INTERPELLE.

Le document est un dessin en noir et blanc réalisé par David d'Eurveilher, à la demande du chanteur Davy Sicard, pour illustrer la chanson « Mahé », sortie dans l'album *Bal Kabar* en 2021. Il offre une vue partielle du jardin de la préfecture à Saint-Denis. Au premier plan, sur la droite, se trouve la statue du gouverneur Mahé de Labourdonnais, dont le nom, gravé sur une plaque, est lisible, mais dont on ne voit pas la tête. Le bas de l'image semble inondé de lumière et la grille qui entoure la statue finit par s'effacer. Ce n'est donc pas sur le monument qu'est centré le regard de l'observateur, mais plutôt sur l'arrière-plan où on distingue deux voitures garées, l'une blanche, l'autre noire, éclairées par la lumière du soleil. Entre la statue et le parking, on devine un banc vide sous l'ombre des arbres. Le dessin réaliste se présente à la manière d'une nature morte dont le sujet principal n'est cependant pas identifiable. Le spectateur, qui découvre l'illustration dans le livret de l'album CD, ne peut qu'être surpris, car elle accompagne la chanson consacrée à Mahé qui n'est pourtant pas le point focal de l'image. En outre, on ne peut que s'interroger sur le fait que la tête n'apparaît pas sur le dessin. La statue du gouverneur, dont la présence au cœur de cet espace mitoyen de la préfecture se retrouve de plus en plus contestée, aurait-elle eu la tête coupée ?

► INTERPRÉTATION

ARRIVER À ASSUMER PLEINEMENT LE PASSÉ ESCLAVAGISTE.

David d'Eurveilher a tout d'abord opté pour un dessin en noir et blanc qui lui semblait être le plus approprié pour le sujet traité. Tout d'abord, parce qu'il s'agit de la question de l'esclavage et de la vision binaire Noirs – Blancs qui y est associée. Ensuite, parce que la chanson aborde une question relative au passé de La Réunion et à la place qu'il occupe dans les mémoires. Alors que la présence des voitures à l'arrière-plan donne un repère contemporain évoquant l'actualité de la question posée par la chanson (faut-il déboulonner la statue de Mahé ?), le dessin construit une distance entre le spectateur et la scène à observer du fait du recours au noir et blanc et non à la couleur.

Pourquoi avoir décidé de ne pas faire de la statue le point central du dessin et surtout de ne pas en représenter la tête ? Le texte de la chanson de Davy Sicard établit des constats et interpelle celui qui écoute. Le chanteur invite à une réflexion et à un engagement citoyen. Cela se traduit d'ailleurs dans l'interprétation sur scène : Davy Sicard demande au public de réagir à une série de propositions. Faut-il laisser ce lieu mémoriel tel qu'il est ? Faut-il accompagner la statue d'une meilleure information historique ? Faut-il proposer en vis-à-vis une autre œuvre d'art lui répondant ? Faut-il déboulonner la statue ?

La statue de Labourdonnais occupe une place non négligeable du dessin. Elle a été installée en 1856, sous le Second Empire. Le gouverneur créole Henri Hubert Delisle inaugure alors en grande pompe, devant une foule considérable, la statue en bronze, primée d'une médaille l'année précédente à l'exposition universelle de Paris. Le projet a été lancé en 1846, sous la monarchie de Juillet qui termine alors la conquête de l'Algérie. Il a pour ambition de rappeler ce que fut la puissance coloniale de la France dans l'océan Indien à travers le rôle déterminant qu'y a pris Mahé de Labourdonnais entre 1735 et 1746.

Cette statue fait partie du paysage, et donc de l'univers mental des Dionysiens et des Réunionnais, depuis plus d'un siècle et demi. Elle occupe même le centre d'un jardin public dont le rôle symbolique n'est pas anodin car, jouxtant la préfecture, ancien hôtel du gouverneur, il a accueilli nombre de manifestations. Cependant, comme pour bien des monuments aujourd'hui, la grande majorité de la population n'y prête

plus vraiment attention. C'est ce que souligne le fait que la statue ne soit pas l'objet central de l'image, puisqu'elle s'arrête au niveau du cou de Mahé. Mais la « tête coupée » par le cadre pose aussi la question de la présence, dans ce lieu symbolique, de la statue du gouverneur général des Mascareignes. Ce dernier a en effet joué un rôle déterminant dans l'organisation de la chasse aux noirs-marrons et a amplifié le commerce des esclaves, avec lequel il s'est d'ailleurs enrichi personnellement. Cette statue, héritage des ambitions impériales françaises dont l'élite réunionnaise se faisait le chantre, rappelle surtout aujourd'hui la place fondamentale qu'occupe l'esclavage dans l'histoire de La Réunion. Comment arriver à assumer le passé qui ressurgit aujourd'hui avec la présence de cette statue ? Le dessin, par un simple déplacement du regard, reprend finalement à sa façon la question complexe posée par la chanson.

► MISE EN PERSPECTIVE

LES MÉMOIRES NE SONT PAS L'HISTOIRE.

La reconnaissance de l'abolition de l'esclavage à La Réunion comme date fondamentale de son histoire est finalement très récente. Cantonné à la sphère privée dès 1849, le souvenir de l'abolition disparaît de la sphère publique jusqu'en 1936 où, dans le contexte des luttes sociales du moment, le combat pour la liberté des esclaves est mobilisé par quelques mouvements syndicaux et politiques. Ce n'est vraiment qu'à la départementalisation, en 1946, que le 20 décembre sort du *fénoir*, porté par la fédération communiste de La Réunion. C'est ensuite l'action du Parti communiste réunionnais (PCR), qui a conduit à la reconnaissance d'un jour férié dans les départements ultramarins en 1983. À partir des années 1980, la décentralisation aidant à dynamiser les politiques culturelles régionales, de nombreuses associations affirmant leur identité autour de la thématique de l'esclavage émergent sur la scène publique réunionnaise.

Comme dans « l'Hexagone », c'est le cent cinquantième anniversaire de l'abolition, en 1998, qui donne un nouvel écho au souvenir de la traite négrière, de l'esclavage et de son abolition. Une importante exposition organisée aux archives départementales offrait pour la première fois une grande diversité de documents avec un triple objectif : toucher un public varié, présenter des documents patrimoniaux et stimuler le travail scolaire. Au niveau national, la « loi Taubira » de 2001, portée à l'origine par les députés du PCR et faisant de la traite et de l'esclavage pratiqués par les

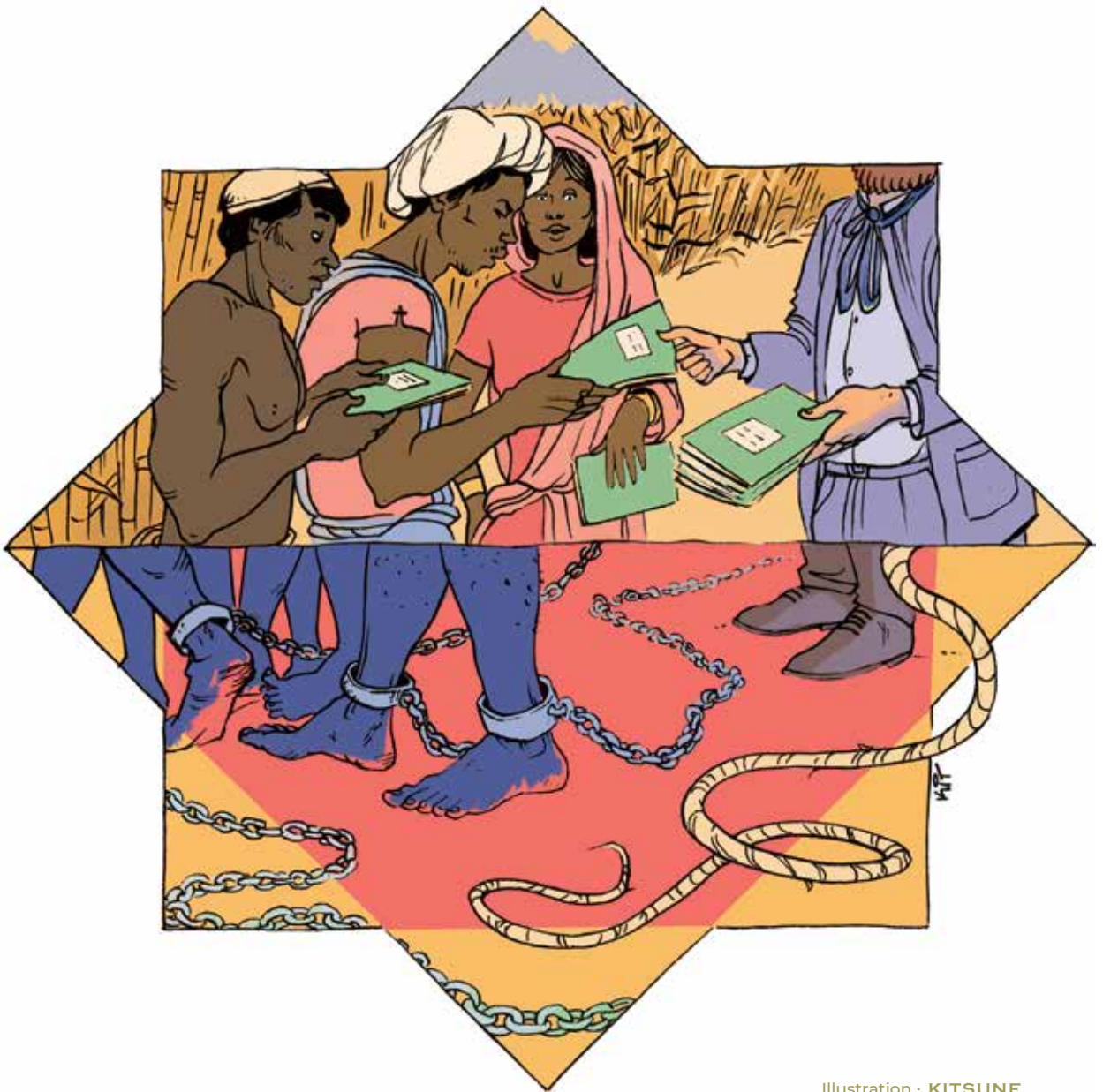


Illustration : KITSUNE

Européens un crime contre l'humanité, a entraîné une série de mesures importantes tant au niveau des commémorations (la reconnaissance du 10 mai puis du 23 mai, en plus des dates particulières aux départements et régions d'outre-mer), que de l'enseignement ou de la recherche. Les adaptations des programmes d'enseignement d'histoire-géographie instituées dans les DROM depuis 2000, ont eu pour conséquence directe de faire de la thématique de l'esclavage à La Réunion celle la plus étudiée par les enseignants qui s'emparent de l'histoire locale, selon une étude de 2017.

Les espaces mémoriels se sont multipliés aux quatre coins de l'île et les actions conduites par l'universitaire Sudel Fuma autour de la route de l'esclave et de l'engagé dans l'océan Indien, avec le projet « stèles de mémoire » à partir de 2004, ont inscrit cette dynamique mémorielle dans de nombreux pays de la zone océan Indien. Le bicentenaire de la révolte des esclaves de Saint-Leu, en 2011, a alimenté une profusion d'expressions mémorielles. Portée à partir des années 1970 par le professeur Hubert Gerbeau, relayé ensuite par Sudel Fuma et Prosper Ève, la recherche historique sur le sujet s'est aussi étoffée, s'enrichissant des apports de l'archéologie depuis le début des années 2000. Le 170^e anniversaire de l'abolition était marqué à La Réunion par d'importantes festivités et le Conseil départemental annonçait la réalisation, en lieu et place de l'actuel musée de Villèle d'un grand musée de l'habitation et de l'esclavage.

Le « déboulonnage » de la statue de Mahé pourrait-il paradoxalement contribuer à faire entrer l'ancien gouverneur dans notre histoire collective ? Peut-être si elle se trouvait redéposée dans un musée, mais la faire disparaître ne pourrait en rien effacer l'histoire de l'esclavage et la responsabilité des élites de La Réunion dans le système esclavagiste. Ce qui est sûr, c'est que les statues de l'espace public ne servent pas à apprendre l'histoire. Elles témoignent d'une volonté mémorielle à une époque donnée et constituent de ce fait un patrimoine à sauvegarder car c'est un vestige de l'histoire. Les statues constituent ainsi des marqueurs de la construction d'une identité collective. Vouloir les déboulonner sans une réflexion d'ordre historique et philosophique, revient à répéter la pratique de la Rome antique de la *damnatio memoriae* (la damnation de la mémoire) consistant à effacer toute trace d'un personnage ou d'un évènement dont on ne veut plus entendre parler. Il ne faut ni céder à l'effacement de la mémoire qui caractérise tous les totalitarismes, ni pétrifier le passé au nom du « devoir de mémoire ». De plus, si la mémoire est portée par l'émotion individuelle et collective, l'histoire, a pour objectif de proposer un récit critique permettant de saisir la complexité du passé. Regarder et assumer le passé colonial de la France, au-delà d'une lecture morale de la lutte du Bien contre le Mal, pourrait nous inviter finalement à réfléchir à la place qu'occupe aujourd'hui Mahé de Labourdonnais dans les autres îles de l'océan Indien. En effet, cette « statue de la discorde » installée au Barachois nous rappelle finalement un destin partagé avec d'autres territoires voisins que, le regard focalisé vers la « Métropole », nous ignorons.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Conseil général de La Réunion, Mahé de Labourdonnais. Catalogue de l'exposition réalisée aux archives départementales, mars 1987.

- Prosper ÈVE, *Le 20 décembre 1848 et sa célébration à La Réunion : du déni à la réhabilitation (1848-1980)*, Paris, L'Harmattan – Université de La Réunion, 2000.

- Prosper ÈVE, *Le 20 décembre 2004 : le temps de la parole*, Saint-André, Océan Éditions, 2005.

- Pierre-Éric FAGEOL & Sylvain GENEVOIS, « Étude sur les adaptations des programmes d'histoire-géographie à La Réunion - Rapport d'enquête », 2017. [En ligne sur hal.archives-ouvertes.fr].

- Gilles GAUVIN (dir.), *Île de La Réunion. Regards croisés sur l'esclavage. 1794-1848. 20 ans après. 2^e édition enrichie*, Saint-André, Épica Éditions, 2019.

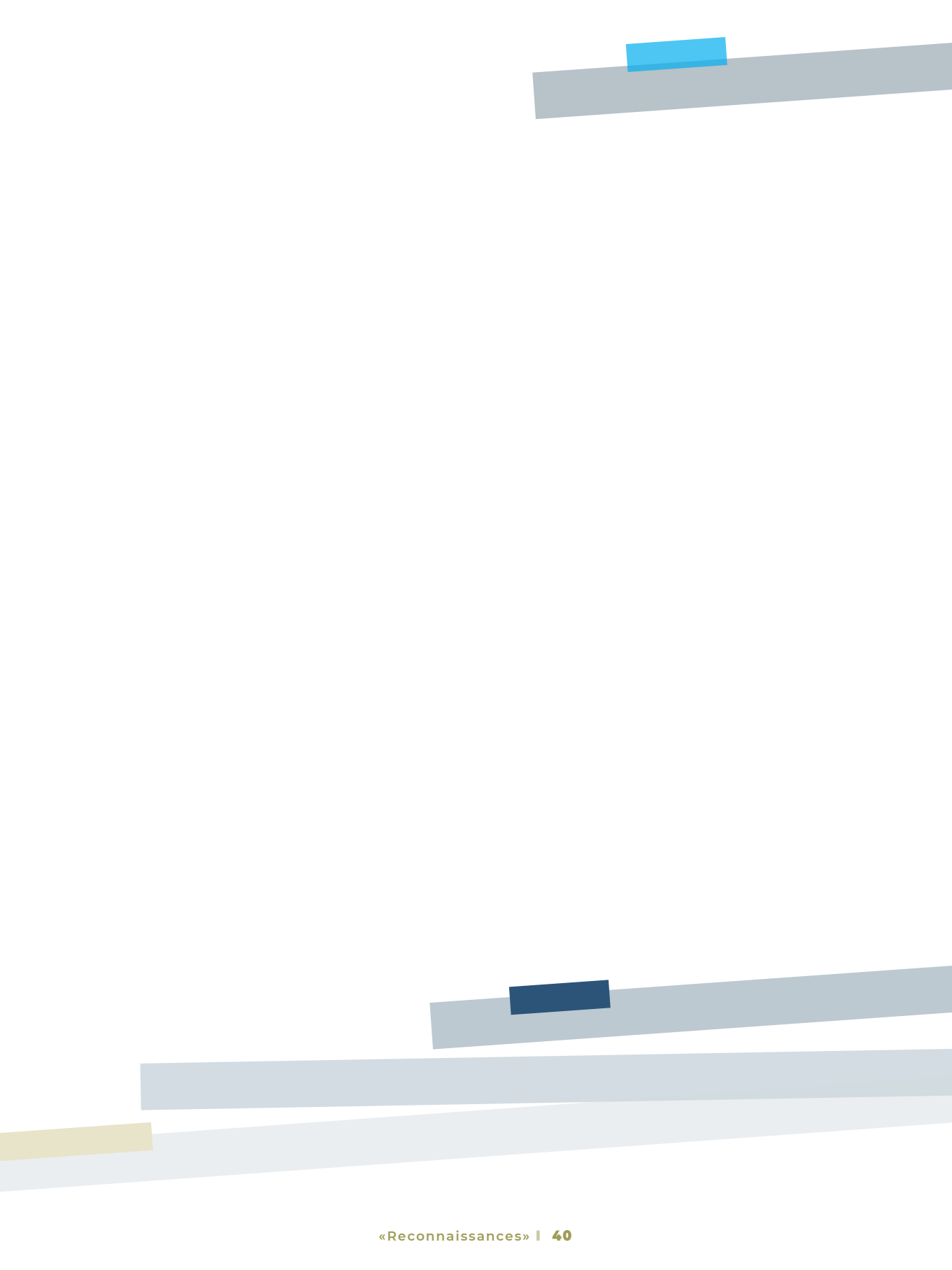
- Gilles GAUVIN, « Du déboulonnage des statues. Lettre à Hippolyte Foucque », *Bulletin de l'Académie de l'île de La Réunion*, n° 38, p.151-162.

- Hubert GERBEAU, *L'esclavage et son ombre : l'île de Bourbon aux XIX^e et XX^e siècles*, Thèse de doctorat d'État Histoire. Université de Provence, 2005..

- Jacqueline LALOUETTE, *Les statues de la discorde*, Paris, Éd. Passés composés / Humensis.

- Louis Antoine ROUSSIN, « Inauguration de la statue de Mahé de Labourdonnais par M. le Gouverneur Henry Hubert Delisle », dans *Album de l'île de la Réunion, 1860-1867*, t.1, p.16. [en ligne sur IHOI.org]

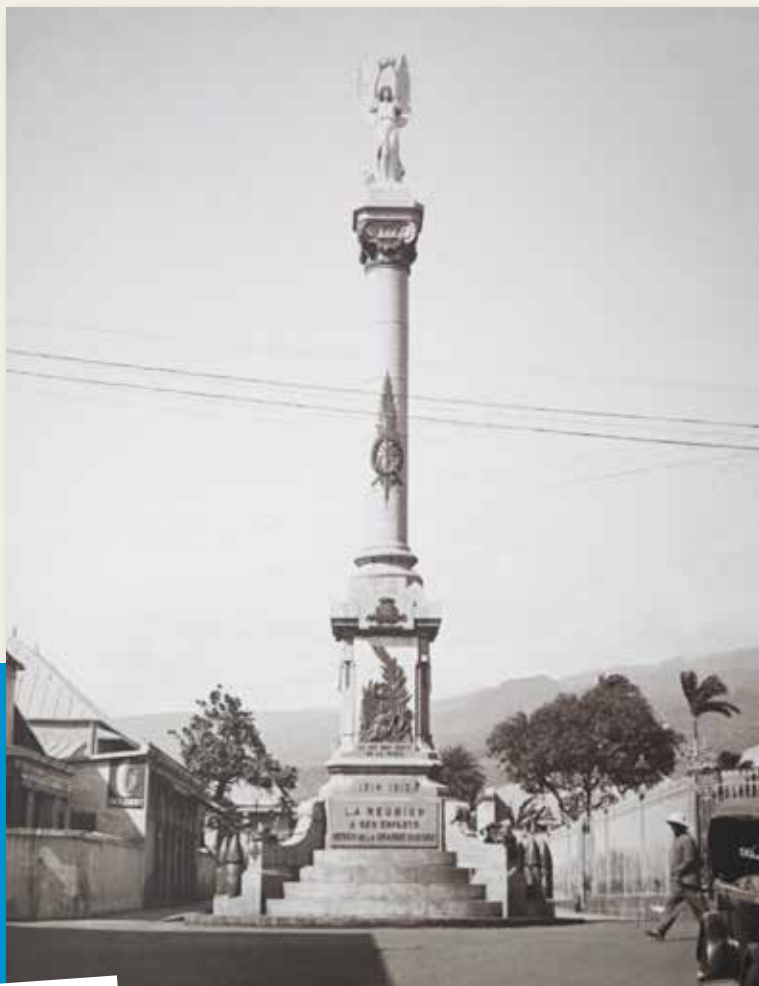
- Davy SICARD, « Mahé », dans *Bal Kabar*, 2020.



QUELLE RECONNAISSANCE POUR LES SOLDATS RÉUNIONNAIS ?

Pierre- Éric FAGEOL





« Monument de la Victoire »
à Saint-Denis, 1925-1933 - IHOI

(avec l'aimable autorisation du
Blue Penny Museum de Maurice)

QUELLE RECONNAISSANCE POUR LES SOLDATS RÉUNIONNAIS ?

Pierre-Éric FAGEOL

► CONTEXTE

LA RECONNAISSANCE DE LA MÉMOIRE DES SOLDATS RÉUNIONNAIS

La reconnaissance des soldats réunionnais morts au combat dans des conflits bien souvent éloignés des réalités de l'île est une condition politique relativement constante depuis près de deux siècles. La volonté de faire reconnaître les efforts accomplis par une frange de la jeunesse réunionnaise s'inscrit dans la pierre et la construction de monuments qui leur sont dédiés. Les mausolées de la Redoute commémorant les combats qui eurent lieu alentour durant la prise de l'île par les Britanniques en 1810 ouvrent une ère du souvenir dont le point d'orgue reste sans nul doute la Première Guerre mondiale. En effet, au lendemain de la victoire en 1918, le souvenir de la guerre et la mémoire des victimes constituent une obligation civique dont le respect est quasi unanime. L'union sacrée réclamée autour des morts pour la France établit un climat favorable pour la construction de « sentinelles de pierre ». Au-delà de certaines similitudes avec d'autres régions de métropole, La Réunion présente un double aspect de circonstance. Il s'agit à la fois de faire le deuil des Réunionnais morts pour la France, de célébrer leur mémoire mais aussi de rappeler l'intégration de l'île aux réalités nationales. Les cérémonies officielles, les constructions de monuments ont transformé les deuils, affaires privées, en une action politique où s'exprimait la volonté de reconnaissance de l'effort accompli.


► DESCRIPTION

LE MONUMENT DE LA VICTOIRE À SAINT-DENIS

D'une manière commune, les monuments aux morts se situent au cœur de l'espace public. Le monument de la Victoire à Saint-Denis ne déroge pas à la règle puisqu'il se situe sur un axe regroupant les sièges des différentes autorités politique, religieuse, économique et culturelle de l'île. Le Comité de soutien pour l'édification du monument choisit tout naturellement le bas de la rue de Paris qui devient la « Voie Triomphale » dans le premier projet puis la « rue de la Victoire ». Désormais les morts sont au centre de l'activité des vivants. Le souvenir de leur présence n'est pas en marge mais se situe dans le cœur décisionnel de la colonie et rappelle les efforts accomplis pour la Nation. Du Jardin colonial au monument de la Victoire, en passant par la cathédrale et l'Hôtel de Ville, cette rue symbolise dès lors le lieu de représentation des pouvoirs, le cœur même de l'autorité coloniale et de la puissance de la métropole. Cette dernière est matériellement présente avec l'enchâssement dans la stèle d'une urne contenant « une parcelle de terre sacrée de France » comme l'indique une borne placée au pied du monument. La métropole et la colonie sont ainsi unies grâce au culte des morts pour la patrie. Cette union est scellée dans la pierre et présentée au regard de tous comme un gage d'irrévocabilité. Chaque détail du monument détient une parcelle symbolique du sens global que les autorités souhaitent attribuer au monument.

L'uniformité des plans et des matériaux fait que les formes les plus simples dominent. Les contours géométriques retenus pour le monument de la Victoire mettent ainsi en évidence une certaine sobriété dans l'hommage tout en gardant une réelle force symbolique. La verticalité de ce monument va à l'encontre des représentations plutôt horizontales pour spécifier traditionnellement la mort. Il s'agit donc moins d'un monument funéraire que d'un édifice commémoratif chargé d'élever la nation grâce aux sacrifices des enfants de la colonie. Clos et surélevé par quelques marches, le monument reprend la symbolique antique de l'obélisque. La croix de guerre renvoie au caractère épique des soldats à la bravoure, au courage ou à l'ardeur guerrière. Le coq gaulois est également présent pour incarner la patrie et ses vertus. Les palmes revêtent un caractère antique, symbole militaire de la victoire puisque les couronnes de lauriers évoquent la gloire du vainqueur.

L'allégorie féminine domine l'édifice. Coiffant le monument, elle est vêtue à l'antique et dresse fièrement des palmes en direction de l'océan Indien. La valeur symbolique est d'autant mieux comprise qu'elle participe à une « statuomanie » républicaine en vogue. Comme nous le rappelle Annette BECKER, l'allégorie féminine



« offrait aux artistes la facilité d'un langage connu, déjà décodé » et permettait de faire face à une crise langagière face à l'atrocité des souffrances. Tel un sanctuaire, un point est défini pour recevoir une offrande, un autel pour les gerbes, lieu essentiel d'un échange symbolique avec les morts pour la patrie. Son champ de référence déborde le seul cadre de la Grande Guerre. C'est pourquoi les monuments aux morts ont pu absorber par la suite les morts des autres conflits. Au-delà d'une reconnaissance de l'effort accompli, l'ensemble de cette iconographie doit servir de support pédagogique pour les jeunes générations.

La dédicace permet de préciser le message civique. La formulation y est stéréotypée et valorise la mort guerrière afin de résorber les traumatismes de la guerre. C'est pourquoi le vocabulaire épique (« À ses héros ») est utilisé tout comme la référence filiale (« À ses enfants »). La dédicace témoigne de la volonté de récompenser l'effort des victimes en leur attribuant un jugement valorisant. Elle renvoie à l'idée d'une créance pour ceux qui ont fait un don. La mort n'y est jamais présentée comme un fait subi mais comme une offrande, inversant le processus de la mort reçue à la mort offerte. Cette rhétorique spécifique permet de transformer le devoir patriotique en une nécessité morale. Le don de soi est un principe d'autant mieux accepté qu'il débouche sur une victoire.

► INTERPRÉTATION

LES POILUS RÉUNIONNAIS DANS LA GRANDE GUERRE

Les statistiques concernant les soldats mobilisés et incorporés présentent des contrastes élevés en fonction des sources. Cette situation s'explique par le délicat recensement d'un réseau d'incorporation complexe. En effet, les mobilisés sont regroupés dans un premier temps à Madagascar où ils passent devant un second conseil de révision après celui subi sur l'île de La Réunion. Certains d'entre eux restent sur la Grande île pour honorer des tâches administratives et de maintien de l'ordre. Cependant, la majorité rejoint des camps situés dans le sud de la France pour ensuite être affectée à des tâches variées. Une partie est destinée aux usines nationales pour remplacer la main-d'œuvre manquante, les autres rejoignent le front soit dans les régiments d'infanterie française, soit dans les bataillons coloniaux. Les affectations ont surtout concerné les bataillons de logistique et d'artillerie que ce soit sur le front français où celui des Dardanelles dans l'Armée d'Orient.

C'est ainsi que sur les 14 326 Réunionnais mobilisés, 6 936 ont été incorporés dans les régiments et 750 sont déclarés morts pour la France dont 491 tués au combat. Cette participation à l'effort de guerre implique l'idée d'une reconnaissance. Pour Rachel MNEMOSYNE, ce principe est d'autant plus accepté que « l'égalité tant demandée et réclamée par les Réunionnais [a été] obtenue sur le front ».

À partir de mars 1919, la grippe espagnole provoque la mort de 5 886 Réunionnais accentuant un sentiment de saignée humaine hors norme. Cette participation à l'effort de guerre est à confronter à celui fourni par les autres territoires de l'empire colonial français où la contribution s'éleva à un peu plus de 600 000 hommes, ce qui selon Marc MICHEL « représentait un effort redoutable pour des populations peu nombreuses, mal soumises ou étrangères aux motivations du colonisateur ». En comparaison, les « vieilles colonies » comme les Antilles ou La Réunion n'ont fourni finalement qu'une faible part des effectifs coloniaux. Pourtant, les commémorations et les souvenirs de guerre demeurent fondamentalement présents au lendemain de la signature de l'armistice. Le travail de mémoire est ressenti comme une nécessité et comme un instrument de cohésion nationale.

► MISE EN PERSPECTIVE

UNE PRATIQUE MÉMORIELLE ENCORE PRÉSENTE

D'autres conflits ont généré des actions de commémoration même si leur ampleur est restée plus limitée. Si la Seconde Guerre mondiale n'a pas généré des ambitions mémorielles fortes, la guerre d'Indochine (1946-1954) a été l'objet d'une certaine attention même si la dynamique semble moins faire consensus. En effet, la volonté d'honorer le souvenir des soldats réunionnais de la guerre d'Indochine résulte moins de l'implication des autorités représentatives de l'État sur l'île que d'initiatives locales et individuelles. En effet, les cérémonies ayant eu le plus d'impact se sont déroulées en dehors de Saint-Denis, chef-lieu du département, pourtant considéré comme l'espace privilégié d'application des directives centrales de l'État, et ont été organisées pour la plupart à l'initiative de particuliers, notamment d'anciens combattants. Tel est le cas des communes du Tampon ou de la Plaine des Palmistes qui se sont empressées d'ériger des stèles à la mémoire des engagés réunionnais. En se fondant sur la liste des « Morts pour la France » et des autres victimes des guerres en Extrême-Orient, nous pouvons constater que les Réunionnais ont payé un lourd tribut à la guerre d'Indochine, si l'on en juge par les 117 victimes recensées officiellement sur les 1 041 engagés pour l'ensemble du conflit. Les victimes réunionnaises de

la guerre d'Algérie ne sont pas oubliées même si leur commémoration semble plus limitée. Plus proches de nous, les décès au Mali de Mickaël Poo-Sing en 2016 et de Yvonne Huynh en 2021 rappellent le *pretium doloris* des engagés réunionnais sur les divers théâtres d'opérations militaires de la France.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

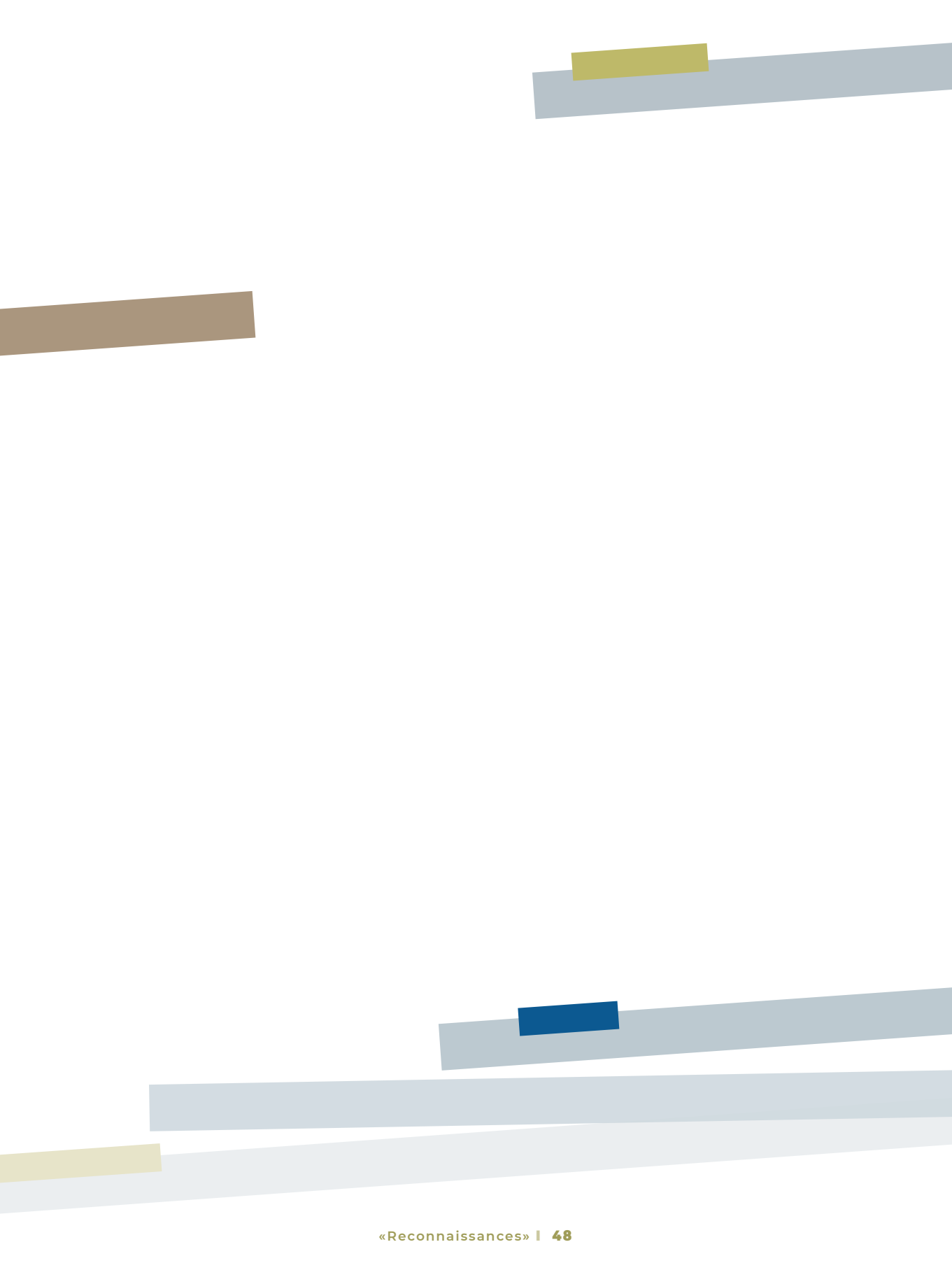
- Annette BECKER, *Les monuments aux morts, mémoire de la Grande Guerre*, Paris, Éditions Errance, 1988.

- Pierre-Éric FAGEOL, « L'île de La Réunion durant la Grande Guerre : patriotisme colonial, identification à la nation et stigmatisation des ennemis », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 254, PUF, 2014.

- Pierre-Éric FAGEOL, « Les Réunionnais en Indochine », dans Frédéric GARAN (ss.-dir.), *Défendre l'Empire*, Paris, Vendémiaire, 2013.

- Marc MICHEL, *Les Africains et la Grande Guerre : l'appel à l'Afrique (1914-1918)*, Paris, Karthala, 2003.

- Rachel MNEMOSYNE, *Les soldats réunionnais dans la Grande Guerre, 1914-1918*, thèse ss.-dir. Yvan COMBEAU, Université de La Réunion, 2006



THÉMATIQUE 3

RECONNAISSANCE : LE TOURNANT DE L'ALTERNANCE POLITIQUE DE 1981

Wilfrid BERTILE





10 décembre 1982 :
arrivée à La Réunion de Pierre Mauroy,
Premier ministre et de Henri Emmanuelli, secrétaire
d'État aux Départements et
Territoires d'Outre-mer.

De gauche à droite,
Paul Vergès, membre du Parlement européen ;
Wilfrid Bertile, député de La Réunion ;
Henri Emmanuelli, secrétaire d'État aux DOM-TOM ;
Pierre Mauroy, Premier ministre ;
Michel Levallois, Commissaire de la République
(préfet) de La Réunion, (photo DR).

RECONNAISSANCE : LE TOURNANT DE L'ALTERNANCE POLITIQUE DE 1981

Wilfrid BERTILE

► CONTEXTE

1981, « MITTERRAND PRÉSIDENT ! », L'ÉPOUVANTAIL DU LARGAGE VERSUS LA RECONNAISSANCE DES SPÉCIFICITÉS.

Le 10 mai 1981, François Mitterrand est élu à la présidence de la République. Sur le plan national, il met fin à 23 ans de pouvoir de la droite, à la tête de l'État depuis la fondation de la V^e République en 1958. Plus qu'une alternance, c'est une véritable alternative politique que promeut le gouvernement d'union de la gauche rassemblant socialistes, communistes et radicaux de gauche. Une action législative de grande ampleur visant à « changer la vie » est alors initiée.

La Réunion était une île en grande souffrance économique, sociale, culturelle et politique, dans un contexte postcolonial : « île à sucre », elle exportait l'essentiel de ce qu'elle produisait et importait presque tout ce qui était nécessaire à sa consommation et à son équipement. Des monopoles régissant les liaisons aériennes et maritimes avec la France pratiquaient des tarifs élevés. Sous l'effet de la transition démographique la population augmentait rapidement, posant de gros problèmes de logements, de formations et d'emplois. Même si depuis la départementalisation La Réunion avait connu de grands progrès, ses équipements et ses infrastructures étaient encore insuffisants ; les prestations sociales et familiales n'étaient pas encore toutes étendues dans l'île et encore moins alignées sur celles de la Métropole ;

Le Smic restait inférieur à celui de la France hexagonale. Le chômage, la misère et les bidonvilles étaient le lot commun de larges fractions de la population.

Une telle situation se répercutait sur le plan politique. La « querelle du statut » opposait les départementalistes qui se disaient « nationaux » et les autonomistes qu'ils accusaient de « séparatistes ». Or, de façon très majoritaire, les Réunionnais sont attachés à leur qualité de Français autant pour des raisons sentimentales et patriotiques que pour la solidarité nationale, source de transferts publics structurant tout l'édifice économique, social et culturel insulaire. Il en résultait une peur du « largage » exploitée avec succès par la droite, avec l'appui de l'appareil d'État et au prix de fraudes électorales, de violences, d'atteintes à la démocratie. Cette peur a été mobilisée lors des élections présidentielles de 1981, pour mobiliser l'électorat départementaliste, et après l'élection, pour combattre la politique du nouveau président qui faisait une large part à la reconnaissance des spécificités.

Cette question de la reconnaissance a connu une acuité particulière au moment de la mise en place de la décentralisation Outre-mer et de la création de la région. Afin d'éviter les inconvénients de la coexistence de deux collectivités locales de plein exercice sur un même territoire, un projet de loi adopté le 27 novembre 1982, crée une assemblée unique pour représenter le département et la région. Saisi par l'opposition, le Conseil constitutionnel annule le texte le 2 décembre 1982 au prétexte que le scrutin proportionnel envisagé pour son élection supprimait les cantons, ce qui allait au-delà d'une simple adaptation. La visite du Premier Ministre Pierre Mauroy à La Réunion, les 10 et 11 décembre 1982, accompagné du secrétaire d'État Henri Emmanuelli, avait pour but d'expliquer la position du Gouvernement sur le statut des DOM-TOM (Départements et Territoires d'Outre-Mer) comme on disait alors, mais aussi d'exposer le programme gouvernemental en faveur des « Ultramarins ».

► ANALYSE

DE L'OPPOSITION POLITIQUE À LA PRISE DE RESPONSABILITÉ GOUVERNEMENTALE

La photographie est prise le 10 décembre 1982 sur la piste de l'aéroport de Gillot (Sainte-Marie). Elle montre les deux membres du Gouvernement flanqués des personnalités venues les accueillir au pied de l'échelle de coupée, les passerelles d'accès aux avions n'existant pas encore à La Réunion à cette date. Le groupe se dirige vers l'aérogare dont les terrasses débordent de militants enthousiastes venus accueillir le Premier ministre à l'appel de la gauche.

Paul Vergès (PCR), député européen depuis 1979, et Wilfrid Bertile, député socialiste élu en juin 1981, sourient, satisfaits de la mobilisation de quelque 5 000 personnes, répondant ainsi aux rassemblements organisés par les départementalistes. Henri Emmanuelli et Pierre Mauroy, sont agréablement surpris en voyant la mobilisation populaire et en entendant les clameurs et les vivats de la foule.

À part le communiste Paul Vergès qui mettait rarement une cravate, accessoire vestimentaire « bourgeois », les autres personnages sont en costume cravate, code vestimentaire seyant habituellement à leurs fonctions ou à de telles circonstances. Le Commissaire de la République Michel Levallois porte l'uniforme blanc, hérité des gouverneurs de l'époque coloniale, encore en vigueur dans les Outre-Mers tropicaux.

► INTERPRÉTATION

LES HOMMES DE LA RECONNAISSANCE

La photographie rassemble finalement sur une même photo les principaux initiateurs de la reconnaissance des spécificités de La Réunion. Paul Vergès et le PCR les ont toujours mises en avant dans leur combat politique depuis 1959. Les mesures du Gouvernement relatives à leur prise en compte résultent par ailleurs des multiples congrès, colloques, séminaires du Parti Socialiste dirigé alors par

François Mitterrand, où se sont notamment côtoyés Pierre Mauroy, patron de la puissante fédération socialiste du Nord, Henri Emmanuelli, député des Landes et Wilfrid Bertile, premier secrétaire de la Fédération socialiste de La Réunion. Élu député, le maire de Saint-Philippe depuis 1971 assurait en tant que de besoin le relais parlementaire des mesures arrêtées de concert avec le Gouvernement. Michel Levallois, un préfet de grande qualité, bon connaisseur des DOM-TOM, a eu la lourde tâche de mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans une île dominée par l'opposition de droite.


Après la visite de Pierre Mauroy à La Réunion, un nouveau projet de loi de décentralisation pour les DOM est voté le 31 décembre 1982. Il érige la région en collectivité locale de plein exercice comme en France hexagonale, les DOM devenant ainsi des régions monodépartementales (en France, les régions regroupent plusieurs départements). Les élections régionales au scrutin proportionnel ont lieu le 20 février 1983 et Mario Hoarau, du PCR, est élu président de la Région au bénéfice de l'âge.

Les discours prononcés par le Premier ministre Pierre Mauroy le 10 décembre 1982 au Conseil général, puis le 11 à Saint-Benoît et les mesures mises en œuvre traduisent une prise en compte des réalités et des besoins de l'île.

La Réunion a évidemment bénéficié de la politique générale de « changement » mise en œuvre pour l'ensemble de la France. Il s'agit de mesures sociétales (abolition de la peine de mort, droit des femmes, radios libres...) ; sociales (augmentation du Smic de 10 % ; des prestations sociales et familiales ; création des Zones d'éducation prioritaire ; 5e semaine de congés payés ; lois Auroux sur les droits des travailleurs dans l'entreprise...) ; économiques (Impôt sur les grandes fortunes ; nationalisations, maîtrise de l'inflation...) ou culturelles.

Illustrant le fait qu'il ne saurait y avoir deux catégories de Français malgré la reconnaissance des spécificités, il fut étendu aux DOM des dispositions de droit commun comme les comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI), le rattrapage du Smic métropolitain, la recherche d'une plus grande égalité en matière de solidarité ainsi que de prestations sociales et familiales...

Pour autant, des mesures spécifiques ont été prises en faveur des DOM-TOM, en raison de leurs particularismes. Le Plan intérimaire 1982-1983 élaboré sous l'autorité du ministre Michel Rocard affichait pour ces territoires deux orientations majeures : « le développement d'une économie plus productive » et « la reconnaissance de l'identité culturelle ». Il institua les « contrats de plan », réformant la planification et coordonnant les financements. La création de la Région a nécessité l'adjonction à la



section centrale du Fonds d'Investissement des Outre-mer (FIDOM), gérée depuis Paris, une section régionale, gérée à partir de La Réunion. L'Agence Nationale pour l'Insertion et la Promotion des Travailleurs d'Outre-Mer (ANT) remplace en 1982 le si décrié Bureau pour le Développement des Migrations Intéressant les DOM (BUMI-DOM), mettant l'accent davantage sur l'insertion des « Domiens » déjà en France que sur de nouvelles migrations. Dans le domaine aérien, l'autorisation des premiers vols charters en 1983 ouvre la voie à la concurrence et à la baisse des tarifs. La réforme du financement du logement social outre-mer est lancée. Les agriculteurs ne sont pas oubliés. La création de l'Office pour le Développement Agricole des DOM soutient la diversification agricole. Lors du vote de la « loi Montagne » de 1984 des amendements instaurent pour les DOM le passage automatique dans les baux ruraux du colonat au fermage et signent la fin du colonat partiaire ouvrant la voie à des formes plus modernes de mise en valeur des exploitations agricoles.

Sur le plan culturel, l'identité réunionnaise, jusqu'ici niée ou bafouée, était officiellement reconnue. Le 20 décembre 1981, le préfet Michel Levallois organise une cérémonie pour commémorer l'anniversaire de l'abolition de l'esclavage. C'était, jusqu'ici, officiellement, un sujet tabou. On l'appelait alors la fêt' Kaf', la « fête des Noirs », célébrée de façon militante, privée ou clandestine. Par la suite, la loi du 30 juin 1983 instaure un jour férié (le 20 décembre) pour commémorer l'abolition de l'esclavage à La Réunion. Dans le même esprit, au lieu d'être une annexe de France 3, l'audiovisuel public Outre-mer se voit doté d'une société autonome, RFO (Radio France Outre-mer), dans le but de promouvoir les cultures locales. Le pluralisme des ondes, auxquelles désormais toutes les sensibilités politiques ont accès, témoigne d'un plus grand respect des libertés démocratiques. Une direction régionale des affaires culturelles est créée avec, à sa tête, un Réunionnais. En outre, la langue créole entre en option dans les écoles. Enfin, la formation des Réunionnais franchit des pas décisifs avec la transformation du Centre universitaire de Saint-Denis en Université de plein exercice en 1982 et avec la création de l'Académie de La Réunion en 1984.

L'élection de François Mitterrand a aussi permis l'ancrage de La Réunion dans la France, renforcé son insertion dans l'Europe et lancé véritablement la coopération régionale. Les lois de décentralisation ont fait de la Région, alors simple établissement public, une collectivité locale de plein exercice. Ce faisant, elles mettaient fin à la querelle du statut. En effet, la création de la région amène l'abandon de la revendication de l'autonomie. Avec la désignation de Jacques Delors comme président de la Commission Européenne, les départements d'Outre-mer, jusqu'ici marginalisés, font l'objet d'une attention soutenue au sein de l'Europe. Dès 1986, sur financements

européens, l'Opération Intégrée de Développement engage le projet de basculement des eaux d'est en ouest. En 1989, la réforme des fonds structurels prévoit un doublement de la dotation concernant les DOM. Ceux-ci figurent parmi les seules régions européennes dotées d'un statut spécifique, celui de Région Ultra périphérique, évoqué dans le traité de Maastricht en 1992. Enfin, le 16 février 1984, Michel Levallois est reçu par le Premier ministre de Maurice, Aneerod Jugnauth. C'est le premier voyage dans les pays voisins d'un préfet de La Réunion, accélérant le mouvement de la coopération régionale. Cette initiative aboutit notamment à l'adhésion de La France à la Commission de l'océan Indien en 1986 au titre de La Réunion.

► MISE EN PERSPECTIVE

UNE RECONNAISSANCE MULTIDIMENSIONNELLE

Toutes ces réformes fondées sur la reconnaissance ont été menées en quelques années en dépit des réticences idéologiques ou politiques. Il n'en reste pas moins que nombre de problèmes de La Réunion perdurent, les politiques publiques n'ayant pas eu les résultats espérés, sans doute en partie à cause de la façon de les aborder. On les traite comme s'ils étaient de France ou d'Europe, alors que les populations et les territoires sont spécifiques. Il faut donc des politiques de développement adaptées à ces particularités et non un placage de modèles venus d'ailleurs. Autrement dit, changer de logiciel, troquer le prêt-à-porter imposé par le système assimilationniste pour du sur-mesure qu'il faut inventer.

La Réunion est une île tropicale du sud-ouest de l'océan Indien. Hier, « vieille colonie », elle était une périphérie dominée. Aujourd'hui, département français et région européenne ultrapériphérique, elle constitue une périphérie modernisée et assistée, trop dépendante de la solidarité nationale et européenne, trop vulnérable. L'actuel système montrant ses limites, La Réunion devrait devenir une « périphérie comptant davantage sur ses propres forces », réconciliant l'histoire qui la rattache à la France et la géographie qui fait d'elle une île indianocéanique par un projet de développement identitaire, durable et... responsable.

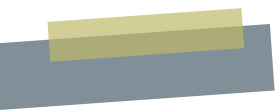
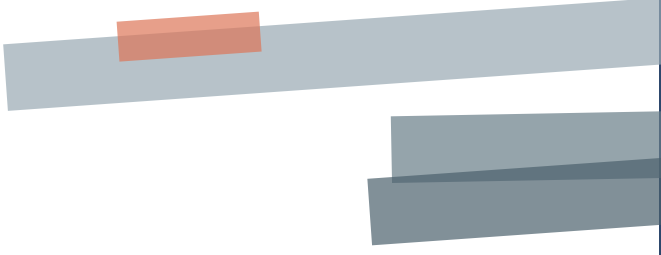
BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Wilfrid BERTILE, *La Réunion. Département français. Région européenne ultra-périphérique*, Saint-André, Océan Éditions, 2 tomes, 2006.

- Yvan COMBEAU, *La vie politique à La Réunion 1963-1983*, Le Mesnil-sur-l'Estrée, SEDES-Université de La Réunion, 2003.

- Gilles GAUVIN, *Michel Debré et l'île de La Réunion. Une certaine idée de la plus grande France*, Liège, Éditions du Septentrion, 2006.

- Edmond MAESTRI (dir.), *La décentralisation. Histoire. Bilans. Évolutions*, Paris, L'Harmattan-Université de La Réunion, 2003.



QUELS MARQUEURS D'IDENTITÉ POLITIQUE POUR LA RÉUNION ?

Gilles GAUVIN





Blason de l'île de La Réunion

Carte postale représentant le blason de La Réunion créé par Émile Merwart pour l'exposition coloniale de Saint-Denis en 1925. Elle est colorisée à la main par Laure Ferrando qui la signe. Coll. Musée Léon Dièrx, don de Jean-François Hibon de Frohen.

QUELS MARQUEURS D'IDENTITÉ POLITIQUE POUR LA RÉUNION ?

Gilles GAUVIN

► CONTEXTE

LA RÉUNION « PETITE PATRIE » ATTACHÉE À LA « MÈRE PATRIE »

La Réunion du début des années 1920 se relève lentement de la Grande Guerre. Ce sont presque 10 % des quinze mille Réunionnais partis qui sont « Morts pour la France ». Des monuments aux morts sont érigés dans toutes les communes : à Saint-Paul et Saint-Louis en 1922, à Saint-Denis en 1923... Toute l'île a aussi été ravagée par la terrible épidémie de grippe espagnole qui a fait au minimum 6 000 morts. La Réunion a son héros national : Roland Garros, dont le monument est inauguré à Paris le 3 décembre 1925 en présence des nombreux Créoles de la capitale : les écrivains Marius et Ary Leblond, l'amiral Lacaze, l'académicien Joseph Bédier et bien d'autres encore ainsi que les parlementaires insulaires. La statue est ensuite installée sur le Barachois le 24 avril 1926. La Réunion affirme peut-être plus que jamais son statut de « Colonie colonisatrice » : terre d'exil du prince Vinh-San, ex-empereur d'Annam, depuis 1919, elle reçoit en 1926 Abd-el-Krim, chef de la résistance à la colonisation espagnole et dont veut se débarrasser le protectorat français. Mais l'île qui sert ainsi la « Mère Patrie » exprime un besoin de reconnaissance politique. L'occasion lui en est donnée lors de l'exposition coloniale de septembre 1925, préparée sous l'égide du gouverneur et de l'élite intellectuelle insulaire. En plus de présenter dans la caserne d'infanterie de la Petite-Île, à Saint-Denis, les richesses agricoles de l'île, l'exposition inaugure une première campagne de promotion touristique de l'île en direction des « Métropolitains », mais aussi et surtout des armoiries pour La Réunion.

► ANALYSE

UN TÉMOIGNAGE DE LA COLONISATION

Le document est une carte postale de 1925 où figurent « les armoiries réunionnaises ». Présentées sous l'égide du Syndicat d'Initiative Réunionnais, elles sont accompagnées par les initiales de son concepteur Émile Merwart (E.M.) et de la dessinatrice Laure Ferrando (L.F.). Merwart, qui a une longue carrière de haut fonctionnaire colonial a pris sa retraite en 1918 et s'est installé à La Réunion où il devient trésorier-payeur. Collectionneur d'art, actif au sein des sociétés savantes, il est féru d'héraldique (science des armoiries). Il a notamment créé les armoiries de Cayenne en 1901 et, en 1914, fixé en Guadeloupe la fête en l'honneur de Schœlcher le jour de la Saint-Victor.

Cette carte est unique car signée à la plume par la dessinatrice qui a colorisé l'ensemble à la main. Le blason se présente comme un résumé de l'histoire de l'île. L'écu est divisé en quatre quartiers. Sur le premier, des montagnes parmi lesquelles un volcan. Ces massifs sont surmontés du chiffre romain *MMM* rappelant les 3 000 mètres d'altitude du Piton des Neiges. Sur le second, on retrouve le blason de la ville de Dieppe, en Normandie, d'où provenait le Saint-Alexis, navire rappelant la première prise de possession en 1638. Sur le troisième quartier, les fleurs de lys symbolisent la période royale durant laquelle l'île s'appelait Bourbon, du nom de la dynastie alors au pouvoir. Le dernier quartier, avec ses abeilles, évoque la période de l'île Bonaparte entre 1806 et 1810 puisqu'il s'agit d'un des symboles des armoiries de l'Empereur. L'ensemble est recouvert par l'écusson tricolore sur lequel figurent les initiales de la République française (R.F.). L'écu est surmonté par la devise latine *Florebo quocumque ferar* (« Je fleurirai partout où l'on me portera ») qui n'est autre que celle de la Compagnie des Indes orientales, chargée de mettre en œuvre la colonisation de l'île. Une liane de vanille (Bourbon), témoignage de la vocation et de la richesse agricole de l'île, s'enroule autour de la devise.

► INTERPRÉTATION

UN HÉRITAGE À ASSUMER

Les armoiries avaient à l'origine pour fonction que des hommes d'armes puissent se reconnaître sur le champ de bataille. Le blason, c'est-à-dire la description codifiée des emblèmes figurant sur l'écu, permet d'affirmer l'identité et donc le pouvoir d'une personne ou d'un lieu. En proposant des armoiries à La Réunion, Émile Merwart met en image le caractère français de l'île. La « vieille colonie » du sud-ouest de l'océan Indien est symboliquement inscrite dans une histoire qui trouve ses racines dans un lointain Moyen Âge occidental. Cela est d'autant plus accepté par l'élite insulaire que ces armoiries incarnent l'existence d'une identité politique locale revendiquant son appartenance à la « Mère Patrie » tout en défendant sa singularité. Jusque dans les années 1980 ce sont ces armoiries qui sont utilisées pour représenter La Réunion lors de manifestations officielles ou sur des objets à vocation touristique. La cristallisation du combat politique entre départementalistes et autonomistes durant les années 1960 à 1980 efface cependant toutes les diversités héraldiques derrière l'unité du drapeau tricolore. Toujours conformes, ces armoiries « à l'ancienne » ont été cependant supplantées dans l'usage par un drapeau *péi* popularisé depuis le début des années 2000. Néanmoins la devise du blason ne manque pas d'être citée et revendiquée comme principe exemplaire de ce que devrait être l'attitude des « Réunionnais du monde » : porter haut leur origine et leur culture où qu'ils se retrouvent. Un post public sur *Facebook* estime même que « cette devise est très actuelle avec le retour nécessaire à la culture agroécologique et l'autonomie alimentaire » (La Réunion, île durable, 2020). Mais si la devise peut être considérée comme porteuse d'espoir, il n'en reste pas moins qu'elle fut aussi celle de la compagnie commerciale qui a eu recours à l'esclavage pour mettre en œuvre l'exploitation coloniale de l'île. Faut-il alors, comme pour la statue de Mahé de Labourdonnais, la remiser au placard de l'histoire ?

► MISE EN PERSPECTIVE

LA MAJUSCULE ET LE DRAPEAU

Le besoin actuel de reconnaissance identitaire des Réunionnais, à travers des symboles politiques, poursuit en fait un long processus. La mise en œuvre de la régionalisation durant les années Mitterrand a été ainsi accompagnée d'une variation orthographique qui, pour anodine qu'elle puisse sembler, n'en est pas moins révélatrice. Le *la* Réunion a pris une majuscule pour devenir *La* Réunion. Si l'original du décret du 19 mars 1793 qui baptise *la* Réunion (avec le déterminant article), puis l'arrêté de l'assemblée coloniale de Bourbon qui entérine la décision, le 20 février 1794, avec la même minuscule, témoignent d'une époque où l'orthographe n'est pas encore totalement fixée, on constate que c'est la minuscule qui prévaut partout jusque dans la décennie 1980, même dans les textes communistes revendiquant l'autonomie démocratique et populaire. La thèse magistrale de Claude Wauquet sur la Révolution dans l'île, publiée entre 1980 et 1984, marque un premier tournant. L'universitaire justifie l'usage de la majuscule sur le fait que les archivistes qui ont réalisé les inventaires, en particulier Yves Pérotin, premier archiviste paléographe en poste à La Réunion (1952-1958), ont acté la majuscule. Le choix d'une affirmation politique de la majuscule s'opère le 23 septembre 1987, à l'occasion d'un entretien accordé à *Témoignages* par Michel Carayol, nommé président de l'Université insulaire. L'organe de presse du PCR commence alors à utiliser la majuscule pour la première fois. Puis, après de nombreuses variations, c'est Laurent Vergès qui impose ce choix à la rédaction du quotidien communiste : « *Nous rêss La Réunion, nous sava La Réunion mé nous sava pa an Réunion.* »

Et même si le *Grevisse* de 1993 continue à poser la règle de la minuscule, la Constitution de 2003, avec son article 73 - alinéa 5, dit « amendement Virapoullé », a inscrit *La* Réunion dans le marbre de la loi. Il en est de même pour la Commission Nationale de Toponymie, regroupant des représentants des ministères et des organismes publics utilisateurs de toponymes, qui a acté le *La* majuscule. Si toutes les publications doivent donc maintenant utiliser la majuscule, il n'en reste pas moins que dans l'usage la minuscule reste encore présente.

Le symbole le plus visible du besoin de reconnaissance identitaire est aujourd'hui le « drapeau de La Réunion » adopté sans hésitation par les plus jeunes générations pour lesquelles il est naturel d'afficher cet étendard aux côtés des drapeaux français et européens. Lorsque l'ingénieur en aéronautique, féru d'astronomie, Guy Pignolet propose, en 1974, un volcan rayonnant en guise de drapeau régional il n'affiche d'ailleurs aucune ambition politique. Baptisé *Lo Mavéli*, le drapeau désigne pour lui une étoile qui conduit au « beau pays ».

ÉQUIPE DE FOOTBALL RÉUNIONNAISE



Illustration : **EDWINA LECLERC**

Il est reconnu officiellement par l'Association réunionnaise de vexillologie en 2003. Deux autres propositions ont émané d'acteurs politiques. En 1984, l'association Mouvman Lantant' Koudmin dirigée par le militant culturel François Saint-Omer fait sa proposition. Puis en mars 1986, ce sont les militants politiques Bernard Grondin et Aniel Boyer qui s'entendent sur une proposition qui, depuis 2008, est un étendard symbolisant ouvertement la revendication d'indépendance.

C'est cependant *Lo Mavéli* qui semble bien avoir été adopté par la grande majorité de la population. Répondant à une demande de reconnaissance identitaire très forte, en particulier avec la multiplication des flux migratoires entre l'île et sa « métropole », et le besoin de plus en plus affirmé des sportifs ou des jeunes étudiants d'afficher leur « réunionnité », ce drapeau plus consensuel a été adopté pour des événements sportifs et culturels et popularisé par des marques de vêtements et des fabricants d'objets dérivés. Certains élus ont alors suivi cette appropriation populaire. Des collectivités comme la mairie de Saint-Denis, en 2014, et même la Région en 2021, ont adopté officiellement le drapeau.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Gilles GAUVIN, « 70^e anniversaire de la départementalisation de La Réunion (1946-2016). Éléments pour une réflexion critique », *Bulletin de l'Académie de l'île de La Réunion*, vol. 33, 2017, p. 178-194.

- Pierre-Éric FAGEOL, *Identité coloniale et sentiment d'appartenance nationale sur les bancs de l'école à La Réunion (1870-1946)*, Saint-Denis, Presses Universitaires Indianocéaniques, 2020.

- Émile MERWART, « Les Armoiries Réunionnaises depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours », *Bulletin de l'Académie des Sciences et Arts de La Réunion*, 1^{er} semestre 1924, p. 63-79 ; 2^e semestre 1924, p. 87-124.

- Philippe L. DE VILLENEUVE, « Étude sur les armoiries de l'île de La Réunion. Communication du 5 novembre 1936 », *Bulletin de l'Académie de l'île de La Réunion*, 1936, vol. 14, p. 87-111.

THÉMATIQUE 5

CONNAÎTRE LA CULTURE SINOISE POUR SE RE-CONNAÎTRE : LA DANSE DU LION

Idriss SOUNE-SEYNE & Nathalie WALLIAN





Danse du Lion au temple Chané (Saint-Denis)
pour Nouvel An chinois,
2019
(photographie des auteurs).

CONNAÎTRE LA CULTURE SINOISE POUR SE RE-CONNAÎTRE : LA DANSE DU LION

Idriss SOUNE-SEYNE & Nathalie WALLIAN

► CONTEXTE

REPLIE D'ESPOIR, UNE MIGRATION SOUS CONTRAT DEPUIS LA CHINE DU SUD

*A*vec l'abolition de l'esclavage en 1848, le besoin en main-d'œuvre génère un vaste courant migratoire à partir des comptoirs coloniaux. Le sud de la Chine devient ainsi un point de départ de la jeunesse masculine destinée à travailler à La Réunion. Entre 1848 et 1930, trois vagues migratoires majeures voient arriver par bateau une population remplie de l'espoir de vivre mieux. Issue de la région du Fujian, la première vague destinée aux plantations agricoles se solde par un échec. En provenance de Guangdong, la seconde voit partir les migrants du peuple Nam-sun (Namhoï et Suntak) et du peuple Hakka (Meixian). Leurs langues et cultures distinctes allouent des profils d'adaptation différents pour la construction du chemin de fer réunionnais (1878-1881) ou pour le petit commerce des boutiques d'alimentation. La période de 1919 à 1930 voit un troisième afflux de main-d'œuvre qui a transité via l'Indonésie, les Philippines et Maurice et tente de faire fortune dans des conditions précaires. Après la guerre sino-japonaise (1937-1945), certains membres du Kuomintang se replient pour échapper à la montée du communisme chinois dès 1949. En s'installant à La Réunion dans le cadre de contrats d'engagement, les migrants s'organisent : en 1904 est fondée la Société Chinoise de Meixian (Moy-Yen en Hakka à Saint-Pierre), juste après la construction de temples (Li Si Tong et Chane situés rue Sainte-Anne à Saint-Denis).

Ils apportent dans leurs valises non seulement des traditions vestimentaires, culinaires ou religieuses mais également une pratique ancestrale issue de la Chine, la Danse du Lion.

Située à la croisée d'un art martial (le Wu Shu), d'un art spirituel Taoïste-Bouddhiste (culte de Guandi) et d'un art du spectacle festif, cette pratique millénaire consiste à exécuter une chorégraphie en duo avec pour support musical tambour, gongs et cymbales : les danseurs exécutent un rituel chorégraphique codé qui raconte une histoire dans laquelle le Lion, mi-humain mi-dieu, partage les valeurs de la communauté et apporte la prospérité.



un Détail du lavis déposé à St Pierre,
Le Panthères Club (1994) : fresque de 8 mètres
de long comportant des poèmes calligraphiés
dans différents styles et une longue peinture sur
soie représentant le périple du peuple Hakka ,
depuis les montagnes de Meixian vers la mer.

► DESCRIPTION

AUX ORIGINES, UNE LÉGENDE

La légende de la Danse du lion correspond à la représentation métaphorique du combat ancestral entre des villageois et le monstre *Nian* [année], venu de la montagne pour ravager les récoltes à l'arrivée du printemps. Pour faire fuir ce mauvais esprit, la communauté fait du bruit avec des ustensiles de cuisine – devenus dum dum tambour, gongs et cymbales, puis pétards –. En revêtant le costume d'un lion pour commémorer chaque année l'exploit, les danseurs fêtent ainsi le nouvel an chinois dans la joie et la prospérité.

Le rituel de Nouvel An est le plus important de la tradition culturelle chinoise. Lors de la chorégraphie, l'usage d'une salade, qui représente les récoltes et l'abondance, correspond à un jeu de prononciations entre le terme chinois (菜 *Cài*, « laitue ») et (財 *Cái*, « fortune »). Par cette allégorie de la prospérité, le lion apporte le bonheur.

LA CÉRÉMONIE D'ÉVEIL DU LION

Ce rituel vise à opérer une médiation avec les vivants et à investir symboliquement les danseurs d'un statut de divinité mi-homme, mi-lion. Afin de faire naître un bel esprit, elle doit être pratiquée au temple, à une date calendaire chinoise favorable. En touchant les points vitaux avec un pinceau trempé d'encre rouge, couleur du bonheur, mélangée avec du rhum, symbole des cinq éléments, le parrain – ou la marraine – insuffle l'âme au lion et lui confère l'énergie vitale pour les chorégraphies. Le miroir convexe (*Pakua*) placé sur son front vise à repousser le mal tandis que les couleurs signifient sa personnalité et signent son appartenance. Inscrites dans des courants d'écoles précis (*Heshan* ou *Foshan*), les techniques corporelles codifiées renvoient à des valeurs et à des traditions hautement millénaires.

CHORÉGRAPHIES ET TECHNIQUES CORPORELLES

Chaque chorégraphie correspond à une circonstance de la vie (mariage, commerce) ou à un temps fort du calendrier lunaire chinois : fête des lanternes en clôture des festivités du nouvel an chinois, fête des morts, fête des bateaux dragons, anniversaire de Guandi, fête de la Lune...

Ainsi, la fusion de l'homme et du lion (人獅合一) prend son sens dans chaque chorégraphie qui raconte une histoire selon les circonstances individuelles ou collectives. Pour Nouvel An, symboliquement, le lion doit attraper la salade accrochée à la porte du temple ou d'une maison pour la partager. En diffusant la fortune, il apporte prospérité, abondance et bonheur. Le rituel de la salade [Dà Jí Dà lì ; 大吉大利 ; grande chance & grande fortune] correspond à un codage de percussions et de techniques corporelles précis. Chaque technique corporelle est issue d'une base unique et d'une école d'art martial, celle de la Grue blanche.

Ces modalités expressives de l'humeur humaine allouent au lion un tempérament de félin, facétieux mais terrifiant, gracieux et élégant. La salutation initiale symbolise le respect au Ciel, à la Terre et à l'Homme situé entre les deux. Puis le lion se met à l'affût d'une nourriture en exécutant des bonds [testing]. Il se dresse pour saisir la salade, la déchiqutte et la partage avec les spectateurs. Cette chorégraphie est codée en relation avec les percussions et exige un haut niveau de pratique corporelle.

► INTERPRÉTATION

UN PROGRAMME ÉDUCATIF PUISSANT POUR APPRENDRE À SE CONNAÎTRE

La Danse du Lion permet de promouvoir des valeurs d'éducation de la jeunesse. Maître SLOW en Malaisie lui attribue la loyauté (忠 Zhōng), la droiture (正 Zhèng), le courage (勇 Yǒng), la persévérance (毅 Yì), la sagesse (智 Zhì), la sincérité (誠 Chéng), l'harmonie (和 Hé) et la civilité (禮 Lǐ). Ces valeurs partagées permettent au jeune de s'intégrer dans la vie quotidienne et en société, clef de la réussite et de l'épanouissement : c'est la beauté du coeur qui permet d'incarner un lion authentique et sincère, lui conférant de l'esprit comme de l'aura. À travers la danse du lion, c'est tout un programme éducatif qui est adressé à la jeunesse : sa pratique aide à former non seulement des individus de talent mais également des personnes « de caractère » et de valeurs, destinées à diriger et/ou à maîtriser leur destin. En pratiquant, le jeune apprend à se comprendre en s'auto-disciplinant et à mieux comprendre autrui grâce à un esprit ouvert. Il se re-connaît ainsi dans sa communauté culturelle tout en découvrant les savoirs patrimoniaux de la Chine, dont fait partie la Danse du lion : c'est ainsi qu'il se découvre Sinois.

UNE COMMUNAUTÉ OUVERTE MAIS DISCRÈTE

À l'encontre des clichés d'une société refermée parce qu'incompréhensible, la communauté sinoise réunionnaise est née des échanges entre diverses cultures métissées pour contribuer à la formation de la population réunionnaise d'aujourd'hui. En engageant un dialogue interculturel, elle tente à la fois de promouvoir la culture ancestrale et de s'adapter aux défis évolutifs de la société. En s'adressant à un public réunionnais habitué à la coprésence de diverses cultures tout en faisant apparaître des traits culturels chinois saillants, ce dialogue chorégraphié pose la présence de la communauté sinoise dans le paysage quotidien et opère une médiation culturelle à autrui. En s'ouvrant au public, cette communauté se rend visible et affirme sa puissance culturelle lors des diverses festivités. La force des associations permet ainsi de faire rayonner la communauté sinoise au sein de la société réunionnaise et de lui apporter une reconnaissance culturelle et sociale légitimant sa présence à La Réunion.

UN POSITIONNEMENT COMMUNAUTAIRE ET ASSOCIATIF STRUCTURÉ

Depuis la période engagiste jusqu'à nos jours, la communauté sinoise a largement perdu la maîtrise des langues chinoises (mandarin, cantonais et hakka) voire des cultures ancestrales (rituels, traditions, croyances...) : pour faciliter l'intégration à la disparition des écoles francochinoises, le choix des parents s'est fréquemment opéré au profit de la langue française et du créole. Un mouvement de quête identitaire des cultures d'origine reprend dans les années 1980 et des échanges sont organisés pour faire circuler les familles entre la Chine et La Réunion. Une Fédération des Associations chinoises solidifie la communauté chinoise autour des différents temples disséminés sur l'île, favorisant de la sorte les animations calendaires des festivités traditionnelles. Trois pôles d'activités s'articulent autour du développement culturel, socio-éducatif et économique : ils engagent également des dimensions politiques.

► MISE EN PERSPECTIVE

« TRANSMETTRE ET FAIRE FLEURIR SON ART », LE DILEMME DE LA CO-NAISSANCE DU MAÎTRE

Comme dans tous les arts martiaux, le rôle du maître de Danse du Lion est déterminant pour la menée d'une troupe : en diffusant les pratiques ancestrales, il incarne en quelque sorte un patrimoine immatériel vivant. Sa mission est double mais paradoxale : porter la tradition aux origines de la naissance et la faire perdurer auprès de la jeunesse en la faisant co-naître. Comme le contexte culturel sociétal évolue, il est contraint de s'adapter et d'adapter les pratiques aux attentes et aux profils des nouvelles générations : en cela, il doit modifier la pratique sans la dénaturer pour la faire perdurer, soit la faire « reconnaître ».

Le dilemme du maître se situe donc dans le dialogue interculturel : en prenant en charge le contexte franco-réunionnais des attentes des jeunes, il opère une médiation culturelle leur permettant de renouer avec leurs racines chinoises. Contraint d'innover sans cesse pour vivifier la pratique, il ne peut pour autant dénaturer la base traditionnelle de l'enseignement et de la pratique martiale : en somme, il fait *naître* puis *co-naître* pour faire *reconnaître*.

C'est ici que se joue l'avenir du Lion et de l'identité sino-réunionnaise : en faisant partie intégrante de cette société, la Danse du Lion constitue un puissant moyen de transmission de valeurs éducatives, faisant des maîtres des passeurs de mémoire culturelle, loin du folklorisme touristique exotique.

L'INTERNATIONAL

La danse du Lion se pratique dans toute l'Asie du sud Est ainsi que dans les espaces culturels de la diaspora chinoise, comme dans le 13^e arrondissement de Paris. À l'international, elle prend une dimension compétitive de haut niveau sous des formes variées : danse sur pilotis ou chorégraphies inédites. À Singapour, Taïwan ou en Malaisie, diverses écoles orientent la pratique sous des formes innovantes et contextualisées qui s'adaptent aux goûts de la jeunesse locale.

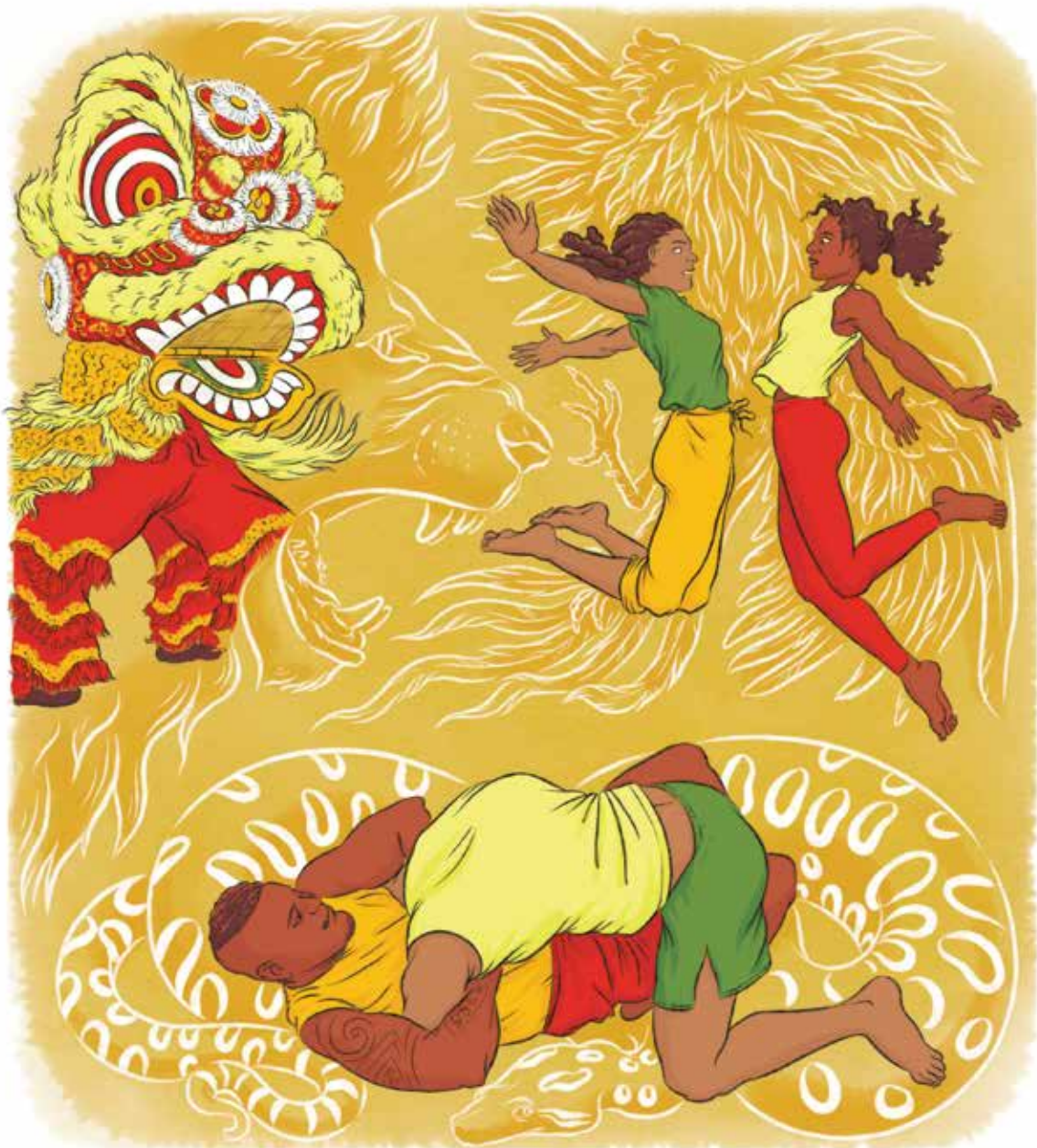


Illustration : NATACHA ELOY



BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Idriss SOUNE-SEYNE, Ching-Wei CHANG & Nathalie WALLIAN, *La danse du lion dans la communauté sinoise réunionnaise et à Taïwan : étude des pratiques de médiation interculturelle*, Saint-Denis, Presses Universitaires Indianocéaniques, 2019.
- Édith WONG-HEE-KAM, *De Canton à Bourbon : les Chinois de l'île de La Réunion*, La Réunion, Édition CNH, 1993.
- Édith WONG-HEE-KAM, *La diaspora chinoise aux Mascareignes : le cas de La Réunion*. Paris, L'Harmattan, 1996.
- Yu-Sion LIVE, « Illusion identitaire et métissage culturel chez les "Sinoi" de la Réunion », *Perspectives chinoises*, n° 78, 2003.

THÉMATIQUE 6

SE SOUVENIR, S’AFFIRMER, PARTAGER...
POUR SE RECONNAÎTRE ?
LE *MORING* RÉUNIONNAIS,
PRATIQUE MÉMORIELLE,
COMBAT DANSÉ ET/OU SPORT

Delphine BODY, Willy HAGEN & Nathalie WALLIAN





Championnat de Ligne de *moring*
de La Réunion (Bras Panon, 2019).
Rituel d'invocation des ancêtres et batay kok

(photographies des auteurs).



SE SOUVENIR, S’AFFIRMER, PARTAGER... POUR SE RECONNAÎTRE ? LE MORING RÉUNIONNAIS, PRATIQUE MÉMORIELLE, COMBAT DANSÉ ET/OU SPORT

Delphine BODY, Willy HAGEN & Nathalie WALLIAN

► CONTEXTE

UNE PRATIQUE RÉSERVÉE AUX ESCLAVES DES PLANTATIONS

Originaire du Mozambique et de Madagascar sous le royaume *Sakalave* au XVIII^e siècle (COMBEAU-MARI, 2013), le *moring* est un art martial codé se présentant comme un combat dansé, autrefois pratiqué par les ancêtres esclaves à La Réunion. Comme d’autres espaces culturels où les arts du combat sont interdits, cette pratique sociale sacrée se transforme et se masque derrière une danse codée qui permet de la pratiquer de façon confidentielle. À l’image des danses Eisa de l’archipel d’Okinawa (Royaume des *Ryūkyū*) destinées à masquer la pratique du karaté interdite par les occupants japonais, le *moring* constitue une pratique corporelle de résistance et de résilience face à la domination esclavagiste : il est ensuite interdit dès qu’il est qualifié à La Réunion sous le ministère Debré des années 1960. En effet, investi par le parti communiste, il est soupçonné de constituer une revendication identitaire puissante et une menace pour l’unité postcoloniale engagée depuis la départementalisation en 1946. Le *moring* est reconnu comme discipline sportive en 1994 par le ministère de la Jeunesse et des Sports, ce qui autorise une forme de reconnaissance avec l’organisation de compétitions de Ligue et la formation de cadres diplômés.

Aujourd’hui peu visible dans l’espace public, en dehors de la *fêt Kaf* de l’abolition du 20 décembre, le *moring* est largement pratiqué dans une perspective communautaire, mémorielle, éducative et/ou compétitive : figure marquante dans le quartier,

chaque maître de *moring* opère la médiation culturelle et éducative dans les quinze associations insulaires organisées – ou non - en Ligue sportive et en écoles de licenciés fédéraux.

Le profil des pratiquants évolue au fil des années : initialement réservée aux Cafres des plantations, la pratique est appropriée après l'abolition (1848) par les Petits Blancs des Hauts qui en font une revendication distinctive. Progressivement récupéré par le Parti Communiste Réunionnais afin de cristalliser les aspirations identitaires, le *moring* est brutalement interdit.

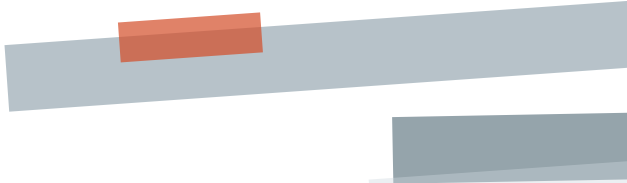
Après les années 1970, il reprend droit de cité dans l'espace public à la faveur d'une transformation vers la pratique sportive institutionnalisée et d'une sportification normalisante des modes d'affrontement (PARLEBAS, 1999).

► DESCRIPTION

UN AFFRONTEMENT RITUALISÉ POUR COMMUNIQUER AVEC LES ANCÊTRES

Le *moring* se pratique à l'intérieur d'un rond matérialisé par un cercle au sol, lequel représente au plan symbolique à la fois la communauté des pratiquants passé/présents et l'espace cosmique rituel connecté avec les ancêtres. « Entrer dans le rond » signifie donc appartenir à une lignée de maîtres et exige de rendre hommage aux prédécesseurs. L'enjeu est d'affronter un adversaire en mobilisant des techniques corporelles dans lesquelles les coups portés sont totalement maîtrisés et ne visent pas de partie vitale : un arbitre s'assure de la sécurité en s'interposant systématiquement pour séquencer un combat trop engagé, avant qu'il ne devienne violent. Le groupe des musiciens rythme et marque les échanges tout en modulant également l'intensité du combat : les percussions suivent les mouvements tout en jugulant simultanément la tension dramatique de l'affrontement. Ce groupe est composé en général de musiciens pratiquant le *jumbé*, le *pikèr*, le *roulèr* et le *kayamb*, de façon quasi similaire au *maloya*.

Plusieurs formes de pratiques coexistent sur l'île et optent pour des valeurs et des postulats différents. D'une part la conception de la pratique est référée explicitement au statut d'esclave libéré et constitue une pratique mémorielle inscrite dans le souvenir par un retour aux pratiques originelles. Dans ces conditions, l'enjeu est de privilégier une pratique massive adressée à l'ensemble de la jeunesse tout en offrant à la fois les conditions de se défendre en adoptant une « posture guerrière » et d'autre part de pratiquer des techniques corporelles codées.



Pour d'autres pratiquants, l'enjeu est d'inscrire la pratique dans un processus d'institutionnalisation et de reconnaissance par le ministère de la Jeunesse et des Sports : dans ces conditions, les cadres intervenant dans les écoles de *moring* ont suivi la formation diplômante du BPJEPS pour devenir éducateur sportif. Structurées en ligue régionale, ces écoles peuvent engager de jeunes pratiquants lors de compétitions. Classés par catégories mais ouverts à la mixité, les duos de combattants s'affrontent durant deux rounds de 2' (selon les catégories d'âge) puis un round d'acrobaties : en cas d'égalité des points alloués par un jury de quatre personnes, une manche supplémentaire dédiée à l'expression musicale est accordée : les compétences des danseurs dépassent donc la simple pratique de combat et exigent également la mise en scène d'un spectacle acrobatique ainsi que la connaissance des partitions de percussion aux différents instruments.

Après un avertissement collectif relatif aux règles éthiques de l'affrontement, les combattants sont appelés dans le rond de *moring* : dans un premier temps et sans se quitter des yeux, ils entrent la danse en sautillant d'un pied sur l'autre, poing levé - avec le médium proéminent - en signe de défi et de provocation. Les bras ouverts vers le ciel, ils invoquent ensuite la puissance céleste des ancêtres et se rencontrent pour toucher l'épaule opposée de l'adversaire avec la sienne, ce qui constitue un salut respectueux et fraternel. Puis ils reculent de trois pas et vont frotter leurs mains au sol : ce rituel d'invocation revient à s'enduire symboliquement le corps de l'énergie de la terre portant les aïeux et constitue à la fois une prière et un appel. Enfin et au signal, ils réalisent la figure emblématique du *batay kok*, laquelle revient à se projeter en l'air pour percuter le ventre adverse. Le combat commence alors.

Les techniques corporelles ont été codifiées en l'état par DREINAZA (2000), un ancien champion de boxe. Cette codification peut être utilisée pour l'arbitrage et l'évaluation des combats, mais également lors du traitement didactique de la pratique en milieu scolaire.

► INTERPRÉTATION

LE TIENBO ANSAMB, CETTE FIÈRE SOLIDARITÉ À L'ALLURE GUERRIÈRE

La philosophie du *moring* adressé à la jeunesse réunionnaise vise à la reconnecter avec ses origines tout en tirant une fierté et une posture spécifiques. D'une part, il s'agit d'acquérir une pratique patrimoniale à la limite du sacré, laquelle questionne le rapport au monde, aux autres et à l'épreuve de la vie, en incluant tant les garçons et les filles que les pratiquants de toutes cultures. En second lieu, l'inscription dans cette filiation symbolique reconnecte le sentiment d'appartenance et d'enracinement avec la construction d'une identité personnelle partagée : il s'agit bien d'apprendre à exprimer avec fierté ses origines assumées et sa condition d'homme libre.

Bon alor, i fo ke nou lé sérié isi, kan nou fé kék shoz dan le moring, i fo ètre sèt foi la, i fo nou néna kan minm, pàrske kan i domand azot montre an publik kisa zot i lé, i fo montré o publik kisa zot i lé, pàrske kan i ariv pou ét dan se non la, zot na lèspas pou zot donk, sé azot de montré kèl valèr nana koté Moring la, kan zot i fé sa sé in (...) fo nou ékspri anou osi le koté-la, koté i éd azot, si zot nana la foi an zot, zot gingn la fors lénérji ke bann zansèt va done azot, zot arièr arièr gran pèr, bin i done azot sèt foi la (Maître de moring au Port).

Le maître de *moring* questionne ici la racine des postures du pratiquant confronté aux vicissitudes de la vie. Plutôt que de subir les événements, il l'encourage à adopter une allure guerrière, laquelle revient également à endurer et à résister à la douleur, aux coups et au malheur :

Kan zot na la doulèr, zot la tonbé zot la bos azot, le san i ségn, i fo i plèr, i fo lé sérié, i ségn, mèt in pansman la dsu, i ségn la, fo pa i plèr, non pa bon, lé rien sa, pa bon i fo lé dur, kan i fé mal, i fé mal mé i tienbo avèk, i fo avoir sa dan la tèt, for, for, lèspri, amoin dan Moring mi done azot sa, fo avoir lèspri for, kan zot i blès, kan lé malad, zot lé fatigé lé vré, mé li tonb arpa atèr, ma éséy fé dé troi ti pa, ma réspiré, ma gard le soléy, si lé bo, dakor ?

La mention au soleil fait référence à un repère intangible et éternel qui permet d'échapper à la condition humaine en détournant la douleur et le ressenti du temps présent : cette éthique de l'endurance s'ancre dans un fond existentiel puissant qui permet d'accepter la vie tout en s'émancipant par un intense travail sur soi. Le fait de se souvenir permet d'inscrire la jeune génération dans un continuum et une filiation de pensée

mais également au coeur d'une communauté soudée et consciente de son héritage. L'affirmation de soi par la posture guerrière engage un rapport à l'adversité fondé sur l'insoumission par l'affrontement réglé.

Enfin, le partage au sein de la communauté reprend les principes d'une puissante solidarité qui fonde la force du collectif et inclut dans le rond tout pratiquant, à l'image d'une famille hospitalière. Ces ingrédients constituent pour le pratiquant un viatique et autorisent sa reconnaissance au coeur d'une communauté ouverte et consciente de son passé, forgée pour un avenir fait de combats respectueux et solidaires.

► MISE EN PERSPECTIVE

LA TRADITION RÉINVENTÉE, UNE MANIÈRE DE VIVIFIER LA PRATIQUE ?

Que les formes de pratiques du *moring* soient considérées comme originelles et/ou sportivisées, comme mémorielles et/ou martiales, comme « maronnes » ou institutionnalisées, les formes de pratiques contemporaines sont constamment renouvelées au gré des influences des maîtres et des rencontres locales ou internationales. En « réinventant la tradition », ceux-ci génèrent des images mentales, des dispositions imaginaires et des vocations collectives destinées à faire perdurer la pratique sous des formes inédites mais signifiantes. En cela, ils « arrangent » les traditions (FAGEOL & WALLIAN, 2018) en faisant infuser les éléments éthiques avec des techniques corporelles codifiées, apportant dans cette combinaison infinie de possibles une vivification constante de la pratique mémorielle.

En transmettant un patrimoine immatériel vivant, les maîtres de *moring* participent pleinement au mouvement de reconnaissance du passé tout en instillant de puissantes valeurs éducatives par les formes corporelles ritualisées, euphémisées et mémorielles. Après de la jeunesse, ils vivifient la pratique du *moring* et assurent la transmission intergénérationnelle sur un mode incarné profondément inclusif : en le faisant connaître, ils participent de la reconnaissance de ce patrimoine réunionnais à part entière et entièrement à part.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Évelyne COMBEAU-MARI, « Moraingy, mrenge, moring : Permanence et réinventions des pratiques traditionnelles de combat dans les îles de l'océan Indien : Madagascar, Mayotte, Réunion », *STAPS*, n° 101, 2013/3.
- Jean-René DREINAZA, *Techniques et apprentissage du moring réunionnais*, Comité réunionnais de moring, 2000.
- Pierre-Éric FAGEOL & Nathalie WALLIAN, « Cultures patrimoniales et contexture en EPS : dans la fabrique des "traditions arrangées" », dans Nathalie WALLIAN (dir.), *Intervention éducative et médiation(s). Contextes insulaires, cultures diverses, explorations plurielles*, Berne, Peter Lang, 2018.
- Sudel FUMA & Jean-René DREINAZA, *Le moring, art guerrier. Ses origines afro-malgaches, sa pratique à la Réunion*, Centre de documentation et de recherche en histoire régionale, Université de La Réunion, 1992.
- Pierre PARLEBAS, *Jeux, sports et sociétés*, Paris, INSEP, 1999.
NDA : les auteurs remercient Mylène Eyquem pour la transcription en créole de la parole du maître de moring et Mickaël Azer pour la collecte enregistrée de la parole orale.

THÉMATIQUE 7

LE ROUGAY SOSIS, LA RECONNAISSANCE D'UN PLAT EMBLÉMATIQUE

Laurence TIBÈRE





Photos :
L & A Gauvin et L Tibère

LE ROUGAY SOSIS, LA RECONNAISSANCE D'UN PLAT EMBLÉMATIQUE

Laurence TIBÈRE

► CONTEXTE

UNE RECETTE À SUCCÈS

La popularité du *rougay sosis* dépasse désormais les limites de l'île... En 2018 déjà, il faisait partie des 10 premières recettes les plus recherchées sur Google France et il est devenu, sur les blogs culinaires et les sites dédiés au voyage, « le » plat réunionnais. À la radio ou sur le petit écran certains chefs ou experts en cuisine, comme Christian Béguin sur TV Québec, ou Cyril Lignac sur M6, dont les émissions ont une large audience aussi sur la toile, s'en font les ambassadeurs. La présence du plat dans l'offre de certaines grandes enseignes alimentaires françaises marque une étape supplémentaire dans sa valorisation. Ainsi, dans la grande distribution, il est régulièrement à l'honneur au rayon traiteur où il figure selon le cas parmi les plats régionaux ou à côté des plats exotiques. Plus récemment, il est venu enrichir l'offre de certaines enseignes de la cinquième gamme : la marque Fleury Michon le positionne dans la catégorie « Évasion », aux côtés du *Poulet tandoori* et du *Chili con carne*, et chez Picard, il est commercialisé en édition limitée, tant sur le marché hexagonal que réunionnais, dans le cadre d'un partenariat avec des acteurs de la filière alimentaire locale. Face à ce succès, les réactions des Réunionnais sont pour le moins ambivalentes, oscillant entre sentiment de fierté et mouvements de colère et de crainte. Ces débats passionnés autour des recettes proposées dans les médias,

donne à voir l'importance de la relation des Réunionnais à la cuisine et le statut symbolique particulier de ce plat. En même temps, ils dévoilent les dynamiques locales et globales qui sous-tendent la construction d'un plat emblématique.

► ANALYSE

UN EMBLÈME ALIMENTAIRE RÉUNIONNAIS

Une analyse sociohistorique exhaustive retraçant précisément les débuts du plat, les modalités techniques et sociales d'entrecroisement des influences françaises (saucisses, charcuterie) et indiennes, et de sa diffusion au sein de la société réunionnaise serait précieuse. À défaut, je pointerai le fait que dans la taxinomie culinaire (créole) réunionnaise, il appartient à la catégorie des *rougay marmite* (à la différence des *rougay pilon*, préparés généralement crus ou peu cuits), que contrairement au cari, plus aqueux, il est plutôt « sec », et enfin, qu'il est « en principe » pimenté. Les questions autour de la présence ou non de curcuma ou d'ail ou de gingembre, rappellent, pour paraphraser Claude Lévi-Strauss et Jean-Pierre Poulain s'agissant des mythes, que la recette d'un plat est toujours la somme de ses variantes, que celles-ci soient familiales, ethnoculturelles ou micro-régionales et c'est aussi dans cette plasticité que réside la vitalité des cultures alimentaires. Quoi qu'il en soit, les craintes qui transparaissent à la radio, ou dans les journaux, amenant même un observateur à proposer une « recette testée et approuvée » du *rougay sosis* en se demandant si « ce plat appartient encore aux Réunionnais », traduisent l'attachement à un plat, mais plus largement, à des éléments matériels et immatériels de l'espace social alimentaire.

Les mutations de la société réunionnaise dans un contexte globalisé et instable rendent plus aiguës encore ces inquiétudes et avec elles, les dynamiques qui font qu'un plat, une boisson, ou un ingrédient, deviennent un symbole. Que représente le *rougay sosis* pour les Réunionnais ? Certaines enquêtes montrent qu'ils évoquent le plaisir gustatif et les saveurs associés au plat, surtout lorsqu'il est préparé avec des saucisses boucanées, ils se remémorent les pique-niques autour du *rougay sosis* et du riz jaune ou du *zembrokal* et, parfois, les souvenirs de l'abattage du cochon et des moments partagés autour de la préparation des charcuteries sont mentionnés. Certains interviewés précisent que leur choix personnel ne se porterait pas forcément sur ce plat, tout en argumentant malgré tout sur son succès. La facilité de préparation du plat est évoquée : « c'est bon et c'est moins compliqué que le rougay morue ou même que le cari poulet », ou encore, « c'est le premier plat que ma fille a appris à faire avec le riz et les grains ». Lorsqu'on interroge sur le *rougay sosis*, des nuances



Illustration : KITSUNE

apparaissent selon qu'on aborde le sujet sous l'angle des préférences individuelles ou des représentations collectives. Différents sondages, (parmi lesquels celui réalisé par Réunion La Première en août 2020), le placent en deuxième position derrière le rougay morue et avant le cari poulet, en tant que plat préféré des Réunionnais. En revanche, lorsque dans une enquête récente (2022), la question est formulée en termes de « plat qui représente le mieux La Réunion », il arrive en tête. Les interviewés prennent en quelque sorte acte de sa notoriété, sur l'île et ailleurs, et cette reconnaissance est intériorisée au-delà des goûts ou des préférences individuelles. On retrouve des processus similaires dans la qualification sociale de « plats nationaux », par exemple du ceebujën, au Sénégal, ou du nasi lemak pour les Malaisiens. Le processus de désignation des emblèmes procède donc à la fois de dynamiques situées entre l'individuel et le collectif, mais aussi entre le local et le global.

DU LOCAL AU GLOBAL

L'interaction entre local et global emprunte diverses voies. Je pense tout d'abord à la diaspora et à la sociabilité alimentaire (invitations, participation à des repas...) qu'elle déploie dans le monde. Sur les blogs la référence à telle ou telle invitation chez des Réunionnais « du dehors » est très fréquente et souligne leur rôle dans la notoriété croissante du plat. En plein confinement, le journal *Libération* publiait dans sa rubrique « La recette du jour », un article intitulé « Bouffons la vie contre le covid 19 : le rougail saucisse des copains » (2 mai 2020), en hommage aux recettes réconfortantes de l'amitié. Ce plat compte parmi ceux que les étudiants réunionnais en métropole préparent, pour eux, pour les autres, en adaptant la recette selon l'accès aux produits, leurs compétences, mais aussi les interdits religieux. Ainsi, il est fréquent que les étudiants musulmans le préparent, comme c'est le cas à La Réunion, avec des saucisses de poulet (halal ou non selon les cas). La diaspora contribue à valoriser le plat aussi dans les secteurs de la restauration, ou encore, du commerce de détail alimentaire. Si l'accès aux produits réunionnais, et dans le cas du rougay soisis, à la charcuterie réunionnaise, a été facilité par les envois de colis directement par les proches ou via des entreprises spécialisées, il l'est aussi par la production dans l'hexagone. En 2022 par exemple, un couple de Réunionnais ouvrait à Toulouse un magasin spécialisé (plats cuisinés et charcuteries « maison ») avec pour objectif « de permettre aux Réunionnais de Toulouse et sa région de retrouver (...) La Réunion dans nos rayons, et faire découvrir ou redécouvrir aux Toulousains les spécialités de notre île » (propos recueillis sur le site Réunionnaisdumonde.com).

Le tourisme est également une voie de légitimation, à travers l'offre de restauration et les invitations de proches ou d'amis séjournant sur l'île. Il fait partie des plats réunionnais que les visiteurs métropolitains, qui représentent rappelons plus de 80 % des touristes, repèrent et consomment. Un bref détour là encore par les discussions en ligne souligne le rôle des voyages dans la découverte et l'appréciation positive du plat. À travers le partage d'expériences et de recettes, on repère les mécanismes par lesquels le plat est adopté, la plupart du temps adapté, aux goûts, aux préférences alimentaires et aux compétences culinaires mais aussi selon la disponibilité des ingrédients. Certaines de ces adaptations heurtent parfois les Réunionnais qui les perçoivent comme des « fautes » de grammaire voire des non-sens tant elles sont éloignées de leur syntaxe culinaire. C'est en partie dans ces processus, quasi inévitables, que s'ancrent les craintes de dépossession et d'une certaine façon, assez paradoxalement, le sentiment de non-reconnaissance.

► MISE EN PERSPECTIVE

UN SUCCÈS QUI FAIT DÉBAT

Toutes proportions gardées, on pourrait faire un parallèle avec le succès planétaire de la pizza napolitaine, qui a conduit les Italiens, à demander et obtenir son classement (en 2017) en tant que savoir-faire culinaire, au patrimoine mondial de l'UNESCO. L'inscription sur la liste des patrimoines immatériels inclut non seulement des recettes mais aussi d'autres aspects considérés comme socialement et/ou politiquement pertinents par les candidats. Ainsi, la démarche récente du Ceebujën répond non seulement aux craintes de dilution d'un plat, d'un savoir-faire culinaire et social, dans la globalisation mais aussi à la volonté d'en faire un symbole de la place des femmes sénégalaises et de la résilience d'un peuple face à la colonisation.

L'un des paradoxes de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial est qu'elle ancre une recette, un type de repas ou un mode de production, dans un espace social spécifique, tout en l'intégrant dans un « en-commun » plus large, celui de l'humanité. Elle invite à relativiser les questions autour de la propriété des recettes et à garder à l'esprit que les nourritures circulent et que les cuisines, comme les sociétés sont vivantes. C'est aussi cette vitalité qui fait que les spaghettis carbonara à la crème fraîche ou le couscous royal riche en viandes et merguez, n'existent qu'en France, et il y a fort à parier que le rougay sosis, qu'il soit à la crème ou façon cassoulet (comme dans certains lieux à Toulouse) ou sous d'autres formes, n'échappera pas à la règle. C'est un peu la contrepartie de sa reconnaissance et de son succès...



BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Poulain, 2018, *Sociologies de l'alimentation, Les mangeurs et l'espace social alimentaire*, Paris, PUF.

- Tibère L., 2009, « Alimentation et vivre-ensemble. Le cas de la créolisation », *Revue Anthropologie et sociétés*, dir. C. Jourdan et K. Riley, *Glocalisation alimentaire*, Vol 37, N°2.

- Tibère L., 2018, « La construction sociale de « l'en commun » par la consommation : les sociétés réunionnaises et malaisiennes », *Revue Hommes et migrations* n°1320.

- « Fréquentation touristique 2019 », *Tourisme Infos-Ile de La Réunion*, Publication de l'Observatoire régional du tourisme, Edition spéciale 2020.

THÉMATIQUE 8

DE L'ÉDITION DES PREMIERS QUADRILLES CRÉOLES À L'INSCRIPTION DU MALOYA À L'UNESCO : UNE RECONNAISSANCE MUSICALE PLURIVOQUE

Arno BAZIN & Guillaume SAMSON

TROUPE LÉLÉ



Autonomie



LE
SÉGA
Quadrille Créole
PAR
F. A.

de la Réunion.

de la Réunion.



Source : Michel GRENIER (début années 1970)
Source : istockphoto

DE L'ÉDITION DES PREMIERS QUADRILLES CRÉOLES À L'INSCRIPTION DU MALOYA À L'UNESCO : UNE RECONNAISSANCE MUSICALE PLURIVOQUE

Arno BAZIN & Guillaume SAMSON

► CONTEXTE

Les enjeux liés à la reconnaissance des spécificités réunionnaises ont fortement marqué l'histoire musicale de La Réunion. Depuis le quadrille créole au milieu du XIX^e siècle, jusqu'à l'inscription du maloya sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO en 2009, une grande partie de la création musicale insulaire porte des revendications culturelles qui aspirent à être entendues et reconnues collectivement. Dans une société marquée par l'histoire coloniale, les questions qui se posent d'emblée concernent l'accès à la parole et à l'espace publics ainsi qu'aux supports matériels (partitions, disques...) et médiatiques (radio, télé, web...) de la diffusion musicale. Qui crée, revendique et valorise une musicalité « réunionnaise » ? Qui a les moyens de la diffuser ? Qui la reconnaît et, au final, l'entérine comme telle ? Ces questions sont au cœur du débat musical réunionnais contemporain. Chaque reconnaissance d'une facette de la culture locale venant souvent, en creux, interroger la façon dont les autres sont valorisées.

► ANALYSE & INTERPRÉTATION

UN EMBLÈME ALIMENTAIRE RÉUNIONNAIS

Présents depuis la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle, les instruments les plus emblématiques du maloya réunionnais ont donné lieu à des mises en scène diverses au cours de l'histoire. L'illustration de couverture de la partition de quadrille présentée par Antoine Roussin dans son Album de La Réunion les place au cœur d'un paysage de bord de mer tropicale. De façon assez fantaisiste, le cadre fait la part belle à la végétation exotique (palmiers, bananiers, choka), tandis que le rouler, le kayamb et le bob, font face à une mer calme et, plus au loin, à un volcan qui, bien qu'en activité, paraît inoffensif. S'y ajoutent deux instruments qui ne nous parlent guère aujourd'hui : le tambour vouve et un luth. À la lecture du titre du « quadrille créole », on comprend que ces instruments sont ceux du séga, terme qui, dans la terminologie des observateurs coloniaux du XIX^e siècle, désignait les musiques et les danses des travailleurs africains et malgaches et de leurs descendants créoles. Le quadrille était alors une façon d'évoquer musicalement, voire d'adapter à un format européen à la mode (le quadrille), un « folklore » local exotique, marqué par des apports non-occidentaux en cours de créolisation...

Plus d'un siècle plus tard, les Éditions Réunion Océan Indien (Édiroi), intimement liées au Parti Communiste Réunionnais (PCR), mettent en scène ces instruments de façon très différente sur la pochette d'une série de 45 tours éditée en 1978. La végétation et le paysage passent en arrière-plan pour mieux valoriser les musiciens et danseuses de la famille Lélé qui jouent devant une case en tôle un peu défraîchie. Les instruments ne sont plus une nature morte. Le tambour vouve et le luth ont disparu, remplacés par un piker sur pied et un ferblan constitué d'un baril de métal cabossé. Le thème de l'autonomie de l'île, cher au PCR des années 1960-1970, souligne la dimension politique du changement de perspective proposé par Édiroi. On valorise d'abord la dimension rurale et militante du maloya face au séga qui désigne désormais la chanson créole plus ou moins héritière du quadrille du XIX^e siècle. Les costumes des musiciens et, dans une moindre mesure, les robes des danseuses évoquent toutefois discrètement les mises en scène touristiques et spectaculaires dont le maloya, le séga et les romances créoles faisaient déjà l'objet à cette époque. À la lecture de ces deux documents précurseurs, on perçoit combien la reconnaissance d'un pan majeur du patrimoine musical réunionnais d'aujourd'hui a donné lieu à des perspectives différentes bien que pas toujours antinomiques sur le fond.




Illustration : EDWINA LECLERC

► MISE EN PERSPECTIVE

UN SUCCÈS QUI FAIT DÉBAT

L'édition, dans les années 1850, des premières partitions de musiques locales signe le point de départ d'une longue démocratisation de l'accès aux supports matériels de la diffusion musicale dont internet constitue aujourd'hui l'aboutissement. Réservée d'abord à des musiciens lettrés, membres de la bourgeoisie insulaire, l'édition de partitions a été au cœur de la diffusion du quadrille créole et d'autres musiques européennes créolisées dont le rattachement à la culture locale était exprimé de façon explicite à travers les mélodies, les rythmes et l'usage de la langue créole dans les titres, les paroles et la référence aux musiques des descendants d'esclaves et des engagés. Avec le développement à partir des années 1930 de la production phonographique et de la diffusion radiophonique puis télévisuelle, l'accès à la reconnaissance officielle prend une autre dimension, plus massive, populaire et directe. Les orchestres modernes, composés de musiciens au style de vie urbains, se tournent vers les répertoires nationaux et internationaux pour animer les bals et vers le séga pour leurs enregistrements locaux, le second empruntant souvent des éléments stylistiques aux premiers (instrumentation, arrangements, mélodies...) tout en conservant un ancrage fort dans la chronique sociale populaire. Cette période voit l'émergence d'un vedettariat de chanteuses, de chanteurs et musiciens locaux qui entérinent la reconnaissance médiatique du séga, devenu chanson créole moderne. Les plus connus accèdent au statut de figures emblématiques du patrimoine musical réunionnais dans les années 1990-2000 : Loulou Pitou, Jules Arlanda, Maxime Laope, Benoîte Boulard, Henri Madoré... Ils donneront leurs noms à des équipements culturels : médiathèques (Benoîte Boulard), écoles de musique (Maxime Laope, Loulou Pitou), studios de répétition (Henri Madoré).

En tant que vecteur de diffusion musicale dominant, l'enregistrement phonographique assure la légitimité et l'existence même des musiques dans l'espace médiatique. C'est à ce titre qu'il est investi dans les années 1970 par le PCR qui, avec la maison d'édition Édiroi, édite une production « alternative » tournée vers le maloya « traditionnel » de l'époque. Fortement associé au monde de la plantation et à l'oralité, le maloya, bien que n'étant pas complètement ignoré par la production de séga des années 1950-1960, revendique une place nouvelle dans le champ musical réunionnais. Cette revendication prend la forme d'un contraste voire d'une opposition avec le modèle musical et culturel porté par le quadrille et le séga. En particulier, l'alternance entre un soliste et un chœur et l'absence d'instruments mélodiques et harmoniques sont mises en avant comme une façon de revenir à des références



culturelles que la créolisation musicale coloniale, incarnée par le modèle du quadrille créole, avait en quelque sorte englouties en les absorbant.

En 2009, l'inscription du maloya sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco est venue entériner, de façon institutionnelle, la reconnaissance du maloya. Ce faisant, elle a questionné de façon directe et parfois conflictuelle celle du séga et des autres pans du patrimoine musical réunionnais comme les musiques de l'hindouisme créole, favorisant involontairement des approches concurrentes là où, musicalement parlant, il existe bien souvent d'indéniables dénominateurs communs. S'en suivirent d'autres initiatives dont la plus notable est, en 2017, la création, par le collectif d'artistes et de militants Laklarté, de la catégorie ségamaloya pour faire exister la spécificité musicale réunionnaise dans les registres d'enregistrement des œuvres à la SACEM.

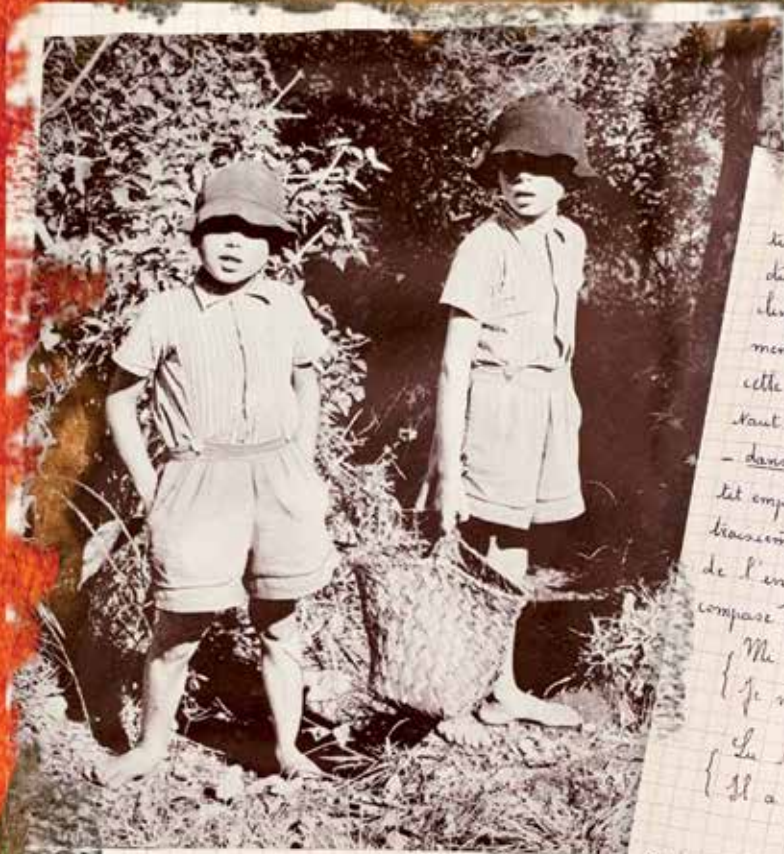
BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Arno BAZIN, *Catalogue discographique de l'océan Indien*, Sainte-Clothilde, Arno Bazin édition, 2004.
- *Face A, face B, le temps des vinyles*, catalogue d'exposition, La Montagne, Kreol'Art, 2010
- Stéphane GRONDIN, *Aux rythmes du maloya*, La Maison Du Maloya Éditions, 2011.
- Jean-Pierre LA SELVE, *Musiques traditionnelles de La Réunion*, La Montagne, Kreol'Art, 2015.
- *Maloya. Musique traditionnelle de La Réunion*, catalogue d'exposition, PRMA de La Réunion, 2011.
- Fanie PRÉCOURT, *Le séga des Mascareignes*, La Montagne, Kreol'Art, 2007
- Antoine ROUSSIN, *Album de La Réunion*, Saint-Denis, 1860.
- Guillaume SAMSON, Carapanin MARIMOUTOU & Benjamin LAGARDE, *L'univers du maloya*, Éditions de la DREOI, 2008.
- Maxime SANGARA GOUMANE & Marie-Paule DELTOUR, *Nardegon barlaré indreshaba*.
- *Le bal tamoul Valli réunionnais*, DIVAB, 2016.
- *Séga maloya*, Hi-land OI.
- *Chansons longtemps. Séga séga*, Hi-land

THÉMATIQUE 9

LA RECONNAISSANCE DU CRÉOLE À ET DANS L'ÉCOLE À LA RÉUNION DE 1960 À 2022

Laurence DALEAU-GAUVIN & Isabelle TESTA



Tout d'abord, sa prononciation est incorrecte. Cela est dû sans doute à l'influence du français. Le créole est fonétiquement indéfini. Il semble que cette indolence se retrouve pour tout :

- dans les conjugaisons. Le petit emploie exclusivement la troisième personne du présent de l'indicatif ou du passé composé :

	Me connaît pas
{	Je ne sais pas
	Le l'a menti
{	Il a menti

Cette conjugaison est donc pauvre à l'

Le vocabulaire créole que l'enfant a en sa possession, lui a été légué par ses parents. En entrant au Cours Préparatoire, il a déjà un vocabulaire (souvent très pauvre) bien à lui, et chose assez grave sa syntaxe est incorrecte. A mesure que la langue française se présente à elle à lui faut à faire comme une langue étrangère ; il y a un fossé profond entre sa langue maternelle et la langue française.



Le vocabulaire creole que l'enfant a en sa possession, lui a été légué par ses parents. En entrant au cours d'apprentissage, il a déjà un vocabulaire (comme les blancs) bien à lui, et chose assez curieuse son acquisition est omnisciente. Ainsi la langue française se présente à elle à leur état à peu comme une langue étrangère ; il y a un fossé profond entre sa langue maternelle et la langue française.

Tout d'abord, sa prononciation est incorrecte. Cela est dû sans doute à l'influence du climat. Le creole est foncièrement indolent. Il semble que cette indolence se retrouve par exemple :

- dans les conjugaisons. Le petit employe exclusivement la troisième personne du présent de l'indicatif ou du passé composé :

{ Me connaît pas
 { Je ne sais pas
 { Lu l'a menti
 { Il a menti

Cette conjugaison est donc pauvre à l'extrême.

« Syntaxe et vocabulaire des enfants créoles entrant au CP »,
 Mémoire de recherche,
 École Normale de Bellepierre, 1962.

LA RECONNAISSANCE DU CRÉOLE À ET DANS L'ÉCOLE À LA RÉUNION DE 1960 À 2022

Laurence DALEAU-GAUVIN & Isabelle TESTA

► CONTEXTE

DU COMBAT POUR L'ASSIMILATION À CELUI POUR LA RECONNAISSANCE

Dans la continuité de la tradition française héritée de l'abbé Grégoire pendant la Révolution française de 1789 quant à l'anéantissement des patois et l'universalisation de l'usage de la langue française, les enseignants ont pendant longtemps été formés à La Réunion sur la base d'une non-prise en compte implicite – voire d'une mise à l'écart explicite – de la langue créole dans leurs pratiques pédagogiques. D'autant plus que la langue créole a pendant très longtemps été considérée comme un patois issu d'une déformation du français non seulement sans aucun intérêt linguistique, mais en plus néfaste pour les apprentissages. Un des arguments utilisés, lors du débat sur la départementalisation en 1946, par les députés progressistes de La Réunion eux-mêmes, était une absence de toute singularité culturelle et linguistique de la population insulaire. Lorsque le Parti communiste réunionnais revendique à partir de 1959 la reconnaissance du peuple réunionnais et de sa langue, le débat sur la place et le rôle de la langue créole devient un enjeu politique : défendre la langue créole revient alors à être considéré comme un « séparatiste ». Il faut attendre la mise en oeuvre de la décentralisation, au début des années 1980, avec les reconnaissances culturelles et linguistiques de l'ensemble des régions françaises, pour que le débat commence à changer de nature.

▶ ANALYSE

LE TÉMOIGNAGE D'UNE ÉVOLUTION SOCIALE ET POLITIQUE

Lorsqu'elle accède à la départementalisation, en mars 1946, la majorité de la société réunionnaise vit dans un état de pauvreté générale qui résulte de trois siècles de colonisation.

La première photographie illustre cet état de fait : deux enfants habillés pauvrement et pieds nus avec une soubik témoignent d'une époque où La Réunion est avant tout une société rurale. La scolarisation connaît alors un timide développement, mais cette école reste assez pauvre, peu fréquentée et des « écoles marrons », c'est-à-dire en dehors de tout contrôle légal de l'institution scolaire, voient le jour. Alors que la IV^e République a relevé le défi du nombre dans le domaine de l'école primaire (COMBEAU & COMBEAU-MARI, 1997), il faut attendre la V^e République et les années 1960 pour que la scolarisation de masse passe à une étape supérieure.

La photographie ci-dessous témoigne des progrès réalisés dans la reconnaissance du créole à l'école. De nombreux projets entrepris par les collectivités, l'Académie et les associations ont permis de faire évoluer la relation créole/École. Le prix LanKRéol pou lékol – Pri Daniel Honoré, projet du CCEE Réunion, en partenariat avec la mission Langue Vivante Régionale (LVR) 1er degré de l'Académie de La Réunion, auquel de nombreuses classes participent chaque année depuis 4 ans, en est un exemple et le journal Perkal de l'Académie, en juillet 2022, lui a consacré un article.

LANKRÉOL POU LÉKOL- PRI DANIEL HONORÉ

La remise des prix du concours d'écriture en créole réunionnais *Lankréol pou lékol - Pri Daniel Honoré* s'est déroulée au MOCA en présence des 8 classes lauréates.

Voici le palmarès :

1er prix : « Gardyin nout zarlor - CM2 - École élémentaire Mario HOARAU, « Tizane » - 6èm - Collège Plateau Goyaves, « Lalkol pépé » - 1ère - Lycée Amiral Bouvet

2ème prix : « La Rényon dann kèr lékol » - CM2 - École élémentaire Joliot - Curie, « La Rényon mon bato » - 3èm - Collège Titan, « Dann tan lontan » - 1èr BAC PRO - Lycée hôtelier de la Renaissance

3ème prix : « Fonnkèr-kont pou vanz la Natir » - CM2 - École élémentaire St-François PK7, « Out tras lé vizib » - 3èm - Collège Les Alizés

Cette année 19 classes ont travaillé avec des *fonnkézèr*, des comédiens et des réalisateurs. Chaque classe a valorisé un des ses textes sous forme de capsules vidéos qui seront diffusées dans le cadre de la *Somin Kréol* en octobre 2022.



► INTERPRÉTATION

DU DÉNI À LA RECONNAISSANCE D'UNE RÉALITÉ SOCIOLINGUISTIQUE 1962 : DANS LA CONTINUITÉ DE L'ASSIMILATION

L, École est le reflet de la société comme en témoignent les pages du mémoire de recherche d'un enseignant au cours de sa formation à l'École normale de Bellepierre en 1962. Ce travail fait apparaître des observations sur la langue parlée par les élèves au début des années 1960 qui semblent s'inscrire dans l'obligation de respecter la posture « normalisée » de tout enseignant vis-à-vis de la langue créole, au risque de remettre en cause l'obtention du concours.

L'enseignant indique d'emblée que la langue parlée par l'élève réunionnais créolophone accueilli dans une école de la République française est un problème car l'élève « a déjà un vocabulaire (souvent très pauvre) bien à lui et, chose assez grave, sa syntaxe est incorrecte ».

La prononciation est présentée également comme étant « incorrecte » tout comme la conjugaison qui serait limitée à l'emploi exclusif de « la troisième personne du présent de l'indicatif ou du passé composé ». L'auteur illustre ses propos par deux exemples dont l'un est à la première personne du singulier, « Mi connaît pas », et l'autre à la troisième personne du singulier, « Lu l'a menti », laissant apparaître une erreur sur la reconnaissance des pronoms personnels en créole, ou tout simplement un désintérêt.

Au-delà des commentaires sur les compétences linguistiques des élèves, l'auteur commence cependant son texte en rappelant que « le vocabulaire créole que l'enfant a en sa possession, lui a été légué par ses parents » et constitue « sa langue maternelle », la langue française prenant le statut de « langue étrangère ». Dans les paragraphes suivants, l'auteur fait des remarques sur la transmission de la langue créole en laissant apparaître un lien de cause à effet entre « la prononciation incorrecte » du créole et « le climat », rendant le créole « foncièrement indolent ». Le constat est posé de l'existence d'un « fossé profond » entre la langue créole et la langue française et, entre les lignes, d'une inégalité entre les locuteurs de ces deux langues.

L'auteur de ce mémoire, en qualifiant la situation dans laquelle se trouve l'enfant réunionnais de « grave », reprend les représentations et les idées reçues transmises de génération en génération au cours de la formation des enseignants, renvoyant la langue française à une « langue littéraire qui ouvre tous les trésors de la pensée humaine », contrairement au créole car « si gentil qu'il soit dans leurs bouches comme

en des bouches de femmes, il faut le bannir de la classe, pour le plus grand avantage du français, du bon français » (Conférence pédagogique du personnel de l'enseignement primaire, 1914 – Cité par FAGEOL, 2020).

Aujourd'hui encore, le créole est qualifié par certains enseignants de « langue de la maison » ou « langue de l'émotion et de la rigolade » voire « langue vulgaire » et n'a de fait pas sa place dans les apprentissages, balayant l'importance de sa langue maternelle pour un enfant dans la construction de sa personnalité et dans son développement cognitif.

Dans le mémoire de recherche illustré par nos documents, en qualifiant le créole de « foncièrement indolent » en pointant du doigt le climat, l'auteur convoque, en lien avec le peuplement de l'île, la mission civilisatrice que s'est donnée la France vis-à-vis de ses anciennes colonies devenues départements français, en plus de la dimension d'unité nationale portée par une seule langue. En effet le terme « indolent » véhicule l'idée de peuples qui ne font aucun effort, sûrement à cause de la chaleur, du « climat », et à qui il faut tout apprendre en commençant par l'usage et la maîtrise de la langue française. Aussi, tout sera mis en oeuvre d'un point de vue pédagogique pour gommer les stigmates du créole et enseigner la langue française et au-delà, l'esprit de cette langue.

LES ANNÉES 2000 : VERS UNE RECONNAISSANCE DE LA RÉALITÉ

La reconnaissance du créole commence à s'affirmer à partir des années 2000. Elle est même institutionnelle avec l'extension aux créoles, le 11 mai 2000, de la loi Deixonne (première loi française autorisant l'enseignement des langues régionales) :

Art.18. Les langues régionales en usage dans les départements d'outre-mer font partie du patrimoine linguistique de la Nation. Elles bénéficient du renforcement des politiques en faveur des langues régionales afin d'en faciliter l'usage.

Dans la continuité du Code de l'Éducation, l'article 40 de la loi du 8 juillet 2013 entérine cette reconnaissance à travers l'article L. 312-10 à savoir :

Les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France, leur enseignement est favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage (...): l'enseignement facultatif de langue et culture régionales est proposé dans l'une des deux formes suivantes : d'un enseignement de la langue et de la culture régionales ; d'un enseignement bilingue en langue française et en langue régionale.

Ainsi, reconnu comme faisant partie des quelque 75 langues régionales de France, le créole réunionnais a fait son entrée officielle dans les écoles réunionnaises, au sein de parcours de sensibilisation à la langue et à la culture régionales voire d'enseignement optionnel et de classes bilingues.

Jusqu'à-là inscrite dans des plans académiques spécifiques « Langue Vivante Régionale », la question est soulevée pour la première fois dans le Plan Stratégique Académique (PSA) de 2021. Ce dernier souligne d'emblée qu'il faut « reconnaître le créole comme un atout pour les élèves ». Dans ce PSA, plusieurs mesures encouragent la prise en compte de la langue et de la culture créoles comme « permettant de favoriser l'accueil en créole pour les petites sections de maternelle à chaque fois que cela est nécessaire afin d'éviter que certains enfants ne développent des phénomènes de mutisme ». Ou encore « renforcer la connaissance de la culture et de l'environnement local et régional : le créole est bien plus qu'une langue ; il est le symbole d'une culture très riche, [...], faciliter l'acquisition des langues vivantes étrangères : les élèves de La Réunion ont la chance de maîtriser deux langues, le créole et le français ».

Quant à l'enseignement du français en milieu créolophone, au fil du temps et des avancées de la recherche en sociolinguistique, il commence à s'inscrire davantage dans un objectif de développement d'un bilinguisme affirmé et apaisé afin de sortir de la dualité « langue de nature » et « langue de culture ». De plus, ce plan précise qu'il faut « axer la formation des enseignants sur la maîtrise des fondements pédagogiques dans les domaines du langage et des mathématiques, prenant en compte le contexte créolophone et plurilingue du territoire ».

Même si l'Académie de La Réunion compte aujourd'hui environ 400 professeurs des écoles habilités à enseigner la langue et la culture réunionnaises, ainsi qu'une trentaine de professeurs certifiés et deux agrégés, et même si le créole est reconnu dans les plus hauts concours de l'Éducation nationale, la nécessaire dimension plurilingue en contexte réunionnais reste encore confrontée sur le terrain aux représentations et préjugés de la communauté éducative dans son ensemble (personnels de direction, enseignants, parents, ...) et de la société.

► MISE EN PERSPECTIVE

VERS UN PLURILINGUISME ÉPANOUI

Le rôle des institutions est primordial pour un changement de représentations sur la question du créole à l'École. De nombreux projets sont mis en place par les collectivités, l'Académie et les associations qui ont favorisé l'entrée du créole dans les salles de classe. Cela a permis de faire évoluer la relation entre le créole et l'École d'autant que les parents d'élèves y sont favorables. À côté du projet LanKRéol po lékol – Pri Daniel Honoré, porté en partenariat par le CCEE-Réunion et l'Académie de La Réunion, d'autres portés par la mission LVR (Ekout mon désin, Konpèr Zarlòr, N'a demoun, Péi Zistoir, Piédboi fonnkèr...) ont permis cette reconnaissance.

Concernant, les publications pédagogiques et didactiques, le premier ouvrage pédagogique connu (Wopé zangoun ! Koman i lé ?) est présenté dans les années 1970 par Roger THÉODORA. Depuis 1962, de nombreux ouvrages ont contribué à la reconnaissance du créole et cela dans des domaines aussi complexes que celui de la grammaire :

- *Éléments de grammaire comparée créole/français* de G. RAMASSAMY et P. BÈGUE, 1991.
- *La grammaire du créole réunionnais* de G. STAUDACHER-VALIAMÉE, 2005
- *Essai de créolistique indiaocéanique* de J.-P. WATBLED, 2021.
- *La grammaire pédagogique du créole réunionnais* de D. QUARTIER et A. GAUVIN, 2022.

En 2009, l'association Tikouti sort son premier journal numérique pédagogique dans lequel sont proposées diverses séances pédagogiques. L'Académie de La Réunion, de son côté, a permis la reconnaissance du créole dans et par l'école par la publication en version numérique de « Kriké - Journal perkal ».

Dans la continuité de ce qui est engagé depuis 20 ans, la transformation de toutes les paroles bienveillantes à l'égard de la langue et de la culture réunionnaises en actes constitue un défi à relever pour tous afin de transformer des générations d'élèves bilingues soustractifs en génération d'élèves plurilingues épanouis dans leurs langues et dans leurs cultures afin de pouvoir s'ouvrir à l'Autre et construire sereinement le monde de demain.

BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE INDICATIVES

- Yvan COMBEAU & Évelyne COMBEAU-MARI, « Réflexions sur la démocratisation de l'enseignement. Analyse des politiques scolaires à La Réunion au tournant des années soixante », *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, 1997, vol. 84, n° 317, p. 3-29.
- Pierre-Éric FAGEOL, *Identité coloniale et sentiment d'appartenance nationale sur les bancs de l'école à La Réunion (1870-1946)*, Saint-Denis, Presses Universitaires Indianocéaniques, 2020.
- Nicolas ROINSARD, « Soixante ans de départementalisation à La Réunion : une sociologie des mutations de l'organisation sociale et de la structure de classe en contexte postcolonial », *Revue Asylon(s)*, n° 11, mai 2013. [En ligne sur <http://www.reseau-terra.eu/article1278.html>]
- « Le Projet Stratégique Académique 2021-2025 ». [En ligne sur ac-reunion.fr]
- « Feuille de route Langue Vivante Régionale créole réunionnais 2020-2024. 3 volets phares, 10 mesures ». [En ligne sur pedagogie.ac-reunion.fr]
- « Langue et cultures régionales / Lang èk kiltir kréol ». [En ligne sur pedagogie.ac-reunion.fr]
- « Étude d'usages et attitudes concernant la Langue Créole de La Réunion. Rapport de Synthèse complet remis à Lofis la lang kréol La Rényion », juillet 2021. [En ligne sur lofislalangkreollarenyon.re]



DU « PATOIS MIEL VERT »
À LA LANGUE RÉUNIONNAISE

Axel GAUVIN & Roger RAMCHETTY

Mytelle
**CRÉOLE
ARTISTES
RÉUNION**



**LONS-VOUVES
TINTS**

LA RÉNYON LÉ LA!

307



Détail d'une enseigne.
Marché couvert de Saint-Paul, île de La Réunion. Photo
A. Gauvin.

DU « PATOIS MIEL VERT » À LA LANGUE RÉUNIONNAISE

Axel GAUVIN & Roger RAMCHETTY

► CONTEXTE

UN SLOGAN FÉDÉRATEUR

« La Rényon lé la ! » : cette devise, ce slogan, ce cri de ralliement, se retrouve aujourd'hui plus de 3 000 fois sur un quelconque moteur de recherche internet. Une équipe de football féminine, un fast-food à La Réunion, un restaurant dans l'Hexagone, un court métrage, une boutique d'artisanat... se nomment ainsi. C'est aussi le slogan de manifestations de toutes sortes.

À chaque fois que La Réunion est présente en terre d'ailleurs, la probabilité est grande pour que la formule se retrouve en titre ou sous-titre d'un article de journal, dans une notification, sur une affiche...

La formule dit, bien entendu, la fierté d'être Réunionnais. Mieux encore, elle le dit dans et par notre créole, et cela n'était ni gagné... ni perdu d'avance.

► ANALYSE & INTERPRÉTATION

LE LONG COMBAT POUR LA RECONNAISSANCE DE NOTRE LANGUE

L, histoire de la reconnaissance du créole réunionnais, de son importance pour ses locuteurs et pour La Réunion elle-même peut être divisée en trois périodes.

LE CRÉOLE : UN « PATOIS MIEL VERT »

Jusqu'à la mise en œuvre de la départementalisation, plus précisément de la généralisation de l'école à La Réunion, la représentation que l'on se fait du créole est empreinte de sentimentalisme. Le texte le plus ancien que nous ayons à notre disposition et qui parle (en français) de notre créole, date très probablement de la première moitié du XIX^e siècle. Nous le devons à Louis Émile Héry, premier auteur en créole réunionnais, qui s'adresse ainsi aux Dames de Bourbon :

*Le créole naïf et tendre,
Dans votre bouche est chanteur,
Lorsque vous le parlez, qui ne voudrait l'entendre,
Rien n'est plus doux, c'est la langue du cœur.*

Que l'on ne s'y trompe pas : « langue du cœur » n'est pas forcément « langue » et les adjectifs que Louis Héry emploie (« naïf », « tendre », « chanteur », « doux ») montrent bien quelle représentation empreinte de doudouisme se fait Héry du créole réunionnais. Si, à notre connaissance, il n'utilise pas le mot « patois », d'autres le feront à sa suite, mais pendant très longtemps, de manière sentimentale, affectueuse.

Au « patois enchanteur » d'Auguste Vinson en 1882 fera écho, cinquante ans plus tard le « patois miel vert » de Marius Leblond.

Il s'agit ici de propos de bilingues français-réunionnais, d'intellectuels. Et ces intellectuels se recrutent dans les classes favorisées de la société, Blancs presque toujours, des classes moyennes des villes, où gro-blanc. Il ne faut pas se tromper : ces Réunionnais avaient un amour réel, et profond, mêlé de paternalisme certes, pour leur « patois créole ». Cela s'explique très facilement par le fait que les enfants de ces milieux-là (très nombreux enfants, même dans beaucoup de familles riches) sont confiés à des nénénes (nourrices) créolophones unilingues, que ces nénénes aiment les enfants qui leur sont confiés, que ces enfants aiment ces nénénes et la langue

dans laquelle ces nénénes leur parlent :

Nous, Français, nés à La Réunion, aimons notre patois auquel nous sommes attachés parce que nous l'avons parlé alors que nous étions encore dans les bras de notre « Nénène »
(Henri Cornu, 1972).

À côté de ces bilingues, l'immense majorité de la population réunionnaise a pendant longtemps été constituée de créolophones unilingues. Jusqu'au tournant des années soixante où l'école se généralise, la masse des Réunionnais ne fréquente que peu les bancs de la classe, n'a pas de réels pouvoirs, n'a pas la langue du pouvoir. Et, arguent certains, cette majorité silencieuse ne se pose pas de questions de langue. Cette dernière affirmation est sans doute vraie, sinon que cela ne prouve pas qu'il n'y a pas problème.

Dans les textes de ségas, dans des dialogues de certains romans, on retrouve des traces de ce que pensent les déshérités des langues utilisées à La Réunion. S'ils appellent leur langue créole « patois » (comment auraient-ils pu l'appeler autrement ?), ils en parlent souvent avec tendresse : « Mi aime mon patois » déclare Maxime Laope en 1949. En revanche, « on raille celui qui, renonçant au créole... "i tir son fransé", "i bat son fransé", "i frot son fransé" » (CHAUDENSON, 1981).

FUSILLER LE CRÉOLE

Cette situation, malgré un certain équilibre, n'est idéale ni pour le créole réunionnais, ni pour le Français. Elle laissera, au milieu du XX^e siècle, place à une situation de conflit linguistique ouvert. Il y a deux raisons essentielles à cela : la naissance de la revendication pro-créole dans un contexte assez largement mêlé de politique, et le développement de l'école française sans aucune adaptation à la réalité linguistique et culturelle réunionnaises.

La première revendication du créole réunionnais comme langue (véhiculaire) a été faite par le Parti communiste réunionnais (1959), dans les thèses de son congrès constitutif. Sans nul doute confiée à la rédaction de Boris Gamaleya, elle affirme :

Dans le domaine culturel également, notre pays connaît la situation d'un pays colonial. Que ce soit dans le domaine de la langue où le français est la seule langue officielle possible, inévitable, mais où il faut reconnaître que la langue véhiculaire, couramment utilisée dans toutes les catégories sociales est le créole.

Face à ce début de revendication linguistique (dans le cadre d'une revendication politique : le PCR réclame alors l'autonomie de La Réunion), dans le camp des tenants du pouvoir naguère colonial, se développe toute une idéologie anti-créole. Tout ce qui à leurs yeux peut nourrir le séparatisme est forcément mauvais. De « patois miel vert », le créole réunionnais devient pour nombre d'entre eux, une « simplification outrée et une déformation du français opérées par la paresse et la barbarie des esclaves » (Foucque, 1960).

Ces attaques, nombreuses, sont d'autant plus virulentes qu'avec la départementalisation de 1946 et l'application progressive des lois de la République française, la scolarisation se développe. C'est là, à bien des égards un progrès. Mais, sur fond de grande misère, niant la langue et la culture première de la majorité des élèves, elle n'arrive pas à démocratiser l'enseignement, loin de là. À cet état de fait une explication est vite trouvée, pensée, argumentée : la faute revient au créole réunionnais que parle un grand nombre d'élèves, ce créole qu'il faut maintenant « fusiller » – la formule qui viendra plus tardivement – est bien connu. Elle sera prononcée par un de ces cadres métropolitains nourris au jacobinisme français et militant pour la plus efficace des glottophagies, à savoir la tendance qu'à une langue à faire disparaître les autres. Ces cadres-là aussi ont une large part de responsabilité dans le développement des sentiments anti-créoles dans la société réunionnaise.

Une très grande partie de la population sera donc sensible à ces idées. L'on entendra plus d'une fois cette phrase dans la bouche de créolophones unilingues, pourtant souvent tout à fait diserts : « Mi gaingne pa kozé » (« Je ne sais pas parler, sous-entendu » : car je ne possède que le créole). De nombreux parents se mettront aussi à interdire à leurs enfants de parler créole (réunionnais).

Pour leur part, les anti-PCR, les anti-autonomistes (les « départementalistes » comme on disait alors) ne deviennent pas tous anti-créoles. Si certains d'entre eux, par peur d'amener de l'eau au moulin des « séparatistes », mettent en sourdine leur amour véritable pour leur langue maternelle, d'autres oseront encore la chanter et dénoncer, à leur façon, la politique linguistique et culturelle à l'école. C'est le cas de Jacqueline Farreyrol par exemple, dans Zéro calebasse, la fumée grand-bois (1989) :

*Nou lé d'accord, nous lé français,
Seulement mi peux pas deviné,
Mi peux pas connaîte en avance,
Comment demoune y cause en France
À cause quand mi débarque l'école,
Y fait comme si nou té pas créole.*



Illustration : KITSUNE

LA RECONNAISSANCE

À partir du début des années soixante, l'argumentaire en faveur du créole réunionnais se structure et commence à faire des adeptes du kréol réyonné (KR) en milieu étudiant et lycéen, chez les enseignants. Pour nous, le texte fondateur de cet argumentaire est de Jean-Claude Legros. Il a été publié en 1961 dans le n° 1 du Rideau de Cannes, organe de l'Union des Étudiants Créoles de La Réunion, sous le titre « À propos d'un discours contre le créole ». Cet article est une réponse à un « discours prononcé le 6 juillet 1960, lors de la distribution des prix du Lycée Juliette Dodu à Saint-Denis, par M. Hippolyte Foucque, Réunionnais, ancien vice-recteur de La Réunion », discours polémique dont nous avons cité plus haut un court extrait.

Le texte fondateur de Jean-Claude Legros marque ainsi une étape en affirmant que le créole réunionnais est une langue à part entière, une langue de culture, la langue maternelle, incontournable dans le développement intellectuel du jeune Réunionnais. Cet article, est aussi une dénonciation sans appel de la politique linguistique anti-créole. Enfin, il avance l'idée de la nécessité d'un bilinguisme harmonieux créole réunionnais-français pour La Réunion.

De très nombreux articles, plusieurs ouvrages sont ensuite publiés et développent toutes ces idées. À cela s'ajoute toute une série de publications, universitaires ou non, sur le lexique du KR, sa syntaxe, sa phonologie. Des dictionnaires sont publiés, des grammaires. De nombreux recueils de poèmes, de contes, de légendes, de si-randanes (devinettes), d'albums pour enfants sont édités. Le théâtre en KR ne se contente plus de la saynète burlesque mais osera la comédie, la tragédie, le drame, et toujours avec une approche réunionnaise.

Enfin, propulsés par la reviviscence du maloya, des centaines de groupes musicaux se forment qui chanteront en KR dans tous les registres et sur tous les thèmes possibles : du comique au tragique, du très simple au très savant, de l'amour à la haine, de la glorification à la rébellion. Pour une grande part de cette production, la qualité est au rendez-vous, quelquefois la très grande qualité, et La Réunion se mettra à chanter bien plus que naguère en KR.

► MISE EN PERSPECTIVE

À QUAND UN BILINGUISME HARMONIEUX ?

L'ensemble des réactions populaires, universitaires ou encore politiques ont finalement réussi à contrebalancer l'idéologie glottophage et à en prendre même le dessus. Sondage après sondage, le pourcentage de Réunionnais favorables, à un titre ou un autre, à un bilinguisme harmonieux pour leur île ne cesse d'augmenter. En 2021, « 91 % des habitants La Réunion disent que le fait de parler créole et français est une richesse plutôt qu'un handicap » (Sondage SAGIS-Lofis, 2021). Enfin, on peut dire, écrire, chanter : La Rényon lé là !

Grâce à la prise de conscience de ses locuteurs, à leur ferme revendication, dans un mouvement général, en France hexagonale et dans les Outre-Mer, en faveur des langues régionales, la reconnaissance officielle du créole réunionnais, a commencé à se faire à partir de 1999. C'est à cette date, en effet, que le créole réunionnais figure sur la liste des langues de France du rapport Cerquiglini. Mais c'est la loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM), du 13 décembre 2000, grâce à l'action des députés ultramarins, dont les Réunionnais Huguette Bello, Élie Hoarau, Claude Hoarau et Michel Tamaya, que le créole réunionnais a été reconnu comme langue régionale de France. Cela dit, il reste encore bien du chemin à parcourir pour accéder à ce bilinguisme harmonieux que nous appelons de nos vœux.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Robert CHAUDENSON, *Textes créoles anciens (La Réunion et Île Maurice) : comparaison et essai d'analyse*, Hambourg, H. Buske, 1981.

- Yvan COMBEAU & Évelyne COMBEAU-MARI,
« Réflexions sur la démocratisation de l'enseignement. Analyse des politiques scolaires à La Réunion au tournant des années soixante », *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, 1997, vol. 84, n° 317, p. 3-29.

- Henri CORNU, *Paris et Bourbon : la politique française dans l'océan Indien*, Paris, Académie des sciences d'outre-mer, 1976.

- Gudrun LEDEGEN, Pergia GKOUSKOU-GIANNAKOU & Axel GAUVIN,
Les langues créoles. Éclairages pluridisciplinaires, Paris, L'Harmattan, 2017.

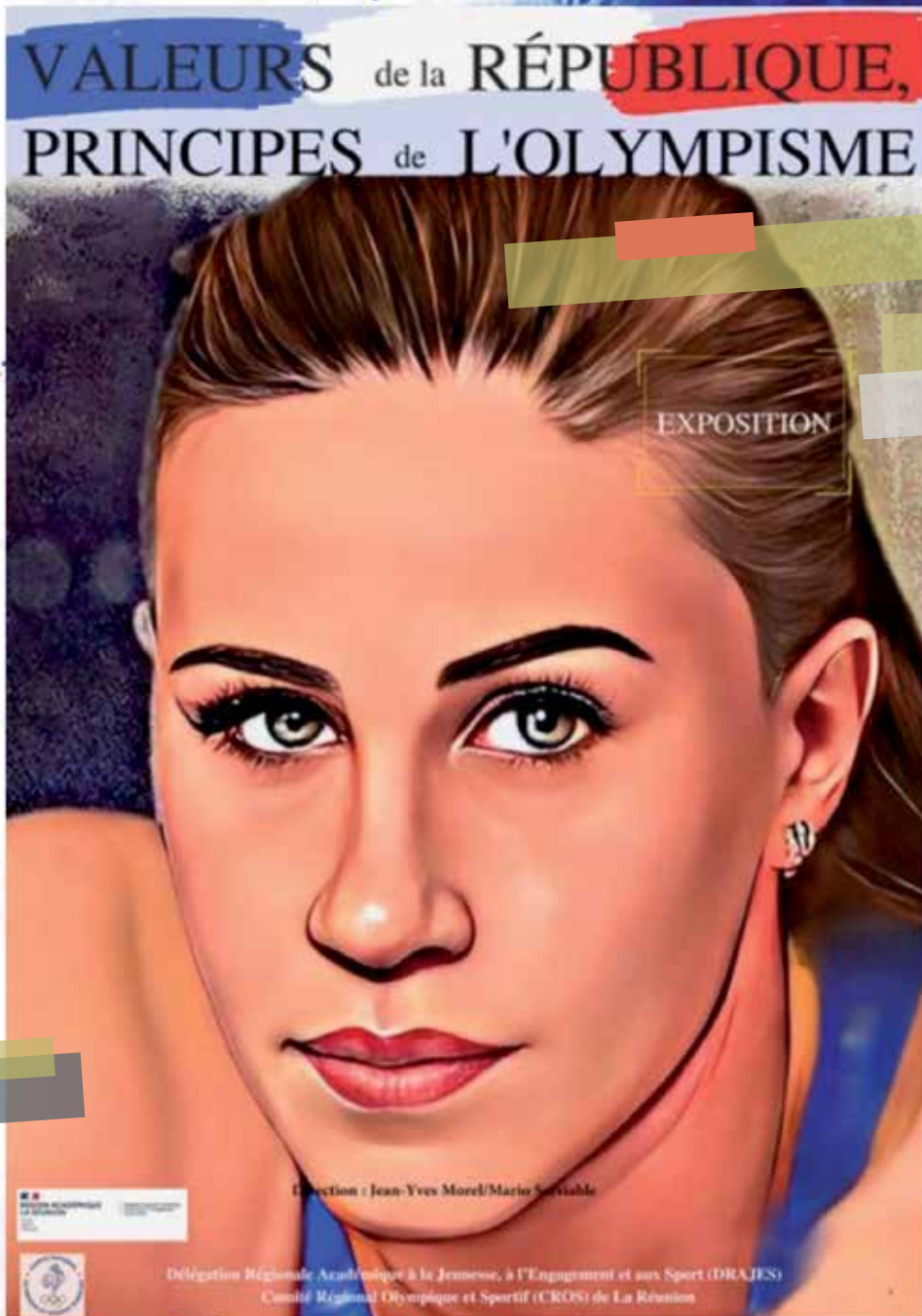
- Louis HÉRY, *Fables créoles et Explorations dans l'intérieur de l'île Bourbon : esquisses africaines*, Paris, J. Rigal, 1833.

- Auguste VINSON (présenté et annoté par Monique PAYET),
Les origines du patois de l'île Bourbon, Tangol, 2006.



1970, LA MISE EN SPORT DE LA RÉUNION

Mario SERVIABLE





« La Baigneuse créole »,
création de Sébastien Robert pour l'exposition Valeurs
de la République,

Principes de l'Olympisme du CROS Réunion, 2022.

1970, LA MISE EN SPORT DE LA RÉUNION

Mario SERVIABLE

► CONTEXTE

LES ANNÉES 1970 : L'ENTRÉE DANS LA MODERNITÉ

Le saut qualitatif attendu à La Réunion depuis la loi de départementalisation de mars 1946 est enfin consigné dans le rapport du préfet Cousseran, adressé à Michel Debré, le 30 juin 1971. Son diagnostic social et territorial, fait état de l'émergence d'une « nouvelle société » post-départementale. Le sport fournit un indicateur significatif de cette transformation. Dans ce champ, à partir de 1970, trois constats s'imposent :

1/ La renaissance d'une vieille idée française née en Grèce : le sport qui précède et facilite tous les commerces entre les hommes. À La Réunion, les Jeux de l'océan Indien en 1979 ont précédé la création de la Commission de l'Océan Indien (COI) en 1984 et l'adhésion à la COI de la France (La Réunion) en 1986.

2/ La naissance d'un géant régional, La Réunion, puissance sportive de la zone du sud-ouest de l'océan Indien.

3/ La naissance d'une communauté fonctionnelle dans laquelle les gens se parlent, se côtoient en suant et qui s'entendent crier : l'Indianocéanie, terme générique que l'on doit à l'écrivain mauricien Camille de Rauville.

Comment cela s'est-il produit ? Par un faisceau convergent d'événements dont le plus probant fut la reconnaissance du fait sportif par le politique, tant au sommet de l'État, avec l'impulsion donnée par le président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, qu'à La Réunion, avec Pierre Lagourgue, président du Conseil général de l'époque, qu'avec l'arrivée aux affaires municipales dans la commune du Port de Paul Vergès et de Raymond Lauret en 1971. La mise en sport de La Réunion, dans la décennie 1970 est avant tout une initiative de l'État. Ce n'était que justice, car l'État français devait répondre à une injustice républicaine : l'exclusion des jeunes Français de La Réunion des championnats de France.

► ANALYSE

L'OUVERTURE AU MONDE DE LA RÉUNION PAR LE SPORT


LE SPORT PARLE AU MONDE ENTIER

Le sport est une activité physique fédérée et réglementée, exercée dans l'effort et dans l'esprit du jeu. Au début du XXI^e siècle, on y recense 335 disciplines regroupées en 34 familles, avec une nébuleuse de pratiques émergentes, dont 185 arts martiaux, des sports mécaniques et « cérébraux ». C'est un phénomène culturel mondialisé en tant que pratique présumée saine ou en tant que spectacle pouvant générer du plaisir et des comportements de type psychotrope (agissant sur le psychisme). Sport est depuis 1935 un adjectif signifiant « être loyal et sans rancune », pour autant est-il la solution contre toutes les difficultés de la société ?

LA FONCTION ÉDUCATIVE DU SPORT : FORMER L'INDIVIDU DE HAUT NIVEAU

Comment aborder l'ambiguïté du sport ? Il est possiblement poison, générant la violence hooligane, la délinquance financière, le dopage et l'ostentation financière ; narcotique, opium du peuple le détournant de la productivité économique, des luttes sociales et de la responsabilité civile, parfois panacée, pour la fierté d'être ensemble, pour l'épanouissement personnel, pour la santé publique, pour l'animation d'entités territoriales et pour éviter les guerres à bon compte.

Le modèle sportif français est le plus pertinent au monde, en termes d'équilibres psychiques et physiques et en termes de performances tant sportives que géoéconomiques et sociales. Le sport se préoccupant de former non seulement des athlètes



de haut niveau, mais aussi des êtres humains de haut niveau, repose sur une trithérapie pédagogique formalisée : l'esprit de civilité lancé par Pierre de Coubertin, la démarche éducative forte dans l'architecture des diplômes d'encadrement et enfin, un engagement scientifique avéré des pouvoirs publics au service de la santé des sportifs.

1970, LA MISE EN SPORT DE LA RÉUNION

La force du futur géant régional réunionnais repose sur un trépied :

- Le modèle d'organisation sportif pyramidal : club, ligue ou comité, et comité régional olympique et sportif ;
- Le modèle d'entraînement et de formation encadré et administré ;
- Les athlètes et dirigeants modèles.

La Réunion est un géant sportif par rapport à la taille de sa population et de l'échelle géographique de la zone. Quelles en furent les étapes ? Elles sont au nombre de 4 avec les créations de : l'Office réunionnais d'échanges sportifs et socio-éducatifs (ORESSE), de l'Office municipal des sports (OMS) du Port en 1971, du Comité régional olympique et sportif (CROS) de La Réunion en 1974 et du Centre régional d'éducation physique et sportive (CREPS) de La Réunion dans la décennie 1980. Derrière ces structures se trouvent des hommes. Le 6 octobre 1970, Guy Dupont, chef de service de la ville de Saint-Denis, dont le maire Auguste Legros est un sportif plus précisément un footballeur, crée le *Moto Club de Saint-Denis*. La nouvelle cité Michel Debré au Chaudron, avec sa piscine, ses terrains et ses plateaux sportifs est inaugurée la même année. Sur le plan national, en 1970, la Fédération nationale des offices municipaux des sports (FNOMS), fête ses 10 ans, en choisissant comme thème de son congrès : « Le sport pour tous et toutes, et le plus haut niveau possible pour chacun », manifestation animée par l'Inspecteur d'éducation physique et militant communiste, Jean Guimier (1913-1975), fondateur des CREPS. La même année, William Magnien, à la tête de la Direction de la Jeunesse et des Sports de La Réunion, pose les axes de la future politique sportive de l'île.

▶ INTERPRÉTATION

UNE DÉCENNIE DE CHANGEMENTS MAJEURS

CONSTRUIRE UN OUTIL PARTENARIAL POUR LA MISE EN SPORT

L'Office réunionnais des échanges sportifs et socio-éducatifs (ORESSE) est né de l'entregent de William Magnien, René Micaud et Guy Dupont autour d'un constat simple : les subventions diverses pour les déplacements externes sont peu ou mal utilisées ; elles étaient fléchées sur la formation professionnelle classique. Les trois hommes proposent que la mobilité puisse aussi concerner le sport et les crédits épars être rassemblés dans un pot commun géré par les utilisateurs. C'est une révolution dans le fonctionnement du Service public et le 22 décembre 1971, l'ORESSE voit le jour avec le soutien du préfet Cousseran.

LES MUNICIPALES DE 1971 LANCENT LA TERRITORIALISATION DU SPORT

Le 21 mars 1971, Paul Vergès est élu maire du Port et confie la compétence Sport à Raymond Lauret, jeune adjoint de 25 ans. Les outils sont vite créés. Le 14 août 1971 c'est l'assemblée constitutive de l'OMS du Port que préside Albert Mourvaye, volleyeur et professeur de mathématiques. Les interquartiers vont naître au Port dans la convivialité civile.

1974, LE SPORT EN MOUVEMENT : LA CRÉATION DU CROS

Le 27 juillet 1974, en présence de Nelson Paillou, vice-président du Comité national olympique et sportif de France (CNOSF), se tient l'assemblée constitutive du CROS de La Réunion ; Marcelin Barrat du rugby est élu président. Deux grands objectifs opérationnels sont votés : structurer le mouvement sportif réunionnais et assurer sa représentativité auprès des instances publiques et politiques, d'une part, et créer les Jeux des Îles de l'océan Indien d'autre part.

1976, UN CREPS ET DES JEUX POUR LA RÉUNION

Le 20 octobre 1976, 70 000 Réunionnais accueillent le président de la République, Valéry Giscard d'Estaing venu en Concorde. Au Chaudron, devant 15 000 personnes, le chef de l'État déclare :

Je peux vous indiquer aussi que le secrétaire d'État à la Jeunesse et Sports (Jean-Pierre Soisson) fera un effort particulier pour vous donner l'occasion d'organiser, dans des conditions favorables, les premiers Jeux sportifs de l'océan Indien. Alors, naturellement, si ces Jeux sont organisés, à l'exemple des Jeux Olympiques, c'est évidemment pour que vous les gagniez.

Dans les quinze mesures qu'il annonce pour La Réunion, la 15^e concerne le sport par « la création d'un CREPS, de 10 disciplines, de 4 clubs pour les jeunes ; mise en place d'un budget pour l'organisation à La Réunion des Jeux de l'océan Indien ».

1979, PREMIERS JEUX DES ÎLES : LA NAISSANCE D'UN GÉANT

Au nom de tous les concurrents, je promets que nous nous présentons aux premiers Jeux des Îles de l'océan Indien en concurrents loyaux, respectueux des règlements qui les régissent et désireux d'y participer dans un esprit chevaleresque pour la gloire du sport et l'honneur de nos équipes.

La voix de Jacqueline Apavou fait écho, ce samedi 25 août 1979, aux propos du ministre Maurice Herzog, de l'évêque Mgr Gilbert Aubry, avant que le préfet Bernard Landouzy n'annonce : « Au nom de M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la République, je proclame l'ouverture des premiers Jeux des Îles de l'océan Indien ». Au décompte final des 13 disciplines, La Réunion remporte ces Jeux avec 162 médailles, dont 68 en or, avec en prime la victoire contre les Seychelles dans la finale de football (2-1). La natation avait fait la différence ! Peut-être aussi la défection de Madagascar et du Sri Lanka.


► MISE EN PERSPECTIVE

DIFFÉRER LE GAME-OVER

Le sport n'est pas seulement la fête des médailles, une parenthèse bienvenue dans les rapports entre États, un coup de fouet à l'économie locale pour savourer un moment exclusivement réservé à l'exploit sportif. De Mussolini à la Coupe du monde de football de 1934 et Hitler aux Jeux Olympiques de Berlin de 1936, le sport est une arme politique, transformant une passion populaire en outil de propagande populiste. Contre le fascisme des foules, les médicalisations maltraitantes et la marchandisation des manifestations, les organisateurs des jeux sportifs doivent maintenir, dans la rigueur et la rectitude, la glorieuse incertitude du sport. Sinon, c'est *game over* (la fin du jeu). Trois pistes sont mises en perspective pour perpétuer la flamme des jeux : la place de la femme, la concorde entre les États, l'esérance de l'Éducation populaire.

Trois premières constituent des signes tangibles que le monde sportif a changé. Retenons tout d'abord la parité intégrale des participant.e.s aux JO de Paris en 2024. Il a fallu plus de 100 ans, depuis la création, le 30 octobre 1921, de la Fédération Sportive Féminine Internationale (FSFI) par une Française, Alice Milliat pour arriver à cette reconnaissance. Ensuite, pour la première fois une femme est à la tête du mouvement sportif français avec l'élection de Brigitte Henriques, le 29 juin 2021, à la présidence du CNOSF. Enfin, l'athlète la plus titrée de l'histoire des Jeux des Îles de l'océan Indien est la nageuse Alizé Morel qui réalise le grand chelem (8 médailles d'or) à l'édition 2015.


Selon Gilles Ribouet, journaliste de l'hebdomadaire mauricien *L'Express* dimanche du 9 octobre 2011, « la conscience indiaocéanique se dilue dans l'insularisme inhérent à nos sociétés », à l'angle mort des niveaux de développement contrastés. Pour lui, « le défi : créer du lien ». Dans cette partie du monde où il n'y a pas d'identité commune surplombante, le seul lien commun est la langue qui permet aux hommes de se parler et de se comprendre : la langue française ; c'est la langue officielle de la Commission de l'Océan Indien (COI) et des Jeux. Elle permet aux cinq membres permanents de la COI de partager avec l'Union Européenne une ambition et une devise : *In varietate concordia* (« Unie dans la diversité »). Elle confie également une responsabilité singulière au département français de La Réunion pour le rayonnement de la francophonie dans la zone.



Enfin, l'avenir du sport comme fait social total passe par sa relation avec l'Éducation populaire, système holistique et harmonieux qui vise ultimement la transformation sociale durable. Les rendez-vous sont anciens. Le rapport d'étape en 2001 de l'Offre publique de réflexion du ministère de la Jeunesse et Sports sur l'avenir de l'Éducation populaire précise :

Les raisons d'être de l'Éducation populaire dans les pratiques sportives et physiques résident dans une prise de risque et un degré d'engagement par rapport à une exigence de sport pour tous, c'est-à-dire transversal et convivial, utilisant des méthodes actives, reconnues et mises en œuvre à partir d'une situation problème.

Il importe de ne pas considérer le sport comme un modèle identificatoire unique : un système pyramidal de performance à haut niveau, confisquant et consommant des moyens publics et privés considérables. Il serait illusoire de tenter de défaire le système-spectacle mondialisé. Néanmoins, il faut réussir à faire cohabiter un alter monde sportif fait de pratiques de loisir, à forte teneur éducative et thérapeutique ; les leviers probants étant le bénévolat, la mise ensemble inclusive dans la convivialité et la participation de tous. Il est regrettable, dans la perspective de cette évolution, que le Centre régional d'éducation physique et sportive, transformé, en 1986, en Centre régional d'éducation populaire et de sport, soit aujourd'hui focalisé sur la performance sportive. En effet, dans le cadre de la loi NOTRe de 2015, l'acronyme CREPS se définit à présent comme Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive.



BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Évelyne COMBEAU-MARI, *Le sport à La Réunion, XIX^e-XXI^e siècle. Pouvoirs, réseaux, identités*, Saint-Denis, Presses Universitaires Indioocéaniques, 2021.

- Yves CHÂTEAUREYNAUD & André LAPIERRE, *Aspects du sport à La Réunion*, Pessac, Éditions de la Maison de l'Homme d'Aquitaine, 1996.

- Gilles GAUVIN & Raoul LUCAS, *Le rapport Cousseran. Essai de diagnostic sur la conjoncture réunionnaise*, Saint-Denis, Académie de l'Île de La Réunion - ARS Terres Créoles, 2022.

THÉMATIQUE 12

EN QUOI L'AUDIOVISUEL PUBLIC A-T-IL CONTRIBUÉ À LA RECONNAISSANCE ET AU RAYONNEMENT DE LA RÉUNION ?

Gora PATEL , Dominique PICARDO & Davy VALLÉE



Le bâtiment historique du service public,
place du Barchois (Collection André Maurice Maunier).



Source : (Gora PATEL et D. Picardo. 2010)

EN QUOI L'AUDIOVISUEL PUBLIC A-T-IL CONTRIBUÉ À LA RECONNAISSANCE ET AU RAYONNEMENT DE LA RÉUNION ?

Gora PATEL, Dominique PICARDO & Davy VALLÉE

► CONTEXTE

Février 1962. Le cyclone Jenny frappe durement La Réunion. Une mission sénatoriale présente dans l'île pendant le passage du météore rend compte de l'état de l'information audiovisuelle telle qu'elle a pu être fournie à la population en ces temps-là : le constat est édifiant.

En matière d'audiovisuel, seule une infime partie de La Réunion peut entendre la radio. La faible puissance (1,5 kW) du peu d'émetteurs qui couvrent l'île pose la question de la sécurité de ses habitants. La radio, comme plus tard la télévision, couvre d'abord un espace essentiellement dionysien. La configuration géographique de l'île - obstacle depuis le début de son peuplement à la communication entre ses habitants - ne permet pas d'atteindre l'ensemble du territoire insulaire avec un émetteur à la Montagne qui permet de couvrir la région nord entre Saint-Denis ville et Sainte-Suzanne ville, puis ensuite des réémetteurs à Sainte Suzanne et au Port. Un pylône construit sur la route du volcan, au Piton Textor, à 2200 mètres d'altitude, permet aux ondes hertziennes d'atteindre l'île Maurice... Il faut attendre le début des années 60 pour que le Sud accède à son tour à la radio. Dans le même rapport on apprend que la radio mauricienne (la MBC) est la plus écoutée à La Réunion.

Ce rapport évoque aussi un projet de télévision, pas pour la Réunion, mais pour les Antilles ! De fait, la perspective semblait mal engagée. Quelques mois plus tôt, Jean Vincent Dolor, rédacteur en chef du service public de la RDF (Radio Diffusion Française), lors d'un séjour à Paris, se rend au ministère de l'Information où il est reçu par un conseiller technique du ministre Alain Peyrefitte, M. Riou.

Il vient plaider en faveur du projet d'installation d'une télévision à La Réunion mais se heurte à une fin de non-recevoir, le fonctionnaire estimant la demande plutôt irréaliste.

L'élection de Michel Debré comme député de La Réunion va « bousculer » la donne. Michel Debré, a pour « son » île, les « yeux de Chimène » et va y accélérer la dynamique de modernisation et de grands travaux.

La Réunion entre alors dans la deuxième phase de la départementalisation et son - tout récemment élu - député affirme avoir perçu, lui aussi, la nécessité de la télévision pour La Réunion comme « fenêtre extérieure ». Quelques mois plus tard, la RDF (Radio Diffusion Française) ayant cédé la place à l'ORTF (Office de Radiodiffusion et de Télévision Française), auquel la loi du 27 juin 1964 confie la mission de « satisfaire les besoins d'information, de culture, d'éducation et de distraction du public », ce qui était du domaine de l'utopie devient réalisable - et réalisé - dès la fin de l'année 64, la télévision arrivant finalement sur la partie Nord à Noël 1964.

L'île bénéficie donc de quelques heures de programmes, choisis à Paris, expédiés par bateau, pour éduquer et divertir. Quant à informer, c'est une autre histoire... Il faut tout contrôler, dès fois que... ! La départementalisation n'a que 18 ans en 1964, les attentes sont fortes, les demandes pressantes. Garder la main et assurer le contrôle est une obsession pour le pouvoir qui craint la tentation sécessionniste. Sélectionner l'information diffusée, assurer son orthodoxie politique et rassurer sur la volonté de la « mère Patrie » pour La Réunion et ses enfants tel est le credo du service public local.

Ainsi est née l'appellation de « télé-radio-Debré », dont l'audiovisuel public sera affublé et qu'il portera bien au-delà de 1981 et de l'élection d'un Président de la République de gauche.

▶ ANALYSE

LE SIÈGE DU CONTRÔLE DE L'INFORMATION PAR LE POUVOIR

*P*rès de deux siècles d'histoire se cachent derrière les murs de ce bâtiment (gris, au premier plan) et ceux de l'actuelle DEAL (bâtiment blanc en arrière-plan), à l'époque, deux bâtiments d'une même entité.

Cette ancienne caserne d'artillerie est située au 1 rue Jean Chatel, au Barachois (Saint Denis) et a, au fil de l'histoire, bien changé de vocation. Achèvement aux alentours de 1848, la réalisation de cette caserne est à l'initiative du Baron Milius pour y abriter de

grandes installations militaires comportant un arsenal et la direction de l'artillerie de marine. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, plusieurs campagnes de travaux sont réalisées sans pour autant modifier profondément la première organisation spatiale. Les locaux sont désaffectés lors du départ des troupes coloniales pour Madagascar, puis affectés à d'autres services.

Radio Saint Denis, créé en 1938, s'y installe et partage les locaux avec la TSF, la Télégraphie Sans Fil. Radio Saint Denis est alors une annexe des PTT. En 1947, l'avènement de la départementalisation trouve un prolongement sur le plan radiophonique.

Le matériel et les locaux de la station du Barachois sont cédés à la R.D.F (Radio Diffusion Française). Le service public de l'audiovisuel dont elle devient le siège régional poursuivra ses activités dans ces locaux jusqu'à février 2012, date de son déménagement pour le site de la technopôle de La Réunion.

Inscrit depuis mai 2006 à l'inventaire des Monuments historiques, racheté en 2017 par la société Cirano Group, le bâtiment accueille, depuis 2018 l'ensemble du groupe, l'École des Medias de l'océan Indien, plusieurs radios, une plate-forme de studios en time share, une salle de spectacle et un restaurant.

► INTERPRÉTATION

NOU LÉ PAS PLUS, NOU LÉ PAS MOIN !

*P*aul Vergès (D'une île au monde, 93), le politique, Michel Meyer (Du coin de la rue au bout du monde), le journaliste nous livrent deux approches pour qui fait de l'information son métier. Deux concepts nécessaires à une terre au milieu de l'océan où, il n'y a pas si longtemps de cela, les ondes seules vous reliaient au reste du monde. Pour être plus précis encore, reliaient ceux qui en avaient la possibilité économique - celle d'acheter un poste de radio - au « mouvement du monde ». Et, ils n'étaient pas nombreux. Entre 1950 et 1963, le nombre de postes récepteurs sur l'île est multiplié par 13. Chiffrés à environ 2000 en 1950, ils sont environ 25 400 au début des années 1960.

Il en va de même pour la télévision. Les premiers téléspectateurs, en décembre 1964, sont une centaine, tous dionysiens. Ces émissions pionnières ne concernent que quelques centaines de foyers. Avec un prix moyen de 100 000 francs CFA pour un écran de 56 cm, la télévision est à cette époque un équipement de luxe. L'équipement en récepteurs de télévision va ensuite se démocratiser passant de 7000 en 1966 à 25300 en 1971, pour 457 900 habitants.

Ce rappel effectué, regardons la question. L'audiovisuel public a-t-il permis de positionner l'Île sur la carte du monde ? Oui et non !

Quel Réunionnais n'a pas entendu ou ne s'est pas fait raconter cette anecdote : « La Réunion ? Ah oui, je connais, c'est dans les Antilles » !

Certes, quelques cinéastes sont bien venus dans l'Île, capter des scènes de la vie courante. Images touchantes quand on les visionne aujourd'hui, désespérantes quand on les remet en perspective. La misère était partout, et pas moins pénible au soleil ! En fait, reconnaissance et rayonnement seront liés à l'avènement des nouveaux moyens de communication. La multiplication des satellites sera le premier point de bascule.

C'est à ce moment-là et à la quatrième édition de l'UCOI (Université de Communication de l'Océan Indien) de juin 1997 « A la découverte du Nouveau Monde des services » que Jean-Marie Cavada, alors Président de RFO, va annoncer la future création de RFO-SAT.

En effet, dès sa prise de fonction, en février 1997, dans une fonction qui constitue pourtant pour lui un poste d'attente, le nouveau PDG va identifier la non visibilité des outremer, en dehors des crises sociales ou institutionnelles. Une situation qui ne le satisfait guère.

Dès lors, naît l'idée de RFO Sat - exposition sur le satellite d'un patchwork de journaux et de magazine de chacun des outremer – qui voit le jour le 25 mars 1998.

La chaîne ne diffuse quotidiennement que quelques heures, chaque soir à partir de 21 h et jusqu'à 6h du matin, sur le câble et le satellite.

On inverse les flux. À partir de ce moment, un journal produit à La Réunion sera diffusé à l'extérieur de l'Île et jusqu'en France Hexagonale, une première.

Une fenêtre entr'ouverte sur un paysage, et élargie par d'autres. André-Michel Besse, le Président de RFO, succédant en 1998 à Jean Marie Cavada, et Walles Kotra, le Directeur de RFO-SAT, feront de cette chaîne, celle des images du Sud diffusées dans le Nord. Alors que déferle sur La Réunion les bouquets satellitaires de Canal Sat et Parabole Réunion, Walles Kotra va s'évertuer à établir des partenariats avec les chaînes locales de la zone et les pays africains. Une démarche - si on s'inscrit dans un contexte autre que celui de la mesure d'audience par Médiamétrie - qui va trouver son public, celui des diasporas ultramarines.

Dés lors, on nous voit, on nous entend, et c'est nous qui nous nous racontons. C'est sans doute peu, mais c'est déjà beaucoup.

France Ô prendra ensuite le relais sur la TNT en France et sur le satellite dans le monde, jusqu'à son extinction décidée par le Président E. Macron, qui l'a considérée comme une « chaîne ghetto » et qui a souhaité donner une place « normale » aux Outremer sur le service public national. France Ô qui, dès 2006, suite aux émeutes d'octobre – novembre, était passée de chaîne de l'Outremer à chaîne de la diversité, un réajustement voulu par le gouvernement et notamment le Premier Ministre, Dominique de Villepin.

Passée l'émotion de l'extinction, le constat est qu'aujourd'hui, La Réunion est présente sur les antennes nationales au même titre que n'importe quelle autre région de France. *Nou lé pas plus, nou lé pas moïn !*

A-t-on perdu au change ? L'avenir le dira.

Un constat toutefois d'ores et déjà : un recul en volume horaire de diffusion est certain, mais en qualité et intérêt, sûrement pas.

Cependant, une certitude. Entre une chaîne dédiée à l'outremer et la libre décision laissée aux rédacteurs en chef de traiter les sujets relatifs à l'outremer, il y a un fossé énorme.

Personne ne peut imposer à un rédacteur en chef le traitement de tel ou tel sujet. Dès lors, n'y a-t-il pas le risque de voir l'outremer revenir sur les chaînes nationales seulement dans le cadre du traitement des faits-divers ? Une question qui, là aussi, trouvera sa réponse dans l'avenir !

Au-delà de l'information, le nombre de fictions tournées dans l'Île ne cesse d'augmenter.

Outre les paysages d'un studio naturel qu'est notre pays, c'est le savoir-faire réunionnais qui mérite qu'on s'attarde un instant. La formation développée par les instances régionales a donné à nos jeunes un niveau d'excellence reconnu par les acteurs du cinéma et de l'audiovisuel. Les retombées économiques des tournages dans l'Île sont substantielles. Le savoir-faire des techniciens réunionnais est recherché. C'est aussi une façon d'installer La Réunion au-delà de ses rivages !

► MISE EN PERSPECTIVE

UN MODÈLE « NORMALIEN » PARTAGÉ AVEC LA MÉTROPOLE

La réflexion qui est la nôtre porte sur le rôle du service public. Mais pour être équitable, dans le domaine précis du développement de la dimension fiction audiovisuelle, il nous faut y associer d'autres acteurs dont le rôle est aussi important. Pipangaï et l'ILOI (Institut de l'Image de l'Océan Indien) en sont de majeurs.

L'autre point de bascule à prendre en compte : l'avènement de l'Internet, du numérique, seconde révolution. Là où le traditionnel s'arrête, le numérique s'invite, et La Réunion se voit, se lit, s'entend dans le monde entier aujourd'hui. La magie de l'instantanéité. Et c'est bien là le défi d'hier et le virage qu'il fallait prendre, virage que France Télévisions a su faire prendre à La Réunion, présente sur le site france.tv.

Lorsque que Réunion la 1ère, chaîne de France Télévisions, annonce trois millions de pages vues en moyenne mensuelle, le chiffre répond à la question initialement posée pour cette contribution : oui, La Réunion est reconnue hors de ses frontières.

En conclusion, il nous faut garder à l'esprit l'essentiel : la télévision et la radio publiques ont une mission locale. Elles la remplissent depuis toujours. Le satellite a permis de se montrer dans les pays du Nord. Le numérique a, lui, ouvert les frontières du monde, et La Réunion y a pris sa place, ni plus, ni moins.

C'est désormais à nous de savoir capter l'attention, attirer le regard, nous mettre en scène au milieu des autres et tirer avantage de nos atouts, nombreux : un pays fort d'une jeunesse dynamique, talentueuse, à cultures multiples, sachant faire société, malgré nos différences.



Illustration : NATACHA ELOY

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Bernard IDELSON, *Histoire des médias à la Réunion - De 1946 à nos jours*, Le publieur. 2006.
- Dominique PICARDO , *De la programmation d'une radio du service public régional, Radio Réunion - DESS « Communication dans l'océan Indien »*, 2001.
- i SENAT - 3ème SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962 - RAPPORT D'INFORMATION N° 196 - Annexe au procès-verbal de la séance du 17 mai 1962. Fait au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), à la suite de la mission effectuée par une délégation de cette Commission à la Réunion et aux Comores (16 février - 3 mars 1962), par MM. Paul MISTRAL, Joseph BEAUJANNOT, Raymond BRUN, Jacques GADOIN, Victor GOLVAN, Jacques MARETTE, Sénateurs.
- La radiodiffusion de service public fait, depuis sa création, partie du dispositif global d'information de la population en matière de risque cyclonique
- Michel Debré. 1974. *Une politique pour la Réunion*. Plon : pages 50 à 53
- Paul VERGES, *D'une île au monde - entretiens avec Brigitte Croisier*. L'Harmattan - 1990

THÉMATIQUE 13

LA RÉUNION, DESTINATION TOURISTIQUE RECONNUE

Guy FONTAINE



« Route de Cilaos - Hôtel du Peter-Both »,
1900-1920, Henri Mathieu -
Avec l'autorisation de l'IHOI.



« Hôtel Akoya, Saline-les-Bains », 2022 -
Source Akoya Hôtel.

LA RÉUNION, DESTINATION TOURISTIQUE RECONNUE

Guy FONTAINE

► CONTEXTE

DE « LA RÉUNION PITTORESQUE » À LA DESTINATION « ÎLE INTENSE »

La « réussite touristique » réunionnaise est un fait récent. Alors que l'île Maurice est propulsée à partir des années 1970 dans le grand tourisme international et devient une destination monde avec déjà plus de 108 000 touristes en 1978, La Réunion avec seulement 40 000 touristes reste sur le « pittoresque », lié au thermalisme (Hell-Bourg, Salazie, Cilaos) que pratiquent l'aristocratie terrienne et des curistes mauriciens et malgaches. Lorsque la départementalisation fait naître une classe moyenne de fonctionnaires, le tourisme de villégiature connaît alors son plein essor autour des sites du Brûlé, de Dos d'Âne, du Tévelave ou encore de la Plaine des Cafres. À partir des années 1970, avec l'arrivée de cadres métropolitains, épris de balnéaire, le littoral ouest prend le pas sur les Hauts. En 1975, l'ouverture du nouvel aéroport de Gillot, l'installation du Club Méditerranée font du tourisme un facteur de développement économique et social. La mise en place de structures de concertation, de décision, de financement, de promotion, la création du Comité de Tourisme (Région et Département), la fin du monopole d'Air-France et l'arrivée de nouvelles compagnies (Point-Air, Minerve, AOM, Air Liberté, Air Austral en 1990, Corsair) grâce à la construction d'une piste plus longue, propulsent La Réunion comme destination reconnue « Île intense, Île à grand spectacle » attirant dès 1995 quelque 300 000 touristes. Depuis, la destination a connu un attrait constant : 574 000 en 2019 pour 432 millions d'euros de recettes. La COVID19 va doucher cet enthousiasme.

En 2020 c'est 60 % d'arrivées en moins, 252 millions d'euros de pertes plongeant les professionnels notamment des petites structures (hébergement et activités) dans la crise. Cependant, 2021 voit une timide reprise avec 250 000 visiteurs et 2022 devrait être selon Patrick Lebreton, président de l'IRT, « une année de reprise durable de l'activité touristique, avec l'ambition d'orienter la destination vers un tourisme plus responsable, plus humain, en lien avec les territoires et les Réunionnais ».

UNE DESTINATION PRINCIPALEMENT FRANCO-FRANÇAISE

Quand on analyse la clientèle extérieure, au fil des ans, la situation est immuable. Le marché métropolitain est, de loin, celui qui dynamise les arrivées. Il représente 83 % du volume total, suivi de la zone océan Indien, avec 9 %, principalement en provenance de l'île Maurice (25 000 contre plus de 100 000 Réunionnais s'y rendant), de Mayotte et de Madagascar. L'Europe (hors métropole) suit avec 6,4 %. Les clientèles des autres pays ne représentent que 1,4 % du volume total.

Qui est cette clientèle venue principalement de métropole ? L'importance du tourisme dit « affinitaire » (38 %) la relie directement à la population d'origine réunionnaise vivant en métropole : parents, amis, connaissances proches. Près de 55 % de cette clientèle est hébergée chez des parents ou amis pour une durée de séjour de près de 20 jours. Elle est principalement originaire des grandes villes (Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse) et de la région Île-de-France (24 %).

Avec la montée en puissance du tourisme d'agrément dit de loisir (55 %), ces deux tendances intègrent donc bien la destination de La Réunion comme étant une forme de « tourisme régional français » qui attire par des dynamiques spécifiques telles l'insularité, la distance (11h d'avion), la tropicalité, l'histoire et la culture, la connexion balnéaire / Hauts, la possibilité d'activités multiples (parapente, randonnées, canyoning, plongée ...) tout en assurant une sécurisation de la destination (administration, santé, banques) que facilitent des vols aériens à 90% partant d'aéroports métropolitains.

UN TOURISME « NATURE ET PAYSAGES »

Par ses atouts naturels, La Réunion aurait pu selon le modèle de développement des petites îles (MC ELROY, 2006), exploiter davantage son potentiel touristique. La mise en valeur des paysages naturels de l'île et notamment leur origine volcanique promeut l'idée d'une « île intense ». En effet, les pentes et les

montagnes, qui occupent la majeure partie de l'île, les trois « cirques » disposés en as de trèfle au centre de l'île et autour du Piton des Neiges et ouverts sur la côte par des vallées encaissées, tout autant que le paysage emblématique du volcan sont autant d'offres de paysages à « couper le souffle ». Mafate, Cilaos et Salazie ont chacun leur spécificité morphologique et historique reconnue puisqu'intégrés au Parc National (2007) et inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco (2010). L'île touristique se scinde en fait en deux espaces de paysages remarquables : les Hauts dont la mise en tourisme a commencé dès la moitié du XIX^e siècle et les Bas littoraux « touristifiés » à partir des années 1960 (DALAMA, 2005), qui attirent les touristes pour leur fonction patrimoniale et récréative.

LE TOURISME LOCAL DYNAMISE L'ACTIVITÉ

Longtemps perçu comme un tourisme de « complément » lors des crises, le tourisme local est désormais un élément clé pour notre économie touristique. En 2019, selon INSEE/IEDOM/CEROM « la consommation touristique à La Réunion est estimée à 1,8 milliard d'euros qui correspond pour les deux tiers aux dépenses touristiques des résidents réunionnais (1,2 milliard) et pour un tiers à celles des extérieurs (600 millions) ». Une enquête IRT/FRT/IPSOS sur 2017-2018 établit que 4 500 000 nuitées ont été consommées par les Réunionnais dont la moitié en nuitées marchandes (hôtels, gîtes). En 2019, selon l'IRT, chaque mois ce sont 23 % des Réunionnais de plus de 18 ans qui effectuent au moins un séjour dit touristique dans l'île.

Ainsi les Réunionnais sont devenus à la fois des adeptes du tourisme extérieur (Métropole, Maurice, Thaïlande notamment et croisières) et du tourisme local. Ils y investissent une part importante du budget familial (autour 8 % en 2019 contre 6,7 % en 2010). Cette montée en puissance de la place du tourisme s'explique par une élévation du niveau de vie, même si des pans entiers de la population ne peuvent y accéder. Le pouvoir d'achat des ménages ayant augmenté de 1,7 % en moyenne par an depuis 2014, les Réunionnais dépensent ainsi 1 400 euros pour leur consommation touristique. À ces considérations économiques, on ajoutera un désir de conformité mais aussi des possibilités offertes par les attributions de chèque tourisme et dispositifs de continuité territoriale de la Région, les offres des professionnels de l'hébergement et activités (réductions des prix, campagnes), autant d'éléments qui boostent l'envie de faire du tourisme.

► DESCRIPTION & ANALYSE

HÉBERGEMENT ILLUSTRANT LA PHASE DE « PRÉ-TOURISME »

L'hôtel du Peter Both se situe sur la route de Cilaos, au lieu-dit de « l'îlet Peter Both », nom donné semble-t-il par des curistes mauriciens, se rendant aux thermes de Cilaos, exploitées dès 1897 et dont le Dr Mac-Auliffe fut, en 1900, le premier « résident ». Il s'agit d'une phase de pré-tourisme, qui marque le début de l'attrait des « Hauts » pour le climat d'altitude et la qualité des eaux à Cilaos et à Salazie. Cette auberge hôtel rustique, appartenant à la famille Nativel, est recouverte de bardeaux et dispose d'une cuisine au feu de bois séparée à toit de chaume. Au-delà de la famille composée du père (assis à droite avec le casque colonial), de la mère et des enfants (en contrebas devant l'entrée de l'hôtel), le personnel se compose deux « employés » et d'une aide féminine.

HÉBERGEMENT SYMBOLE DE LA « DESTINATION RÉUNION »

L'Akoya Hôtel & Spa, « la Perle de l'océan Indien », du groupe « Financière Janar », dirigé par Joël Narayanin, investisseur et promoteur, est élevé sur un site de trois hectares, surplombant le lagon salinéen. C'est un complexe de 104 chambres et suites qui occupe plus de 6 000 mètres carrés, des 11 712 m² au total. Cette réalisation s'inscrit dans un projet longuement mûri puisqu'il a fallu attendre 18 années entre l'acquisition du foncier en 1997 et son inauguration en 2015. Le projet vise le haut de gamme, l'objectif 5 étoiles étant dès le départ intégré pour un hôtel de destination reconnue, avec des repères forts : « Luxe, Beauté, Qualité, Sérénité ». L'agence parisienne Borella Art Design en assura le design et ce avec une touche indienne pour rappeler le lien historique, culturel et culturel de l'île avec ce « pays-continent ». Cette réalisation intègre la démarche écologique et de développement durable adaptée au milieu tropical conciliant haut standing et label Green Globe - premier certifié dans l'île. La philosophie de l'hôtel est d'accueillir toutes les nationalités dans un esprit de « bien-être » d'où le plus grand spa de l'île, un parcours sportif avec coachs spécialisés, l'accent particulier mis sur la traçabilité des produits alimentaires provenant de la ferme bio de l'Akoya et la mise à disposition de voitures de luxe pour découvrir l'île.

► MISE EN PERSPECTIVE

TOURISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

La COVID19 a eu des effets catastrophiques sur le tourisme réunionnais. Cependant, la pandémie a fait prendre conscience que le modèle touristique, cherchant la multiplication de clientèles notamment extérieures – on a fantasmé sur 1 million de touristes avec notamment l'arrivée de touristes chinois et indiens – n'est pas la bonne approche. La Réunion doit jouer la carte d'un tourisme responsable dans lequel l'habitant a toute sa place. Elle a déjà des solides atouts pour y arriver : l'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco, un Parc National au cœur protégé, une pratique de tourisme « diffus » et non concentrationnaire, des entrepreneurs/managers déjà investis dans la démarche durable tels que les propriétaires de gîtes et de chambres d'hôtes en espace rural et dans les Hauts, ceux ouvrant de nouveaux types d'hébergement faiblement énergétiques (nouvel Hôtel des Thermes à Cilaos), en osmose avec l'espace naturel (les « Bulles » aux Makes, à Saint-Joseph et Petite Île), développant des activités de pleine nature. Reste cependant une contrainte liée à l'aérien, gros fournisseur de CO₂, dont l'empreinte carbone reste à diminuer.

Comme pour de nombreuses destinations, « la question n'est plus de quantifier le tourisme international mais de qualifier les vacances de proximité » (COUSIN, 2022). Les qualités reconnues de l'île constituent des atouts de première importance. Il n'est ainsi point besoin de redéfinir la destination mais de recomposer les « temps de vacances » des touristes. Qu'ils puissent trouver comme Baudelaire – premier touriste de l'île (M et V Serviabile, 2013) – dans son « Invitation au voyage » (Les Fleurs du Mal, 1857), « calme et volupté » en cette île qu'il célébrait comme « pays de fleurs, de lumière et d'azur ».

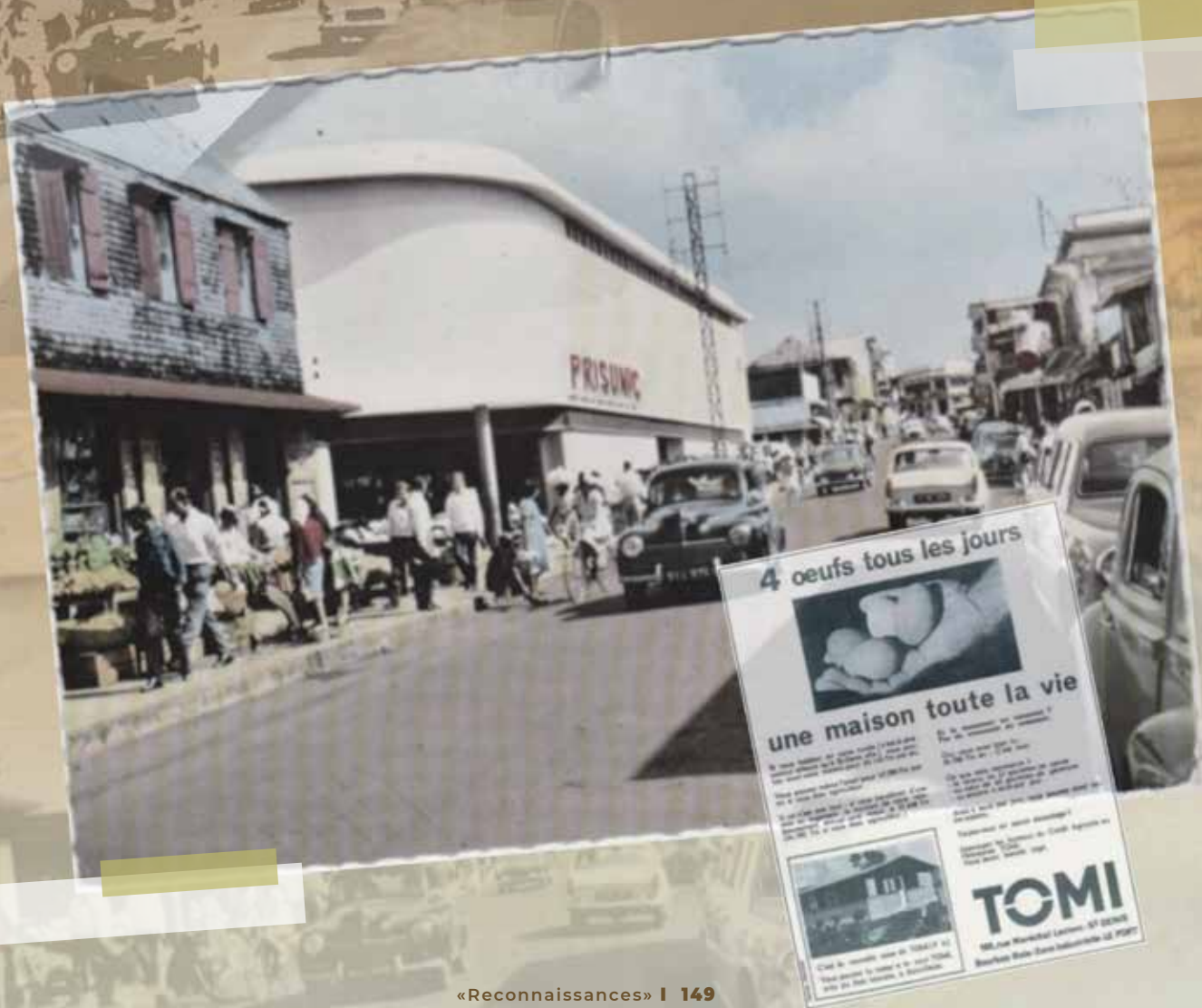
BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Gisèle DALAMA, « L'île de La Réunion et le tourisme : d'une île de la désunion à la Réunion des Hauts et Bas », *L'Espace géographique*, n° 34, 2005.
- Guy FONTAINE, « Le tourisme à La Réunion », *Université de La Réunion, Travaux et Documents*, n° 22, 2004.
- Jerome MC ELROY, "Small Island Tourist Economies across the Life Cycle", *Asia Pacific Viewpoint*, n° 47, 2006, p. 61-77.
- Gilles MANÈS, *La Réunion pittoresque. Guide du voyageur 1900*, 1^{ère} édition en 1913, réédition 2017, Epsilon Multimédia.
- Valériane et Mario SERVIABLE, *Voyage au pays des anges visiteurs, Sainte-Clotilde, Collection Mascarin, Éditions Arts Créoles, 2013.*
- Saskia COUSIN, « La question n'est plus de quantifier le tourisme international, mais de qualifier les vacances de proximité », *Le Monde*, 1^{er} juillet 2022.

THÉMATIQUE 14

LES PROMESSES DU DÉVELOPPEMENT : DE L'IMPORT SUBSTITUTION À L'IMPORT DISTRIBUTION ET APRÈS ?

Jules DIEUDONNÉ





4 oeufs tous les jours



une maison toute la vie

Si vous habitez en zone rurale (c'est-à-dire partout ailleurs qu'à St-Denis ville) vous pouvez avoir votre maison pour 20.000 Fx par an.

Vous pouvez même l'avoir pour 10.000 Fx par an si vous êtes agriculteur.

Si ce n'est pas tout, et vous souhaitez d'une seule fois acquiescer, le montant de votre investissement annuel sera réduit à 20.000 Fx (24.780 Fx si vous êtes agriculteur).

Et le logement va croquer ?
Pas de problème en ce sens.

Qui peut avoir tout ça ?
NULLE Fx en - C'est tout.

Ce qui vous manque ?
- le montant de 27 millions de francs
- ou celui de 42 millions de francs
- ou encore 4 oeufs par jour

Avec 4 oeufs par jour, vous pouvez avoir votre maison.

Voulez-vous un autre logement ?

Interrogez les Services du Crédit Agricole ou l'organisme TOMI.
Vous serez bientôt logés.



C'est le modèle n°1 au TOMI (7 x 4)

Vous pouvez le louer à la ville TOMI, près du Parc Municipal à Saint-Denis.

TOMI

198, rue Maréchal Luchaire - ST DENIS
Bourbon Vieux - Zone Industrielle - LE PORT

Après 15 ans de départementalisation, la grande distribution fait son apparition à La Réunion

(source : site Réunionnais du monde)

LES PROMESSES DU DÉVELOPPEMENT : DE L'IMPORT SUBSTITUTION À L'IMPORT DISTRIBUTION ET APRÈS ?

Jules DIEUDONNÉ

► DESCRIPTION

En août 1961, la première grande surface de l'île « Prisunic » ouvre en face du petit marché à Saint-Denis. Elle baisse ses prix de 20 % par rapport au marché local et vend ses produits au comptant, contrairement à la « Boutik Sinoi » qui pratique « l'argent carnet ». C'est aussi la naissance de la « maison Tomi » en bois et parpaings, une maison que l'habitant peut agrandir et modifier à sa guise. Grâce à l'industrialisation de sa fabrication, l'entreprise est capable d'usiner cinq maisons par jour et devient dans les années 1970 la plus grosse entreprise de construction de La Réunion. Les constructions en dur restant inaccessibles aux familles les plus modestes, l'instauration de prêts sur le long terme par le Crédit Agricole, facilite l'accès à la propriété des familles les plus modestes. Le coût de possession d'une maison Tomi est alors de la valeur de 4 oeufs/jour. La promesse du développement est résumée dans ces photographies, qui traduisent l'espoir pour les Réunionnais d'accéder à un logement décent et à un mode de « consommation moderne ».

► CONTEXTE

CONSÉQUENCE DE LA DÉPARTEMENTALISATION, TANT ATTENDUE PAR LES ANCIENNES COLONIES FRANÇAISES

La Réunion d'après la colonie est pleine de promesses... et notamment celle de l'accession pour tous les Réunionnais à un niveau de vie comparable à celui des départements de l'Hexagone. Mais à l'aube des années 1960 rien n'a changé. Les signes du rattrapage économique sont rares, l'égalité sociale entre Français des DOM et ceux de l'hexagone n'est toujours pas au rendez-vous !

La Réunion peine à sortir de son état de « mal développement », les déceptions sont nombreuses et une part non négligeable de Réunionnais réclament une nouvelle gouvernance, voire exprime des revendications autonomistes. Sous l'impulsion de certains politiques dont Michel Debré, la République française se doit de lutter contre ces tentations « séparatistes », en même temps qu'elle doit emmener les DOM au niveau des départements métropolitains.

Dans ce cadre, les décrets de décentralisation administrative du 26 avril 1960 ont pour objectif de donner aux conseils généraux et aux préfets une marge de manœuvre dans l'application de la législation métropolitaine. Mais toute la vie politique est alors figée dans un affrontement bipolaire entre deux voies totalement opposées : la départementalisation ou l'autonomie.

Nonobstant, depuis le début de la départementalisation les ministères nomment à La Réunion des fonctionnaires métropolitains, dont les salaires indexés sont supérieurs à ceux des fonctionnaires locaux. Situation conflictuelle qui aboutit, après des grèves dures, à l'extension de la surrémunération à tous les fonctionnaires du territoire, Réunionnais et recrutés localement ou venus de l'Hexagone. Cette surrémunération permettra d'acheter au prix fort des produits importés, accentuant ainsi le mal développement.

► ANALYSE & INTERPRÉTATION

LE MODÈLE DE L'IMPORT-SUBSTITUTION

L'industrialisation par substitution aux importations est la stratégie de développement économique des pays dits alors « en voie de développement », prônée des années 1930 à 1970, en particulier après les indépendances africaines et asiatiques dans un contexte de réflexion sur ce qu'on appelait alors le « tiers-monde ». Les théories économiques virent dans l'industrialisation un moyen de sortir du « sous-développement ». Le concept d'import-substitution qui prend une place croissante au cours des années 1960-1980 est basé sur un modèle simple : industrialisation des pays en voie de développement et substitution progressive des biens importés par les produits de l'industrie locale. L'industrie est alors au cœur de la plupart des modèles de développement. Fallait-il favoriser les exportations ou était-il plus efficace d'encourager l'import-substitution ? Le choix de cette stratégie a été fait au vu de l'importance des transferts publics venus de France. Transferts qui servaient alors un pouvoir d'achat permettant d'acquérir au prix des produits importés, les produits fabriqués localement.

L'ÉVOLUTION DES IMPORTATIONS À LA RÉUNION

Après un certain succès durant les années 1930 et 1940 en Amérique latine et en Asie dans les années 1950 et 1960, la stratégie d'import-substitution échoue en Afrique de manière évidente à compter des années 1970, elle est remise fortement en cause durant les années 1980.

À la Réunion, en matière d'échanges extérieurs... si les exportations (par rapport au PIB) s'effondrent en longue période, les importations semblent également diminuer, mais dans une bien moindre mesure. En 1970 leur part relative est de 64 %, en 1980 elle augmente jusqu'à 69 %, ensuite elle plafonne à 40 % en 1990, pour diminuer durant les années suivantes avec 35 % en 2000, puis elle semble se stabiliser en 2010 à un peu plus de 28 %, elle est toujours à 28 % en 2017 (HO, 2011).

Durant ces années, La Réunion – alors en pleine croissance démographique – connaît une augmentation des investissements industriels. La défiscalisation de la fin des années 1980 accélère ce mouvement.


Avec les années 1990 et 2000 l'évolution des importations semble se stabiliser et leur niveau n'est pas excessif, il est sensiblement celui de la France métropolitaine (30 %). Cette évolution est sans doute à rapprocher de deux phénomènes différents, l'un est le succès spécifique de l'import-substitution à La Réunion, l'autre plus structurel, et cela concerne pratiquement toutes les économies, c'est le développement de la tertiarisation (HO, 2011).

La bonne santé du secteur de la distribution à La Réunion est révélatrice d'un modèle plus jeune, encore en expansion avec la construction de nouveaux centres commerciaux, tandis qu'en métropole l'émergence du hard discount et la concurrence qu'elle a engendrée, se sont traduites par un nivellement des marges vers le bas. Sur l'île, les transferts sociaux, la surrénumération des fonctionnaires, les salaires des cadres du secteur privé (alignés sur les salaires des fonctionnaires), créent une augmentation des flux financiers. Attirés par cette massification, les groupes ont ainsi implanté de plus en plus d'hypermarchés.

En quelques années, la stratégie d'import substitution a permis de renforcer le secteur de « l'import » et de la « grande distribution », ce qui fait dire que notre modèle économique de développement est marqué par le passage d'une économie de plantation, fondée sur le sucre, à l'économie actuelle dominée par l'import-distribution (HO, 2011).

IMPACTS DE LA STRATÉGIE D'IMPORT-SUBSTITUTION

La grande distribution est désormais le principal moyen de ravitaillement des Réunionnais, car c'est elle qui concentre l'offre. Cette orientation contribue à la crise sociale et économique de La Réunion, car les producteurs et les travailleurs réunionnais sont en concurrence avec les importations. Le pouvoir de pression des grands magasins locaux, augmente proportionnellement à la fréquentation des rayons de ces grandes surfaces. Face au succès de la grande distribution, le prix des importations devient alors le prix de référence imposé aux producteurs réunionnais, alors que ces derniers ont un coût de production qui est plus



élevé. De plus, la grande distribution fixe librement les prix de vente sans contrôle.

Pourtant, les ménages réunionnais privilégient les supermarchés et hypermarchés pour effectuer leurs achats. Leur part de marché peut dépasser les 90 % pour certains produits tels que le lait, les boissons, les huiles, le riz ou les pâtes. Les grandes surfaces alimentaires de l'île génèrent ainsi un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards d'euros en 2018. Leurs performances commerciales sont supérieures à celles de l'Hexagone, avec un taux de marge commerciale de 21,4 % à La Réunion contre 19,1 % en métropole. Elles sont également plus profitables, bénéficiant d'un meilleur rapport de force dans les négociations avec les fournisseurs et d'une plus grande flexibilité des moyens humains, avec un recours relativement plus élevé à la sous-traitance et au personnel extérieur.

Paradoxalement, les pouvoirs publics soutiennent ce secteur en aidant des entreprises qui mettent les producteurs locaux en concurrence avec les importations. C'est le cas, d'une société réunionnaise, qui alimente de nombreuses grandes surfaces avec une moitié de produits locaux et une autre de produits importés, et qui bénéficie d'importantes aides de l'Europe via le Conseil général pour construire une champignonnière à la Réunion. Cela traduit une vision de La Réunion, comme terre de consommation, et de moins en moins comme terre de production. Terre de contrastes par ses paysages et sa nature, elle est aussi une terre de contrastes par son niveau élevé de consommation et son haut niveau de chômage.

C'est l'illustration d'un modèle économique qui ne crée plus assez d'emplois productifs et qui condamne les travailleurs, dont il n'a plus besoin, à vivre de minima sociaux. Avec ces faibles revenus, les plus démunis n'ont plus d'autre opportunité que d'acheter les produits de dégageement de l'Europe, dans les rayons des grandes surfaces de l'île. Ce système privilégie les intérêts des grands capitalistes au détriment des producteurs locaux de richesses. Il se traduit par un soutien à des groupes privés, qui recyclent des transferts publics en bénéfices rapatriés en France. C'est un des résultats de la départementalisation et de la stratégie d'import-substitution. À cela vient s'ajouter, une tertiarisation des économies qui augmente structurellement la part des services dans l'activité des entreprises. Cette tertiarisation n'est plus seulement locale, mais elle peut aussi générer des importations et des exportations de services avec la dématérialisation induite par le numérique.

► MISE EN PERSPECTIVE

LE DÉVELOPPEMENT DE L'E-COMMERCE

Face à l'échec de la stratégie d'import-substitution, d'autres politiques ont vu le jour, dominées par une vision libérale. Elles favorisent le développement de la mondialisation des échanges dans le domaine industriel. Dans ce contexte d'accélération des échanges commerciaux et financiers, l'e-commerce occupe une place croissante sur le marché de la vente. Cette tendance s'intensifie suite au changement des habitudes des consommateurs, provoqué par la crise financière de 2008 et la crise mondiale du COVID19. Le marché de l'e-commerce connaît une forte croissance avec une hausse des ventes annuelles de 11,4 % entre 2018 et 2019 selon la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD). À ce jour, 85,5 % des internautes français commandent sur Internet. La majorité des commerçants ou des futurs entrepreneurs envisagent de démarrer ou d'étendre leur activité en ligne. Cette tendance se renforce à la suite de la crise sanitaire, qui a mis au premier plan le télétravail et les commandes en ligne. L'e-commerce bouleverse le commerce traditionnel, sans pour autant le détrôner. La tentation de se lancer dans la vente en ligne est de plus en plus grande pour de nombreuses marques. Ce modèle évolue face au changement des modes de consommation, tendance déjà observée dans l'Hexagone.

La grande distribution s'est saisie de l'outil numérique pour élargir sa clientèle : aujourd'hui, industriels et distributeurs sont unanimes pour se réjouir du développement du drive qui constitue clairement un facteur de croissance pour les distributeurs. Il n'attire encore que peu de consommateurs mais l'extension géographique et le recrutement de clients au-delà de sa cible initiale (les familles avec jeunes enfants) se conjuguent pour lui donner une part croissante dans les achats. Selon le cabinet Parabellum, près de 96 % de ses utilisateurs le considèrent déjà comme leur magasin principal. Ce modèle s'imposera à la Grande distribution et son impact sur les stratégies des marques et des distributeurs sera majeur.

À l'analyse, il ne faut pas négliger de tirer toutes les conséquences de sa croissance. Le développement du drive signe la fin d'un modèle pour les marques et les distributeurs. Le marketing évolue fortement, car c'est une autre manière de faire ses courses pour les consommateurs. Ceux-ci gagnent du temps en allant moins qu'avant, en grandes surfaces. À l'avenir, soit ils dépenseront ce temps pour retourner dans les magasins de proximité, soit les grandes surfaces réussiront à maintenir un trafic fondé sur d'autres facteurs qu'aujourd'hui.

À QUEL MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT PEUT-ON S'ATTENDRE POUR LA RÉUNION ?

La crise du Covid19 et la guerre en Ukraine remettent au goût du jour le débat entre mondialisation et localisation. On assiste déjà à une moindre performance des échanges internationaux de produits industriels au niveau mondial, avec partout le retour du protectionnisme. Cette volonté de « démondialisation » induit un retour de la « préférence du produit local », autant dans les politiques publiques que dans certains choix des consommateurs. À titre d'exemple, sous l'impact du confinement et des difficultés à fournir des légumes frais aux Réunionnais les plus démunis, le Conseil départemental a appelé au secours les agriculteurs indépendants. Ils ont mis en place des circuits courts avec vente et livraison directe de légumes à ces nouveaux clients. Des applications ont été développées pour informer sur la disponibilité en fruits et légumes, sur les prix et les dates de livraison à domicile, alors que le confinement n'autorisait le commerce que dans les grandes surfaces. Il faut donc s'attendre au développement simultané des commerces de proximité et des circuits courts.

Le bon niveau de formation des jeunes réunionnais aux nouvelles technologies de la communication, l'évolution de la demande, l'équipement en infrastructures de télécommunications, induiront à La Réunion, le développement également du *drop shipping*. Ce qui peut paraître comme la mort annoncée de l'emploi local, peut donner naissance à de nouvelles activités et de nouveaux emplois très localisés et très sectorisés. À titre d'exemple, une styliste réunionnaise peut proposer sur son site internet, un vêtement qu'elle a créé et dont elle ne lancera la fabrication qu'après commande. Selon ce dispositif, la livraison peut se faire directement chez le client, peu importe où est localisée la couturière qui fabrique le vêtement. Les magasins de proximité peuvent également vendre des denrées agricoles produites localement et vanter leurs qualités sur le site internet du magasin. Rien n'empêche la mise en place ensuite d'un *drive* ou d'une livraison rapide à partir de plateformes dédiées.

Il faudrait se préparer à cette évolution en favorisant chez les jeunes réunionnais, leur capacité d'initiatives dans les secteurs du design de produits, de l'agriculture bio (ce qui limiterait l'importation de produits agricoles issus de l'agriculture intensive), de la création de commerce de proximité et notamment en pied d'immeubles collectifs et du développement du marketing numérique. L'ensemble peut être facilité par l'avènement du Web3 rendu possible par les technologies *blockchain*.

Avec le Web3, où il n'y a pas d'intermédiaires, les créateurs sont connectés à leur audience et créent pour elle, tandis qu'ils peuvent bénéficier d'un revenu bien plus élevé pour leurs contributions. Ainsi, le modèle économique de développement réunionnais peut être à l'image de notre peuplement avec un métissage entre les anciennes générations, qui ont intégré les luttes pour leur liberté et les nouvelles générations formées aux TIC, entre la Tit' boutique lointaine et la grande distribution. Le marketing évolue fortement, car c'est une autre manière de faire ses courses pour les consommateurs. Les consommateurs gagnent du temps en allant moins qu'avant, en grandes surfaces. À l'avenir, soit ils dépenseront ce temps pour retourner dans les magasins de proximité, soit les grandes surfaces réussiront à maintenir un trafic fondé sur d'autres facteurs qu'aujourd'hui.

Cette évolution ne semble possible qu'avec l'avènement des facilités de paiement sur le Web3 (similaires à « l'argent carnet » Tit' boutique lointaine) ; le développement de magasins de proximité ; la création de produits locaux répondant à de nouvelles tendances de consommation, avec plus de produits lointains comme les racines et tubercules, issus de filières agricoles moins intensives ; de nouveaux circuits de fabrication alliant conception locale, fabrication mondialisée et essor du marketing numérique pour une clientèle locale ; la disponibilité quasi immédiate du produit chez le client, grâce au drop shipping et enfin le recul du secteur de la grande distribution dont les prix et la concentration sur le territoire sont des freins à leur développement. À défaut de préparer ce nouveau modèle, nous assisterons impuissants et soumis, à la prégnance d'une culture mondialisée. Celle-ci nous imposera des modes de vie autres, métamorphosant La Réunion « île de diversité », en un « îlot d'une stérile uniformité ».

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Dominique CUSTOS, « La décentralisation dans les DOM entre continuité et renouvellement », *Revue française d'administration publique*, n°101, 2002/1.

- Hai Quang HO, *38 chefs d'entreprises témoignent - Île de La Réunion 1960-2000*, Sainte-Clothilde, Éditions Poisson Rouge OI, 2011.

- Jean-Yves ROCHOUX, « Quels échanges économiques extérieurs pour La Réunion ? », *Lettre du Cemoi*, n° 15, 2018, <https://hal.univ-reunion.fr/hal-03546557/document>

THÉMATIQUE 15

LA RÉUNION, RECONNUE POINT CHAUD DE LA BIODIVERSITÉ MONDIALE MAIS MENACÉE

Guy FONTAINE avec la collaboration du Parc National de La Réunion (PNR)





Espèces endémiques : Tamarin des Hauts, N. et S. SZYMANDERA (PNR) - Tui-Tuit, Yabalex (PNR).

Espèces envahissantes : Merle Maurice, S. SZYMANDERA (PNR).

Chantier participatif contre les ajoncs : Maïdo 2022, C. BOURDON (PNR).

LA RÉUNION, RECONNUE POINT CHAUD DE LA BIODIVERSITÉ MONDIALE MAIS MENACÉE

Guy FONTAINE

avec la collaboration du Parc National de La Réunion (PNR)

► CONTEXTE

LA RÉUNION, 34^E « POINT CHAUD DE LA BIODIVERSITÉ »

Il y a 2 à 3 millions d'années l'île émerge, l'empilement des laves donne naissance au volcan du Piton des Neiges. Il y a un million d'années, le Piton de la Fournaise émerge à son tour. Ces deux volcans actifs émettent des coulées de basaltes, celles du Piton des Neiges vont s'arrêter il y a 12 000 ans, seul le Piton de la Fournaise reste actif.

Cette configuration explique que, n'étant rattachées à aucun continent, les espèces végétales que l'homme découvrit lors de la conquête de l'île (à partir du XVII^e siècle) sont dites indigènes car transportées par la mer, le vent et par les oiseaux. Au fur et à mesure, pour des besoins alimentaires, médicaux, artisanaux, des espèces ont été introduites, ce sont les exotiques dont on chiffre le nombre à plus de 2 000. L'isolement de l'île a conduit à des mutations des espèces indigènes créant nos endémiques n'existant nulle part ailleurs. Cette endémicité propre à La Réunion ou étendue à Maurice, Rodrigues, Madagascar, aux Comores et aux Seychelles, est particulièrement importante. Du fait de leur taux d'endémicité de 26 %, les Mascareignes, Madagascar, les Comores et les Seychelles ont été désignées comme 34^e « point chaud de la biodiversité ».

Ce concept a été développé en 1988 à l'Université d'Oxford par Norman Myers, chercheur britannique spécialisé dans les rapports entre l'écologie et l'économie. En observant que 44 % des espèces des plantes de la planète et 35 % des espèces de vertébrés terrestres étaient concentrées sur 1,4 % de la surface des continents, il a identifié 25 sites caractérisés par une exceptionnelle concentration d'espèces endémiques mais en même temps menacés de sérieuses dégradations.

En 2004, Conservation International, organisation américaine de protection de la nature, a défini le « point chaud de la diversité » comme une zone qui contient au moins 1 500 espèces de plantes vasculaires endémiques mais qui a perdu au moins 70 % de sa végétation primaire. Ce qui a entraîné une réévaluation de leur nombre qui est passé donc à 34 en 2001. Les « points chauds » couvrent 15,7 % de la surface terrestre, mais 88 % des écosystèmes ayant disparu, ceux restant ne couvrent plus que 2,3 % de la surface terrestre.

► ANALYSE

SAUVER LES ESPÈCES ENDÉMIQUES

Deux espèces peuvent témoigner de la richesse et de la fragilité des espèces endémiques de La Réunion. Les tortueux et impressionnants Tamarins des Hauts sont des arbres qui n'existent que dans cette île, en forêt humide de montagne (1 100m à 1 700 m).

Parmi les espèces animales, le Tuit-Tuit fait partie des plus rares et menacées au monde. Les dernières populations vivent dans la forêt de la Roche Écrite, unique habitat de ce petit oiseau.

Ces espèces endémiques se retrouvent aujourd'hui menacées par des espèces envahissantes. Ainsi, le Merle de Maurice, introduit au milieu des années soixante-dix comme oiseau en cage, fréquente toute l'île, entre en compétition avec le Merle pays, cause des dégâts dans les vergers et les jardins, contribue à la dispersion de graines de plantes invasives. Parmi les espèces végétales envahissantes, les ajoncs d'Europe ont envahi certaines zones comme celle du Maïdo où des chantiers participatifs essaient tant bien que mal d'en limiter le développement, de même que pour le longose qui est une des plantes invasives les plus difficiles à contenir.

► INTERPRÉTATION

UNE NÉCESSAIRE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE BIODIVERSITÉ : LA RICHESSE RÉUNIONNAISE

Volcanisme, reliefs et plus d'une centaine de microclimats ont permis aux plantes et animaux venus de l'extérieur de trouver ici leur milieu de prédilection. Tamarin des Hauts, Palmiste rouge, Petit Faham, Bois de Pintade, Fougère arborescente sont quelques exemples de la grande variété de notre flore endémique. Pétrél de Barau, Papangue, Tuit-Tuit, Merle pays, Paille en queue et le Lézard vert de Manapany sont aussi les exemples de la richesse de l'endémisme faunique. « Intensément biodiversité » est un axe fort de la destination « Île Intense », offrant au visiteur une palette de 130 habitats naturels allant des forêts de Tamarin des Hauts à celles des Bois de Couleurs, de la savane au milieu marin, autant de richesses à découvrir mais en même temps menacées.

UNE BIODIVERSITÉ MENACÉE

En 1966, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) publiait la liste rouge des espèces menacées. « Coup de tonnerre » dans un monde qui n'avait foi que dans le développement humain exponentiel et incapable de voir que nombre d'espèces n'étaient pas que naturellement rares mais en voie de disparition. En 2010, le bilan UICN Réunion a été particulièrement sévère. Avec 30 % de la flore et 22 % de la faune perdues, une dégradation des récifs coralliens, notre île met en péril sa biodiversité et par là même son équilibre économique et social.

La dégradation de notre biodiversité a été liée au développement économique et humain. La tache urbaine s'étend aujourd'hui sur 29 000 hectares empiétant lourdement sur les milieux naturels et les surfaces agricoles. Les habitats littoraux sont sous la pression anthropique (foncier, urbanisation, agriculture, transport, pollution lumineuse...). Aujourd'hui ce sont les espèces invasives qui sont devenues une menace forte. Le rapport plantes invasives et plantes indigènes est passé de 11 % en 2012 à 16 % en 2016 et pour la faune de 21 % à 29 %. Ajonc, goyavier, longose, la liste est longue de ces plantes introduites par l'Homme au détriment des plantes endémiques. Merle de Maurice, agame des colons (lézard tête rouge), rats, chats sauvages, les animaux envahissants sont le plus souvent introduits par des amateurs inconscients de leur impact.

LE COMBAT POUR LA BIODIVERSITÉ

« Ce combat pour la biodiversité c'est d'abord un combat pour notre propre survie car nous avons besoin de cette biodiversité », (Extrait du discours du Président Emmanuel Macron pour le lancement de l'Office français de la biodiversité, Chamonix, 2020).

Pour préserver cette biodiversité, différentes structures et mesures ont été mises en place dans l'île. La Stratégie Réunionnaise de la biodiversité fut, de 2013 à 2020, l'instance de gouvernance pour des actions de lutte et de conservation. Différents statuts de protection ont été créés : réserves nationales (étang de Saint-Paul, réserve marine du Cap La Houssaye à l'Étang Salé les Bains soit 3 500 hectares), 13 000 hectares de réserves biologiques pour les milieux naturels, arrêtés de biotopes pour protéger des espèces (Petite Ile pour les oiseaux marins, Bras de la Plaine pour le Pétrel Noir, Pandanale pour le vacoa), 30 espaces naturels sensibles pour une meilleure gestion du foncier. Le Parc National de La Réunion, créé en 2007, avec un « cœur protégé » de 105 515 hectares, soit 42 % du territoire, à la seule vocation naturelle, exceptés quelques îlets habités (Mafate) et parcelles agricoles exploitées, est un véritable catalyseur de la protection de la biodiversité réunionnaise. Les associations de protection de la nature (Société Réunionnaise pour l'Étude et la Protection de l'Environnement depuis 1971, Écologie Réunion, Vie Océane, Société d'Études Ornithologiques de La Réunion) et des associations citoyennes contre la privatisation du patrimoine naturel, à l'exemple de celle de Saint-Pierre, s'investissent aussi dans ce combat.

Aujourd'hui 44 % du territoire réunionnais est en « protection forte ». C'est une réelle et forte avancée depuis dix ans mais cela reste insuffisant car la menace perdure du fait même que la population n'en prend pas réellement conscience. Les projets agricoles, urbains, chantiers de construction et routes révèlent cette distanciation entre la biodiversité menacée et la recherche d'un « bien-être » passager.

► MISE EN PERSPECTIVE

AGIR POUR SAUVEGARDER UN PATRIMOINE MONDIAL MIEUX TRAVAILLER « ENSEMBLE »

Sauvegarder notre biodiversité est une exigence. Des mesures ont déjà été prises, des partenariats voient le jour dans la lutte contre les espèces envahissantes. Citons, par exemple, en 2019, la réalisation du premier état zéro de la conservation/envahissement de nos milieux, ce qui a conduit à une stratégie partagée de priorisation des actions de lutte-restauration. Puis, en 2021-2022, dans le cadre d'une collaboration PNR-CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), un pôle de recherche-action a été constitué sur la question des espèces exotiques envahissantes végétales. Il a produit la construction d'outils diagnostic via la télédétection et l'interprétation d'images de satellites, la mise en oeuvre de protocoles de terrain pour le diagnostic envahissement/conservation et l'évaluation des actions de restauration, la réalisation d'un modèle multi-espèces de prévision des dynamiques d'invasion, d'un outil d'aide à la décision intégrant les dimensions économiques de la lutte et de la restauration, l'amélioration des process de lutte/restauration, plateforme de partage des informations et des données relatives au sujet.

Cependant, si on veut que ces actions soient efficaces, elles ne peuvent pas être circonscrites au seul cœur de parc mais pensées à l'échelle de l'île, ne peuvent se limiter à celles des grands opérateurs, mais doivent impliquer les collectivités et les associations de façon que chaque niveau territorial et décisionnel ait des connaissances partagées pour des actions en cohérence et programmées. Le sujet doit être un sujet réunionnais traduit dans toutes les stratégies d'aménagement du territoire (SAR).

Enfin, à l'échelle régionale, la coopération technique entreprise avec l'Afrique du Sud est une démarche porteuse, mais il faut que tous les autres territoires du 34^e point chaud soient associés à cette démarche afin que la lutte contre les espèces envahissantes, pour une biodiversité sauvegardée, devienne « l'affaire des pays de la zone » (partage de connaissances, d'objectifs, de moyens).

AGIR EN CITOYENS

La sauvegarde de la biodiversité ne pourra être gagnée par la seule action des opérateurs et associations de défense. Chaque Réunionnais, chaque habitant de la zone, doit y participer.

Or, il est évident que nombre de personnes ne se sentent pas concernées, en premier lieu les introducteurs d'espèces envahissantes qui n'en voient pas la dangerosité, voire la dénie, car beaucoup d'espèces exotiques envahissantes ou pas font partie du patrimoine réunionnais et les représentations qui y sont associées sont positives et très ancrées (jardin créole, goyavier).

COMMENT AGIR ?

Donner aux citoyens de tous âges, les connaissances sur la réalité de la biodiversité menacée et ses implications à court, moyen et long terme sur le devenir du territoire et leur devenir est une priorité.

Pour cela l'Éducation au développement durable (EDD), doit enfin être « l'Affaire du siècle ».

La problématique étudiée s'élargit ainsi à tous les domaines, le champ de l'environnement bien sûr mais aussi les champs économique, social, culturel et elle concerne toute la population dans son travail, ses loisirs, son habitat, son alimentation, ses choix de transport et d'équipement et même n'ayons pas peur de le dire : sa philosophie (GÉRARD, 2009).

Le CCEE Réunion soutient, depuis de nombreuses années cette démarche, il doit continuer à le faire pour que soit acté une EDD Réunion. Il faut, en même temps, multiplier les chantiers participatifs. Le PNR et les associations le proposent mais cela reste souvent limité aux membres des associations et quelques bénévoles. Les citoyens, notamment les plus jeunes, doivent devenir des acteurs de terrain, mais cela demande plus de sensibilisation, une programmation cohérente sur l'ensemble du territoire et des moyens dédiés.



Peinture : MURIEL GHAOUTI

BIBLIOGRAPHIE, WEBOGRAPHIE INDICATIVES

- Roland GÉRARD, « Éducation à l'environnement vers un Développement durable (EEDD) », dans *Le Sociographe*, 2009/2, n° 29, p. 27-37. (En ligne sur cairn.info).

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Réunion, *La Biodiversité à La Réunion, à travers 20 indicateurs*, Saint-André, Graphica, 2017. « La Réunion, un des 34 "points chauds" de la biodiversité », en ligne sur www.1.onf.fr

L'HISTOIRE DE LA RÉUNION AU CHEVET
DE LA RECHERCHE GÉNÉTIQUE

Jean-Marc PÉCONTAL



L'HISTOIRE DE LA RÉUNION AU CHEVET DE LA RECHERCHE GÉNÉTIQUE


Jean-Marc PÉCONTAL

► CONTEXTE

UN ISOLAT GÉOGRAPHIQUE ET GÉNÉTIQUE CRÉÉ PAR L'HISTOIRE

Le peuplement de La Réunion s'est constitué sur une période de trois cents ans à partir des premiers habitants, originaires de France et de Madagascar, puis avec des origines plus diverses : l'Afrique, les Indes, la Chine, les Comores et enfin le monde entier à l'heure moderne.


La naissance d'une société créole, sur une île éloignée et isolée, est caractérisée par une profonde singularité sur le plan génétique. Ainsi dès l'origine, le déséquilibre de la répartition homme/femme entraîne la création d'une société des plus particulières puisque les mariages et les naissances se croisent rapidement, ce qui a pour conséquence de restreindre le potentiel génétique. Ce phénomène est accentué par une gestion des biens patrimoniaux au sein des grandes familles qui tend à accroître les richesses en regroupant les propriétés par le biais d'un contrôle des mariages qui ont lieu « entre parents et alliés » jusqu'aux limites de la consanguinité. Par ailleurs, l'esclavage renforce cet isolement génétique puisque les mariages mixtes ne sont pas acceptés. De fait, a priori, rien ne prédestine alors l'île à faire face à un phénomène d'endogamie.



À l'abolition de l'esclavage, les citoyens nouvellement affranchis prennent leur place dans cette nouvelle société et l'engagisme amène un nouvel apport génétique entraînant un extraordinaire brassage génétique. Et pourtant... des isolats apparaissent. Les fils aînés héritant des terres de leurs parents, les enfants cadets et les filles n'ont pas d'autres choix que de trouver des terres à exploiter en montant dans les hauts inhabités, en dehors de quelques marrons. Cet exode est accéléré par l'abolition de l'esclavage, une partie des affranchis louant ou achetant des terres non exploitées. Ces terres difficiles ne peuvent fournir de revenus suffisants, les familles créoles végètent sur leurs lopins de terre et se marient entre elles afin de ne pas perdre le peu de terre qu'elles possèdent. Cette logique d'isolement et de fonctionnement social en boucle géographique donne une entité sociogéographique et porte bientôt un nom : les Petits Blancs des Hauts. On peut s'interroger sur cette dénomination qui n'est pas vraiment représentative de la réalité ; en effet, les Hauts étaient avant 1848 le refuge des marrons. Après 1848, les « Petits Blancs » se mêlent naturellement aux affranchis qui quittent les plantations, créant la population métissée typique des Hauts. Par l'absence d'infrastructures, leur isolement perdure.

Tout isolat entraîne *de facto* un risque d'endogamie. La Réunion des Hauts n'y échappe pas. On voit apparaître des mariages à la limite de la consanguinité, voire directement consanguins, créant une disposition propice à l'émergence de maladies génétiques rares et pour certaines uniques et spécifiques de l'île. La concentration génétique fait son œuvre d'autant plus aisément qu'une certaine forme d'endogamie avait historiquement préexisté, du fait du peuplement de l'île. Ainsi apparaissent des maladies génétiques, nombreuses dans ces écarts, initialement cachées ou ignorées. Elles sont finalement référencées puis enfin étudiées. Dans les années 1950, les consultations de neurologie font état de pathologies importantes, nombreuses aux expressions symptomatiques parfois surprenantes et singulières, parfois consubstantielles au groupe des « Petits Blancs des Hauts ».


Dans le même temps, la recherche génétique évolue, les chercheurs du monde entier et de France en particulier, unissent leurs efforts et leurs ressources pour étudier ces pathologies jusqu'alors peu considérées. Ainsi, naissent de grandes causes nationales ou internationales comme le Généthon qui a pour objectif à la fois de mettre en évidence les gènes en cause dans ces maladies dites « orphelines » mais aussi de décrypter la totalité du génome humain. Et la science, en la matière, avance vite lors des dernières décennies du XX^e siècle. Cette recherche mondiale sur les maladies génétiques et sur le génome humain est une révolution intellectuelle, médicale et surtout humaine, avec la particularité que le « grand public » y participe, ce qui fait sortir la recherche de sa tour d'ivoire.



Pour preuve, cette image de la Une de Témoignages, journal d'opinion sans aucune vocation médicale, qui note que l'objectif du 21^e Téléthon est de réussir le grand virage des traitements. Un long article, en page intérieure, est consacré à l'importance de la recherche menée à La Réunion :

À La Réunion nous sommes le seul DOM à avoir à la fois un service entièrement financé par l'AFM et une délégation. (...) L'AFM développe, par ailleurs, une stratégie globale pour la reconnaissance des maladies génétiques rares et pour le développement des thérapies innovantes qui bénéficie également aux maladies génétiques de l'hémoglobine très fréquentes en outre-mer. (...)

À l'invitation de l'Association réunionnaise contre les myopathies, que Michel Fardeau, médecin et chercheur, spécialiste des maladies neuromusculaires, se rend avec Dominique Hillaire, ingénieur à l'Inserm, à Saint-Pierre à La Réunion, à la consultation du Dr Claude Mignard au Groupe Hospitalier Sud Réunion. Ils y découvrent une concentration inhabituelle de familles atteintes d'une dystrophie des ceintures à transmission récessive (il faut recevoir le gène muté des deux parents pour être malade). Ces habitants du sud de l'île, dénommés « les Petits Blancs des Hauts », forment un groupe homogène au point de vue sémiologique. Ils présentent un fort taux de consanguinité (...) L'année suivante, les études généalogiques menées permettent de remonter le temps jusqu'en 1660, date d'arrivée des premiers occupants de l'île dont certains étaient probablement porteurs de la maladie. Cette communauté a vécu repliée sur elle-même pendant plusieurs générations et a contracté de nombreux mariages consanguins. Aujourd'hui, on dénombre à La Réunion autant de malades atteints de cette dystrophie qu'en métropole alors que sa population ne s'élève qu'à 700 000 habitants.



► ANALYSE

UNE RECONNAISSANCE SCIENTIFIQUE

La Une du quotidien communiste Témoignages met à l'honneur la culture locale, sa diversité et sa richesse, qui depuis les années 1990 ne cesse de gagner en reconnaissance. Elle annonce également la tenue du téléthon, le même week-end. Derrière cette simple information se cache en fait un important travail de recherche auquel La Réunion a apporté sa pierre, que ce soit en matière de maladies génétiques spécifiques ou de progrès scientifiques.

En effet, depuis la fin 1980, la recherche sur les maladies génétiques a fait un bond en avant considérable. À La Réunion, la recherche est essentiellement clinique mais aussi généalogique. C'est le cas de la maladie de Werdnig-Hoffmann, épouvantable amyotrophie spinale infantile qui entraîne, par atteinte du motoneurone, le décès de l'enfant porteur avant l'âge de 2 ans. Les études approfondies sur 38 enfants réunionnais atteints ont établi qu'il existe un effet fondateur puisqu'en remontant l'arbre généalogique de chacun des enfants, il a été démontré que le gène est arrivé à La Réunion par un couple fondateur : R... J... et C... P..., installés sur l'île en fin des années 1660 et dont l'un au moins était porteur de la mutation. Cette mutation s'est ensuite dispersée dans la population de l'île et du fait du phénomène d'endogamie décrit précédemment, la maladie s'est largement propagée en particulier au sein des familles vivant dans les écarts.

Dans le même temps, en 1990, deux équipes, l'une à New-York, l'autre à Paris (INSERM), annoncent que le gène de la maladie de Werdnig-Hoffmann, à partir des prélèvements d'échantillons génétiques sur les patients et leur famille y compris à La Réunion, a été localisé sur le bras long du chromosome numéro 5. En 1995, le gène déficient est identifié. Cette découverte ouvre la voie à un diagnostic prénatal fiable et non invasif qui va être mis en place à La Réunion pour toutes les familles ayant été identifiées comme à risque.

La volonté du corps médical est de faire en sorte que les tests soient appliqués à toutes les naissances, bien qu'en France, ce dépistage ne soit autorisé que pour les familles ayant déjà un enfant malade ou pour les couples avec un lien de parenté. En raison de ses particularités génétiques, La Réunion sera probablement le premier département où le dépistage préconceptionnel pour tous sera proposé.

► MISE EN PERSPECTIVE

LA RÉUNION AU CŒUR DE LA MONDIALISATION DE LA RECHERCHE

La Recherche est multiple, polymorphe et... incertaine. Elle est tout aussi mondialisée qu'aléatoire. Ainsi, la révolution qu'a représentée la découverte en 1986-1987 de la PCR (Polymerase Chain Reaction — amplification en chaîne par polymérisation), technique qui permet de révéler, dans un échantillon, la présence de fragments d'ADN dont on connaît une partie de la séquence, n'a pu exister que parce que, dans un autre domaine de recherche, une découverte qui paraissait sans grand intérêt a eu lieu quelques années auparavant. En effet, la PCR s'appuie sur une enzyme particulière, la Taq polymérase, dont l'intérêt vient de sa capacité à copier de l'ADN quand il est soumis à des hautes températures. Elle a été extraite pour la première fois en 1976, à partir d'une bactérie thermophile, *Thermus aquaticus*, vivant dans une source chaude du parc de Yellowstone, aux États-Unis.

Ainsi, la découverte d'une bactérie, dont l'adaptation à un habitat hostile est une invention naturelle incroyable, va mener la science à séquencer l'ADN. De 2019 à 2022, la PCR sera de toutes les conversations puisque c'est avec cette même technique que les tests COVID19 fonctionneront.

La recherche continue d'avancer puisque la découverte du gène du syndrome Ravine, anorexie émétique du nourrisson spécifique est établie en 2012. Spécifique aussi par sa caractéristique unique puisqu'il s'agit de première maladie génétique humaine attribuée à un gène « sauteur ». Il s'agit d'une mutation ponctuelle sur un long brin d'ARN non-codant, dont on pensait jusqu'alors qu'il n'entraînait aucune conséquence physiologique. Cependant, si la mutation provient des deux parents la maladie se déclare. Si on en connaît l'origine, en revanche le mécanisme reste encore à élucider. La recherche se dirige vers la mitochondrie, mais comme nous venons de le voir, il existe un facteur aléatoire en matière de la recherche.

La Réunion présente du fait de son histoire des caractéristiques génétiques uniques et spécifiques. La recherche sur l'île s'est rapidement inscrite dans une démarche « mondialisée » et continue à avancer en particulier dans le domaine des maladies d'origine génétique. Hier, l'objectif qui consistait à faire disparaître ces maladies lourdes, handicapantes et souvent mortelles par le diagnostic prénatal - pour l'instant ciblé mais bientôt généralisé - semble atteint.

Aujourd'hui, le traitement des patients atteints d'une de ces pathologies par la thérapie génique semble accessible. D'autant que la première thérapie génique au monde a été mise en œuvre pour la maladie de Werdnig-Hoffmann et que, juste retour des choses, des patients réunionnais en ont bénéficié. Et tant pis si le prix de cette thérapie, deux millions de dollars l'injection, fait polémique, ce n'est finalement que le prix de cinquante ans d'espoir, de recherche pour guérir cette abominable maladie, qui devrait à son tour, ne faire partie que de l'histoire.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Pierre AUBRY et Bernard-Alex GAÜZERE, *Histoire de la médecine à l'île Bourbon – La Réunion*, Paris, L'Harmattan, 2017, 2 tomes.

- Reine-Claude GRONDIN, « *La construction historique des catégories sociales : l'exemple des "Petits Blancs des Hauts" à l'île de La Réunion* », Mémoire de DEA Histoire, Université de La Réunion, 1998.
[En ligne sur <https://reineclaudegrondin.wordpress.com/>]

- Jean-Marc PÉCONTAL, « *La maladie de Werdnig-Hoffman à l'île de La Réunion* », Thèse de doctorat en médecine générale sous la direction de Jean-Michel MAZAUX, Université de Bordeaux 2, 1991.

THÉMATIQUE 17

FEMMES RÉUNIONNAISES, RECONNAISSANCE ET SOCIÉTÉ

Guy FONTAINE, Mathilde LEBON, Lamia MOUNAVARALY & Françoise WONG PIN





Enseignantes du Centre d'Informations et de Recherches Pédagogiques (CIRP), Fonds Laure Fontaine, 1960.

Prix « Julie Mas » mars 2022, source Claudette Vaitilingom.



Concurrente du Grand Raid 2006. Montée vers Dos d'Âne, source Guy Fontaine.



FEMMES RÉUNIONNAISES, RECONNAISSANCE ET SOCIÉTÉ

Guy FONTAINE, Mathilde LEBON, Lamia MOUNAVARALY
& Françoise WONG PIN

► CONTEXTE & ANALYSE

FEMMES ENGAGÉES POUR UNE SOCIÉTÉ EN MOUVEMENT

Ces trois photographies témoignent, à des moments et dans des domaines différents, de la capacité des femmes de notre île à entreprendre et à être reconnues par leurs pairs. Ainsi dans les années soixante, des Réunionnaises ont voulu « bousculer l'ordre établi » dans le domaine de l'Éducation nationale. Ici, trois enseignantes préparent un numéro du Centre d'Information et de Recherches Pédagogiques (CIRP), collectif d'enseignants du Sud sous la houlette d'Hilaire Fontaine, fournissant aux enseignants des documents pédagogiques centrés sur La Réunion. Recherches, méthodes Freinet et autres innovations : ce sont souvent des enseignantes qui ont été les fers de lance de ces expériences mal perçues par les autorités de l'Éducation nationale, ancrées dans un processus éducatif assimilationniste. Plus près de nous, Marcelle Puy, qui remporte son premier Grand Raid en 1995, ouvre la voie à de nombreuses Réunionnaises souhaitant vivre pleinement la « diagonale des fous », qui fête en 2022 son 30e anniversaire. Cette concurrente dans la montée de Dos-d'Âne (2006) ne vise pas nécessairement un podium, mais elle illustre la formule : « à chacun son extrême et un emblème pour tous » (BESSY, 2002).

Enfin, l'association Entreprendre Au Féminin Océan Indien Réunion (EFOIR) fait, depuis 2007, la promotion de l'entrepreneuriat féminin, avec le « Prix Julie Mas » en l'honneur de celle qui fut la première cheffe d'entreprise à La Réunion (Société Mancini) en 1935.

► INTERPRÉTATION

SOIXANTE ANS DE COMBATS MULTIFORMES

Au 1^{er} janvier 2021, l'Insee établissait que La Réunion comptait 860 210 habitants, les femmes représentant 52 % de cette population. Cette « parité » statistique se traduit-elle dans toutes les sphères : politique, éducation, travail, culture, sport et sphère familiale ?

LES RÉUNIONNAISES ET LA VIE POLITIQUE

Si lors du marronnage des femmes, telles Héva (compagne d'Anchaing) ou Marianne (compagne de Cimendef), ont joué un important rôle au niveau des « camps », et si, à l'opposé, Mme Desbassayns était une industrielle et esclavagiste à la tête d'une vaste habitation, rares ont été les femmes de l'île accédant à un « pouvoir ». Ce n'est qu'en 1945, avec le droit de vote aux femmes, que l'île a ses premières conseillères municipales et générales. Il faut attendre encore vingt ans, plus précisément en 1965, pour que Marie Thérèse de Châteaueux, première maire, ouvre la voie à d'autres femmes. Cependant l'accession aux fonctions politiques les plus élevées demande encore une bonne trentaine d'années. Il faut attendre 1993 pour avoir une présidente du conseil régional, 1997 pour l'élection d'une députée, 2004 pour celle d'une présidente du conseil général, et 2005 pour la première sénatrice. La loi sur la parité en 2000 a cependant permis de multiplier le nombre de Réunionnaises « politiques ». Il ne faut pas oublier non plus la reconnaissance nationale que représente la désignation de Margie Sudre comme secrétaire d'État chargée de la francophonie (1995-1997) et celle d'Erica Bareigts comme ministre des Outre-mer (2016-2017). Enfin, depuis 2021, rappelons que Huguette Bello préside le Conseil Régional.



Peinture : MURIEL GHAOUTI

LES FEMMES RÉUNIONNAISES, CŒUR DU « CERCLE FAMILIAL » ?

En 2019, l'INSEE relevait que sur les 77 389 familles monoparentales 87 % étaient dirigées par des femmes. Ces dernières jouent donc un rôle clé dans l'organisation de la famille, sur la façon dont se mettent en place les rapports familiaux et les valeurs qui y sont véhiculées. Mais est-ce à dire, pour autant, que les femmes sont reconnues et respectées dans ce rôle fondamental ?

Depuis les années soixante-dix un nouveau modèle social et familial a été mis en avant, notamment dans la classe moyenne, du fait de l'émancipation des femmes, plus scolarisées, plus diplômées, ayant un emploi, calquant le modèle familial sur des standards métropolitains et ouvrant les débats sur la parentalité, le rôle femmes/hommes. Mais toutes les femmes réunionnaises sont loin de partager cette situation. Parmi les faits qui démontrent que la reconnaissance des Réunionnaises est encore loin d'être unanime, les violences faites aux femmes sont au premier rang. L'enquête Violences et rapports de genres (VIRAGE, 2021), déclinée à La Réunion en 2018, révèle que, dans notre île, 15 % des femmes sont en situation de violences conjugales, soit trois fois plus qu'en métropole, 32 % d'entre elles déclarent des faits de violences avant 18 ans dans différentes sphères (famille, amis, études, loisirs) déclinant violences physiques, sexuelles, harcèlement... La Réunion est le 3^e département le plus violent envers les femmes, totalisant 4 féminicides en moyenne par an. Les violences faites aux femmes sont donc un des fléaux frappant notre société et demandant des actions urgentes.

Enfin, un questionnement sociétal plus large émerge : quels sont aujourd'hui les nouveaux repères du point de vue de la structure famille ? Quels sont les valeurs et nouveaux repères qui émergent ? Comment sont-ils véhiculés et transmis en direction des fillettes, adolescentes et femmes ?

LES RÉUNIONNAISES ET LE MONDE ÉCONOMIQUE

Appréhender la place des Réunionnaises dans l'économie insulaire questionne les notions d'inégalité entre hommes et femmes, d'indépendance financière et de quête d'émancipation. Lors de la journée des droits des femmes du 8 mars 2022, la presse a relayé, une fois encore, les difficultés auxquelles sont confrontées les Réunionnaises pour atteindre une autonomie économique et fait état des actions conduites par diverses associations dans l'accompagnement spécifique en faveur de l'autonomie des femmes et de l'accroissement de leur capacité à entreprendre.

L'analyse des catégories socioprofessionnelles en 2019 par l'INSEE fait apparaître des disparités homme/femme notables : on ne trouve que 22,6 % de femmes parmi les exploitants agricoles et 28,1 % de femmes parmi les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. A contrario, la catégorie « Autres personnes sans activité professionnelle » reflète une forte proportion relative des femmes avec 61,9 %. Le répertoire des entreprises et de leurs établissements (SIRENE) révèle que sur 141 769 établissements listés, 59 300 sont des entreprises individuelles dont 35,2 % gérées par des femmes.

De plus, en 2019, les emplois « non-salariés » (15 ans et plus) composés des indépendants, employeurs et aides familiaux, sont exercés proportionnellement environ deux fois plus par des hommes (63,4 % des indépendants et 70,9 % des employeurs) que par des femmes (36,7 % d'indépendantes et 29,2 % d'employeuses). Enfin, 39,1 % des femmes de 15 ans ou plus non scolarisées ne disposent d'aucun diplôme ou certificat d'études primaires (contre 37,3 % pour les hommes). En revanche, pour celles ayant poursuivi leur scolarité, les taux sont en faveur des femmes pour les diplômes des niveaux « Baccalauréat, Brevet professionnel ou équivalent », « Enseignement supérieur Bac +2 » (0,9 point de plus), « Bac +3 ou Bac +4 ».

En 2020, le salaire net horaire moyen (en Euros) des femmes est relativement plus faible que celui des hommes, d'un euro sur l'ensemble des catégories socioprofessionnelles (avec des différences allant de 0,3 pour la catégorie « employés » à 5,1 pour la catégorie « cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés »).

LES RÉUNIONNAISES ZARBOUTAN

Anne Mousse (1668), Françoise Chatelain (1654), Monique Pereira (1678), Toinette Atis-Rilo (seule esclave ayant sa sépulture connue) : voilà quelques noms pour rendre hommage à toutes ces femmes qui ont joué un rôle important dans notre société pour donner naissance au « peuple réunionnais ». D'autres femmes ayant marqué notre histoire, comme Célimène Gaudieux (chanteuse), sont depuis les années 1990 sorties du fénwar. Aujourd'hui, nombre de femmes contemporaines sont aussi bien reconnues à l'échelle nationale qu'à La Réunion. Citons juste ici les noms de Valérie Bégue (comédienne, chroniqueuse), Mémona Hitterman-Afféjee (journaliste), Marguerite Hélène Mahé (écrivaine), ou de Benoîte Boulard (chanteuse). Plus que jamais les Réunionnaises s'affirment et mettent en avant leur identité avec leur regard de femmes créoles.

LES RÉUNIONNAISES, LE SPORT ET LES LOISIRS

Moins souvent en activité professionnelle, les femmes n'ont pas pour autant plus de temps libre : 5 h 40 par jour, soit 3/4 d'heure de moins que les hommes en 2010 (INSEE 2021). Cependant la pratique sportive féminine s'est intensifiée et le sport est un volet où des Réunionnaises, en montrant leurs talents, servent de modèles, de moteurs aux jeunes en les poussant à se dépasser et à aller au bout de leurs rêves.

Parmi toutes ces femmes, citons en exemple Jessy Ferrère (haltérophilie), Lucie Paula-Bawedin (volley-ball), Marcelle Puy (Grand Raid), Melville Maillard (football), Marine Boyer (gymnaste), Alice Lemoigne (longboard), Joanne Defay (surf) ou Emmanuelle Fumonde (karaté). La liste pourrait être encore longue. Quant aux loisirs, notamment sportifs, l'analyse de Cécile MARPIGA-NERE (2012) est explicite :

Dans la micro-région Ouest de La Réunion, l'accession des femmes à des temps de loisirs sportifs bouleverse la société et l'espace de vie et contribue à l'accroissement aussi récent que remarquable de cette nouvelle forme d'occupation et organisation spatio-temporelle de la pratique sportive de loisir.

Mais là encore du chemin reste à faire. Le Quotidien du 17 octobre 2022, titrait ainsi à propos des participants au 30e anniversaire du Grand Raid : « Où sont les femmes ? ». Constatant que seulement 12 % des inscrits étaient des femmes, le journal soulignait que « la raison n'est pas physiologique, mais bien sociétale ».



► MISE EN PERSPECTIVE


POUR SUIVRE LE COMBAT POUR UNE RECONNAISSANCE PLEINE ET ENTIÈRE DES FEMMES

Notre passé colonial a certes imprimé les inégalités au sein de la société, mais les choix de développement depuis la départementalisation n'ont pas mis fin à ces inégalités tant sociales économiques que sociétales. Les Réunionnaises sont mieux formées, celles qui innovent et entreprennent sont plus nombreuses, mais en même temps leur situation de vulnérabilité reste préoccupante :

C'est une incitation à une prise de conscience, à un désir de changement avec les hommes et les femmes qui veulent s'investir dans un projet de société où le respect, l'égalité, la liberté d'être seront de vraies forces (Extrait de la synthèse des États Généraux des Femmes de La Réunion, 2010).

À l'échelle locale, la parité, au-delà d'être un étendard politique et un objectif d'avenir, est un enjeu fondamental du présent. Grille de lecture indispensable pour mieux comprendre la situation sociale et économique de notre île (jeunes mères isolées, précarité due aux emplois consignés des femmes...), appliquée à toutes les dimensions (écologiques, économiques, accès aux droits...), elle permettra la mise en place de solutions et de politiques publiques plus adaptées à un territoire en proie à des mutations rapides et connaissant des problèmes structurels qui perdurent (fuite des cerveaux, chômage des jeunes...).

Pour les féministes, ce combat en faveur d'une reconnaissance pleine et entière de la place des femmes n'a pas encore fait l'objet d'une appropriation massive et populaire par les femmes de l'île car les solidarités et les revendications collectives manquent, et des blocages subsistent au sein de nos institutions, de nos entreprises et de nos associations. Malgré tout le travail effectué jusqu'à aujourd'hui par différentes associations, comme l'Association Réunionnaise d'Éducation Populaire (1962), l'Union des Femmes de La Réunion (1958), devenue Union des Femmes Réunionnaises (2004),



ou Femmes Actuelles Réunion (1986), comment donner à toutes les Réunionnaises du XXI^e siècle les moyens de se battre pour qu'elles soient reconnues à part entière ? Se constituer en mouvement et force pour revendiquer leur droit à décider et à participer aux décisions de notre territoire ? Et surtout comment les préparer à s'engager et à prendre des décisions ?

Pour répondre à ces questions, de nombreuses actions sont déjà entreprises. Citons l'exemple de l'association Aujourd'hui Les Citoyennes (ALC) qui agit à l'échelle locale pour la libération et l'émancipation des Réunionnaises. L'un des défis consiste en particulier à retrouver et se réapproprier l'histoire des femmes qui ont joué un rôle charnière dans les mobilisations et évolutions qu'a connu notre territoire. Force est de constater que, si cette action militante n'est pas encore transmise aux plus jeunes, les jeunes femmes de notre île sont demandeuses de connaissances sur le passé des femmes réunionnaises. Le rappel récent, par des publications et par un documentaire télévisé, du scandale des avortements au sein de la clinique de Saint-Benoît (1969-1971) témoigne de ce besoin de vérité. Elles sont nombreuses à vouloir apporter de la visibilité aux femmes et à faire vivre une mémoire oubliée, au travers d'actions politiques artisanales, artistiques dans les quartiers, les écoles... La « promotion Héva », qui, en juillet 2022, a réuni 15 jeunes femmes, après formation organisée par l'ALC, montre que les Réunionnaises s'engagent et les dynamiques observées sur le territoire témoignent de l'amplification du mouvement. Cependant une meilleure structuration des réseaux, afin d'encourager les échanges de connaissances et la solidarité intergénérationnelle, reste à construire. Il est indispensable de donner aux « expertes » plus de place dans les médias, dans les organisations et dans la vie publique en général pour que toutes les Réunionnaises s'inscrivent dans les grands projets pour le territoire.



BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Olivier BESSY, *Le Grand Raid de La Réunion*, Océan Éditions 2002
- Stéphanie CONDON, Sandrine DAUPHIN, Justine DEPUIS, et l'équipe de l'enquête *Virage dans les Outre-mer*, « Les femmes sur l'île de La Réunion fortement exposées aux violences pendant l'enfance et l'adolescence », *Populations et sociétés*, 2021, n° 592. [En ligne sur ined.fr]
- Prosper ÈVE, *Nouveaux propos sur les femmes à Bourbon / La Réunion (XVII^e-XX^e siècle)*, Surya Éditions, 2015.
- Madeleine GAZE et Mario SERVIABLE, *Une île, cent femmes. La Réunion*, Éditions ARS Terres Créoles, 2021.
- Cécile NERE-MARPIGA, *Femmes et loisirs sportifs à La Réunion*, Presses Académiques Francophones, 2012.



COLLECTION
LA RÉUNION D'HIER À AUJOUR'HUI

“ RECONNAISSANCES ”

REMERCIEMENTS AUX AUTEURS.ES :

Mickaël MAILLOT / Saravanan RANGARADJOU
Le CCEE et son combat pour la reconnaissance de l'éducation populaire.

Gilles GAUVIN
Quel regard porter sur le passé esclavagiste de La Réunion ?

Pierre-Éric FAGEOL
Quelle reconnaissance pour les soldats réunionnais ?

Wilfrid BERTILE
Reconnaissance : le tournant de l'alternance politique de 1981

Gilles GAUVIN
Quels marqueurs d'identité politique pour La Réunion ?

Idriss SOUNE-SEYNE / Nathalie WALLIAN
Connaître la culture sinoise pour se re-connaître : la danse du lion

Delphine BODY / Willy HAGEN / Nathalie WALLIAN
Se souvenir, s'affirmer, partager... pour se reconnaître ?
Le *moring* réunionnais, pratique mémorielle, combat danse et/ou sport

Laurence TIBÈRE
Le rougay soisis, la reconnaissance d'un plat emblématique

Arno BAZIN / Guillaume SAMSON
De l'édition des premiers quadrilles créoles à l'inscription du maloya à l'Unesco : une reconnaissance musicale plurivoque

Laurence DALEAU-GAUVIN / Isabelle TESTA
La reconnaissance du créole à et dans l'école à La Réunion de 1960 à 2022

Axel GAUVIN / Roger RAMCHETTY
Du patois «Miel vert» à la langue réunionnaise

Mario SERVIABLE
La mise en sport de La Réunion

Gora PATEL / Dominique PICARDO
En quoi l'audiovisuel public a-t-il contribué à la reconnaissance et au rayonnement de La Réunion ?

Guy FONTAINE
La Réunion destination touristique reconnue
La Réunion reconnue point chaud de la biodiversité mondiale mais menacée

Jules DIEUDONNÉ
Les promesses du développement : de l'import substitution à l'import distribution et après ?

Jean-Marc PÉCONTAL
L'histoire de La Réunion au chevet de la recherche génétique

Guy FONTAINE / Mathilde LEBON / Lamia MOUNAVARALY / Françoise WONG PIN
Femmes réunionnaises, reconnaissance et société

“ RECONNAISSANCES ”

REMERCIEMENTS AUX ARTISTES :



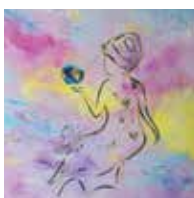
Edwina Leclerc



Kitsune



Natacha Eloy



Muriel Ghaouti

SOURCES / CRÉDITS ICONOGRAPHIQUES :

- > **p.31-32** *Mahé de Labourbonnais*
Dessin au crayon de papier réalisé par
David d'Eurveilher pour l'album *Bal Kabar*
de Davy Sicard afin d'illustrer la chanson «Mahé» (2020)
- > **p.41-42** « Monument de la Victoire »
à Saint-Denis, 1925-1933 – IHOI (avec l'aimable
autorisation du Blue Penny Museum de Maurice)
- > **p.49-50** 10 décembre 1982 :
arrivée à La Réunion de Pierre Mauroy,
Premier ministre et de Henri Emmanuelli,
secrétaire d'État aux Départements et
Territoires d'Outre-mer (photo DR)
- > **p.59-60** *Blason de l'île de La Réunion*
Carte postale représentant le blason de La Réunion
créé par Émile Merwart pour l'exposition coloniale de
Saint-Denis en 1925. Elle est colorisée à la main par
Laure Ferrando qui la signe. Coll. Musée Léon Dierx,
don de Jean-François Hibon de Frohen
- > **p.67-68** *Danse du Lion au temple Chane (Saint-Denis)*
pour *Nouvel An chinois*, 2019
(photographie des auteurs)
- > **p.70** *Détail du lavis déposé*
à St Pierre, Le Panthères Club (1994)
- > **p.77-78** *Championnats de Ligne de moring*
de La Réunion (Bras Panon, 2019).
Rituel d'invocation des ancêtres et batay kok
(photographie des auteurs)
- > **p.85-86** Photos :
L & A Gauvin L Tibère
- > **p.93-94** Source : Michel GRENIER (début années 1970)
Source : istockphoto
- > **p.101-102** « Syntaxe et vocabulaire des enfants créoles
entrant au CP », *Mémoire de recherche*,
École Normale de Bellepierre, 1962
- > **p.104** *Journal « Perkal » Académie de La Réunion*,
en ligne sur ac-reunion.fr
- > **p.111-112** *Détail d'une enseigne.*
Marché couvert de Saint-Paul, île de La Réunion
Photo A. Gauvin
- > **p.121-122** « *La Baigneuse créole* »,
création de Sébastien Robert
pour l'exposition *Valeurs de la République*,
Principes de l'Olympisme du CROS Réunion, 2022
- > **p.131-132** *Le bâtiment historique du service public*,
place du Barachois (Collection André Maurice Maunier)
- > **p.141-142** « *Route de Cilaos - Hôtel du Peter-Both* »,
1900-1920, Henri Mathieu - Avec l'autorisation de l'IHOI.
« *Hôtel Akoya, Saline-les-Bains* », 2022 -
Source Akoya Hôtel
- > **p.149-150** *Après 15 ans de départementalisation*,
la grande distribution fait son apparition à La Réunion
(source : site Réunionnais du monde)
- > **p.159-160** *Espèces endémiques : Tamarin des Hauts*,
N. et S. Szymandera (PNR) - Tui-Tuit, Yabalex (PNR)
Espèces envahissantes : Merle Maurice,
S. Szymandera (PNR)
Chantier participatif contre les ajoncs :
Maido 2022, C. Bourdon (PNR)
- > **p.169-170** *Une du journal Témoignages*,
quotidien du Parti Communiste Réunionnais, 8 au 9
décembre 2007
- > **p.178** *Enseignantes du Centre d'Informations*
et de Recherches Pédagogiques (CIRP), Fonds Laure
Fontaine, 1960
Prix « Julie Mas » mars 2022,
source Claudette Vaitilingom. *Concurrente du Grand*
Raid 2006. Montée vers Dos d'Âne, source Guy Fontaine
- > **couverture** Photos d'illustration des auteurs et
illustrations des artistes, Photos Péi, Studio Oxygène



©CCEE 2022
Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement
Bâtiment Fouquet
73, Boulevard du Chaudron
97490 Sainte Clotilde - Ile de la Réunion
tél. 0262 41 44 12
courriel : ccee-lareunion@cr-reunion.fr / courrier@ccee.re
www.ccee.re

Tous droits de reproduction réservés
La vente de cet ouvrage est strictement interdite

COLLECTION D'HIER À AUJOURD'HUI « Reconnaissances »
Directeur de collection : Guy Fontaine
Directeurs de publication : Pierre-Éric Fageol & Gilles Gauvin

Auteurs : Arno Bazin, Wilfrid Bertile, Delphine Body,
Laurence Daleau-Gauvin, Jules Dieudonné, Pierre-Éric Fageol,
Guy Fontaine, Axel Gauvin, Gilles Gauvin, Willy Hagen, Mathilde Lebon,
Mickaël Maillot, Lamia Mounavaraly, Gora Patel, Jean-Marc Pécontal,
Dominique Picardo, Roger Ramchetty, Saravanan Rangaradjou,
Guillaume Samson, Mario Serviable, Idriss Soune-Seyne, Isabelle Testa,
Laurence Tibère, Davy Vallée, Nathalie Wallian, Françoise Wong Pin

Illustrations : Natacha Eloy, Muriel Ghaouti, Kitsune, Edwina Leclerc
Conception graphique et mise en page : www.studio-oxygene.fr
Impression : Imprimerie Graphica Typo Offset DL 9871

“Reconnaisances”

Le CCEE de La Réunion présente, dans le cadre de la Collection dédiée à éclairer les Réunionnais sur la façon dont notre île a traversé le temps pour parvenir à Aujourd’hui voire s’interroger sur Demain, un second ouvrage portant sur la question de la Reconnaissance des spécificités identitaires de notre territoire.

Il ne s’agit pas de traiter de façon chronologique les événements qui ont ponctué notre Histoire mais de « laisser la plume » à des autrices et auteurs venus d’horizons divers qui choisissent de s’emparer d’un thème fort et d’en dessiner les contours.

A partir d’une ou de plusieurs photographies est rappelé le contexte, puis est faite l’analyse pour aboutir à une mise en perspectives avec un éclairage artistique qui vise à accompagner le questionnement par-delà la plume des autrices et auteurs .